FACULTE DES SCIENCES SOCIALES

THESE

PRESENTEE

A L'ECOLE DES GRADUES

DE L'UNIVERSITE LAVAL

POUR L'OBTENTION

DU GRADE DE PHILOSOPHIAE DOCTOR (Ph.D.)

PAR

RICHARD MARCEAU

MAITRE ES SCIENCES

DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNE THEORIE CYBERNETIQUE DE LA SELECTION DE L'AGENDA GOUVERNEMENTAL

JUILLET 1981

AVANT-PROPOS

Cette thèse est d'abord le fruit d'un échange soutenu entre le directeur de cette recherche, monsieur Réjean Landry et l'auteur. Sa contribution la plus notable fut de baliser solidement, tout au long de ces trois années, l'évolution d'une réflexion quelques fois ambitieuse et de favoriser, en pondérant subtilement ses interventions, une autonomie de pensée.

Cette thèse est également le résultat d'un débat où messieurs Vincent Lemieux et Jean Crète ont apporté des remarques qui furent à l'origine de la forme définitive du travail. De plus, il convient de souligner le soutien financier que le Fonds de l'Université Laval et le Fonds FCAC ont accordé à cette étude.

Finalement, c'est non seulement dans des tâches souvent ingrates mais surtout dans un appui moral inconditionnel que s'est situé l'apport de ma conjointe Marie.

Bref, ce sont ces gens qui ont fait de cette recherche, plutôt qu'une lourde tâche, un véritable plaisir.

TABLE DES MATIERES

	page
AVANT-PROPOS	ii
TABLE DES MATIERES	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
RESUME DE LA THESE	viii
BIBLIOGRAPHIE.	x
INTRODUCTION	1
1. Orientation théorique	2
2. La problématique de recherche	5
3. Pertinence de l'objet d'étude	9
4. Orientation méthodologique	9
CHAPITRE I : LA DECISION EPISTEMOLOGIQUE	11
1. Le caractère changeant de la théorie de la connaissance.	11
2. Les critères de décision épistémologique	14
3. Une proposition intéressante: la méthodologie des programmes de recherche	16
4. Une critique anarchiste de la connaissance . . .	19
5. Le choix de la méthode scientifique	21
6. La démarche de la thèse	22
CHAPITRE II : LE NOYAU DUR DU PROGRAMME DE RECHERCHE. . .	24
1. Les approches: un intrant inférentiel à la construction de théories	25
2. Une théorie cybernétique de sélection comme heuristique négative	42

page

3. Une vérification interne du modèle 47

4. Une caractérisation du noyau dur 59

CHAPITRE III : L'ELABORATION D'UNE CEINTURE PROTECTRICE. 64

1. Une stratégie de recherche comme théorie auxiliaire 64

1.1 La stratégie de recherche empirique 65
1.2 Les propositions sous-jacentes. 67

2. Quelques contacts avec l'empirie 74

2.1 La génèse du Bill 60 75

2.1.1 Une description de quelques événements 75
2.1.2 Une interprétation cybernétique . . 79

2.2 La génèse de réformes électorales 97

2.2.1 Un survol de quelques événements . . 98
2.2.2 Une interprétation cybernétique . . 105

3. Une caractérisation de la ceinture protectrice . 140

CHAPITRE IV : UNE PSEUDO-FALSIFICATION 145

1. Quelques théories concurrentes 146

1.1 Le choix des théories à observer. 146
1.2 Un exposé succinct des théories retenues. . 148

2. Un deuxième combat à deux coins 187

2.1 La distinction des champs empiriques . . . 187
2.2 La confrontation des contenus empiriques.. 190

3. Un verdict sur le progrès des connaissances . . 204

CONCLUSION 207

LISTE DES TABLEAUX

page

Tableau 2.1 : Caractéristiques du noyau dur 62

Tableau 3.1 : Les agendas possibles en matière d'éducation 83

Tableau 3.2 : Le transducteur de la Commission Parent . . . 85

Tableau 3.3 : Le transducteur du gouvernement quelques jours avant le 8 juillet 1963 87

Tableau 3.4 : Le transducteur du gouvernement le 8 juillet 1963. 88

Tableau 3.5 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs du Bill 60 90

Tableau 3.6 : Les sujets abordés pour chaque législature en matière de réformes électorales. 111

Tableau 3.7 : La variété des agendas possibles pour chaque législature. 113

Tableau 3.8 : Les sujets inscrits à l'agenda gouvernemental pour chaque législature 114

Tableau 3.9 : Les sujets abordés de 1960-1962 118

Tableau 3.10 : Les sujets abordés de 1962-1966 selon L. Massicotte 118

Tableau 3.11 : Les sujets abordés de 1962-1966 selon D. Guiffault 119

Tableau 3.12 : Les sujets abordés de 1966-1970 119

Tableau 3.13 : Les sujets abordés de 1970-1973 120

Tableau 3.14 : Les sujets abordés de 1973-1976 121

Tableau 3.15 : Les sujets abordés de 1976-1981 121

Tableau 3.16 : Les régulateurs de 1960-1962 122

page

Tableau 3.17 : Les régulateurs de 1962-1966 selon L. Massicotte 122

Tableau 3.18 : Les régulateurs de 1962-1966 selon D. Guiffault. 123

Tableau 3.19 : Les régulateurs de 1966-1970 123

Tableau 3.20 : Les régulateurs de 1970-1973 124

Tableau 3.21 : Les régulateurs de 1973-1976 125

Tableau 3.22 : Les régulateurs de 1976-1981 125

Tableau 3.23 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1960-1962 126

Tableau 3.24 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1962-1966 selon L. Massicotte 127

Tableau 3.25 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1962-1966 selon D. Guiffault 128

Tableau 3.26 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1966-1970 129

Tableau 3.27 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1970-1973 130

Tableau 3.28 :: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1973-1976 131

Tableau 3.29 : Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1976-1981 132

Tableau 3.30 : Caractéristiques de la ceinture protectrice . 141

Tableau 3.31 : Validité des propositions de la ceinture protectrice pour l'étude de la génèse du Bill 60 et de la réforme électorale 142

page

Tableau 4.1 : Le système politique selon P. Bachrach et M.S. Baratz 157

Tableau 4.2 : Le système de sélection d'après H.D. Laswell et A. Kaplan. 191

Tableau 4.3 : Le système de sélection d'après C.W. Mills. . 192

Tableau 4.4 : Un système de sélection général d'après R. Dahl 193

Tableau 4.5 : Un système de sélection destiné à l'étude empirique d'après R. Dahl 193

Tableau 4.6 : Un système de sélection d'après P. Bachrach et M. Baratz 195

Tableau 4.7 : Un système de sélection d'après M. Crenson. . 196

Tableau 4.8 : Un système de sélection d'après R. Wolfinger. 197

Tableau 4.9 : Un système de sélection d'après F. Frey . . . 198

Tableau 4.10 : Un système de sélection d'après S. Lukes . . 198

Tableau 4.11 : Le système de sélection d'après les théories du déterminisme structurel. 200

Tableau 4.12 : Le système de sélection d'après C.O. Jones. . 201

Tableau 4.13 : Le système de sélection d'après J. E. Anderson 202

Tableau 4.14 : Le système de sélection d'après G. Edwards III et I. Sharkansky 202

Tableau 4.15 : Le système de sélection d'après R. Cobb, Ross et Ross 203

RESUME DE THESE

Cette thèse porte sur les phénomènes qui concourent à définir l'agenda des gouvernements. C'est à partir de la classification systémique des faits politiques par D. Easton qu'il est choisi, en introduction, de percevoir en processus les évènements qui ont cours dans la région de l'intrant du système politique. Pour réussir une telle théorisation, une discussion épistémologique est entreprise au premier chapitre dans l'intention de choisir une méthode qui soit compatible avec l'aspect critique de la théorie de la connaissance. Il est ainsi décidé de réaliser trois grandes opérations structurant les trois chapitres principaux: l'édification d'un ensemble théorique global et non-falsifiable, l'élaboration d'une théorie auxiliaire qui conduit à la recherche empirique et la confrontation de ce programme de recherche à d'autres ensembles théoriques considérés comme rivaux.

Le deuxième chapitre s'inspire donc d'une approche cybernétique, telle que la décrit W. R. Ashby, pour produire le corpus conceptuel de base à une théorie de la sélection de l'agenda gouvernemental. Une étape de vérification interne permet d'une part la familiarisation avec la logique du modèle et d'autre part à une caractérisation plus éclairée.

Le troisième chapitre se charge d'élaborer une stratégie de recherche empirique qui facilite l'opérationnalisation exhaustive de l'analyse cybernétique et qui permet de retracer les propositions souvent implicites de cette théorie. Dans le but de confronter tout le programme de recherche au monde empirique, on exécute le plus fidèlement possible les opérations de la stratégie de recherche sur deux cas présentant des phénomènes de sélection d'agendas, c'est-à-dire la génèse du Bill 60 créant un Conseil Supérieur et un Ministère de l'Education, et celle des quelques réformes électorales au Québec depuis une vingtaine d'années. Cela conduit à une caractérisation pragmatique du programme dans son état actuel.

Le quatrième chapitre tente de choisir, dans l'univers théorique, des théories qui se posent comme rivales sérieuses en ce que leur portée s'étend sur un champ empirique analogue au programme ici proposé. Un exposé succinct de ces théories ainsi qu'une distinction plus subtile des champs empiriques favorisent une confrontation des contenus dont l'issue est une intégration organisatrice et consistante des théories rivales par le programme cybernétique. Un verdict rappelant la complexité et, par conséquent, les limites d'un tel geste, tempère des bilans trop décisifs.

La dernière partie de cette thèse rassemble les éléments de procédure et les conclusions de chacun des trois principaux chapitres pour bien montrer le compromis qui a été réalisé entre la pertinence et la rigueur.

BIBLIOGRAPHIE

1 ALTHUSSER, Louis. "Idéologie et appareils idéologiques d'Etat." in Le pouvoir politique: textes et commentaires. par Pierre Birnbaum. Paris, Dalloz, 1975, 241 p.

2 ANDERSON, James E. Public Policy-Making. New York, Praeger Publishers, 1975. 178 p.

3 ASHBY, William Ross. Introduction à la cybernétique. Paris, Dunod, 1958. 354 p.

4 BACHRACH, Peter and Morton S. BARATZ. "Comment". American Political Science Review. Vol. 64, no 3 (Sept. 1975). pp. 900-905.

5. BACHRACH, Peter and Morton S. BARATZ. Power and Poverty: Theory and Practice. New York, Oxford University Press, 1970. 220 p.

6 BACHRACH, Peter and Morton S. BARATZ. "Decisions and Non-Decisions: An Analytical Framework". American Political Science Review, Vol. 57, no 3 (Sept. 1963). pp. 632-642.

7 BACHRACH, Peter and Morton S. BARATZ. "Two Faces of Power". American Political Science Review. Vol. 66, no 4 (Dec. 1962). pp. 947-952.

8 BALL, Terence. ""Power" Revisited: A Comment on Oppenheim". Journal of Politics. Vol. 40, no 3 (August 1978). pp. 609-618.

9 BALL, Terence. "Power, Causation and Explanation". Polity. Vol. 8, no 2 (Winter 1975). pp. 189-214.

10 BENNET, Douglas C. and Kenneth E. SHARPE. "Agenda Setting and Bargaining Power: the Mexican State versus Transnational Automobile Corporation". World Politics. Vol. 32, no 1 (Oct. 1979). pp. 57-89.

11 BENTLEY, Arthur F. The Process of Government: A Study of Social Pressures. Bloomington, The Principia Press, 1935. 501 p.

12 BIRNBAUM, Pierre. Le pouvoir politique: textes et commentaires. Paris, Dalloz, 1975. 241 p.

13 BIRNBAUM, Pierre. La fin du politique. Paris, Editions du Seuil, 1975. 285 p.

14 BONE, Hugh A. and Robert C. BENEDICT. "Perspectives on Direct Legislation: Washington State's Experience, 1914-1973". Western Political Quarterly. Vol. 28, no 2 (June 1975). pp. 330-351.

15 BOULDING, Kenneth E. "General Systems Theory - The Skeleton of Science". in Modern Systems Research for the Behavioral Scientist. Chicago, Walter Buckley ed., Aldine Publishing Company, 1968. pp. 3-11.

16 COBB, Roger; ROSS, Jennie-Keith and Marc Howard ROSS. "Agenda-Building as a Comparative Political Process". American Political Science Review. Vol. 70, no 1 (March 1976). pp. 126-139.

17 COBB, Roger W. and Charles D. ELDER. Participation in American Politics: The Dynamics of Agenda-Building. Baltimore and London, John Hopkins Press, 1972. 182 p.

18 CONNOLLY, William E. "On "Interests" in Politics". Politics and Society. Vol. 2, no 4 (Summer 1972). pp. 459-479.

19 COUFFIGNAL, Louis. La cybernétique. 5ème ed., Paris, Presses Universitaires de France, 1978. 128 p.

20 CRENSON, Matthew A. The Un-Politics of Air Pollution: A Study of Non-decisionmaking in the Cities. Baltimore and London, John Hopkins Press, 1971. 227 p.

21 DAHL, Robert A. "Une critique du modèle de l'élite du pouvoir". in Le pouvoir politique: textes et commentaires, par Pierre Birnbaum, Paris, Dalloz, 1975. 241 p.

22 DAHL, Robert A. "Le pouvoir à New Haven: des inégalités cumulatives aux inégalités dispersées" in Le pouvoir politique: textes et commentaires. par Pierre Birnbaum, Paris, Dalloz, 1975. 241 p.

23 DAHL, Robert A. "The Concept of Power" in Political Power: A Reader in Theory and Research. par David V. Edwards et al, New York, Free Press, 1969. pp. 79-94.

24 DION, Léon. Le bill 60 et la société québécoise. Montréal, H.M.H., 1967. 197 p.

25 DION, Léon. Le bill 60 et le public. Montréal, Institut canadien d'éducation des adultes, 1966. 127 p.

26 DYE, Thomas R. Understanding Public Policy. Second Edition, New Jersey, Prentice-Hall, 1975. 351 p.

27 EASTON, David. Analyse du système politique. Paris, Armand Colin, 1974. 488 p.

28 EDWARDS III, George and Ira SHARKANSKY. The Policy Predicament: Making and Implementing Public Policy. San Francisco, W.H. Freeman and Co., 1978. 336 p.

29 FALES, Evan. "Theoretical Simplicity and Defeasibility". Philosophy of Science. Vol. 45, no 2 (June 1978). pp. 273-288.

30 FEYERABEND, Paul K. Contre la méthode: esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance. Paris, Editions du Seuil, 1979. 349 p.

31 FIELD, Marilyn J. "Determinants of Abortion Policy in the Developed Nations". Policy Studies Journal. Vol. 7, no 4 (Summer 1979). pp. 771-781.

32 FREY, Frederick W. "Comment: On Issues and Nonissues in the Study of Power". American Political Science Review. Vol. 65, no 4 (Dec. 1971). pp. 1080-1101.

33 GELB, Joyce and Marian Lief PALLEY. "Women and Interest Group Politics: A Case Study of the Equal Credit Opportunity Act". American Politics Quarterly. Vol. 5, no 3 (July 1977), pp. 331-352.

34 GUIFFAULT, Didier. Tribulations d'une réforme électorale au Québec: la carte et le mode de scrutin depuis 1962. Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Lyon II, 1979. 286 p.

35 HAMMACK, David C. "Problems in the Historical Study of Power in the Cities and Towns of the United States 1800-1960". American Historical Review. Vol. 83, no 2 (April 1978). pp. 323-349.

36 HANSEN, Susan B. "Linkage Models, Issues, and Community Politics". American Politics Quarterly. Vol. 6, no 1 (January 1978). pp. 3-28.

37 HERMANN, Charles F. "Critique and Comment: Validation Problems in Games and Simulations with Special Reference to Models of International Politics". Behavioral Science. Vol. 12, no 3 (May 1967). pp. 216-231.

38 HINDESS, Barry. Philosophy and Methodology in the Social Sciences. New Jersey, Humanities Press, 1977. 258 p.

39 HOBBES, Thomas. "Du pouvoir". in Le pouvoir politique: textes et commentaires, par Pierre Birnbaum. Paris, Dalloz, 1975. pp. 17-19.

40 JONES, Charles O. An Introduction to the Study of Public Policy. Second Edition. Massachusetts, Duxbury Press, 1977. 258 p.

41 JOSEPH, Lawrence B. "Democratic Revisionism Revisited". American Journal of Political Science. Vol. 25, no 1 (Feb. 1981). pp. 160-187.

42 KORDIG, Carl R. "Discovery and Justification". Philosophy of Science. Vol. 45, no 1 (March 1978). pp. 110-117.

43 KORNHAUSER, William. ""Power Elite" or "Veto Groups"". in Political Power: A Reader in Theory and Research, par David V. Edwards et al. New York, Free Press, 1969. pp. 42-53.

44 KUHN, Thomas S. La structure des révolutions scientifiques. Paris Flammarion, 1972. 246 p.

45 LAKATOS, Imre. "Falsification and the Methodology of Scientific Research Programmes". in Criticism and the Growth of Knowledge. Lakatos I. et A. Musgrave eds, Cambridge, Cambridge University Press, 1970. pp. 91-196.

46 LANDRY, Réjean. "L'avenir de l'étude des politiques". in Introduction à l'analyse des politiques. Réjean Landry ed., Québec, Presses de l'Université Laval, 1980. pp. 341-351.

47 LASWELL, Harold D. et Abraham KAPLAN. "Le pouvoir" in Le pouvoir politique: textes et commentaires, par Pierre Birnbaum. Paris, Dalloz, 1975. pp. 49-52.

48 LASWELL, Harold D. and Abraham KAPLAN. Power and Society: A Framework for Political Inquiry. New Haven, Yale University Press, 1950. 295 p.

49 LEMAN, Christopher. "Patterns of Policy Development: Social Security in the United States and Canada". Public Policy. Vol. 25, no 2 (Spring 1977). pp. 261-291.

50 LEMIEUX, Vincent et Réjean LANDRY. La modélisation des politiques par l'approche systémique. Communication préparée pour le colloque: "Système, Science et Savoir". Département de science politique, U. Laval, Québec, juin 1980. 33 p.

51 LEMIEUX, Vincent. Les cheminements de l'influence: systèmes, stratégies et structures du politique. Québec, Presses de l'Université Laval, 1979. 282 p.

52 LUKES, Steven. Power: A Radical View. London, New York, Macmillan, 1974. 64 p.

53 McGAW, Dickinson and George WATSON. Political and Social Inquiry. New York, John Wiley and Sons, 1976. 112 p.

54 MADSEN, K.B. "Integration through Meta-Science - Exemplified by a Comparative Study of Psychological Theory". in Actes du XIVème Congrès International de Philosophie, Tome 2, Vienne, du 2 au 9 septembre 1968. pp. 401-418.

55 MARGENAU, Henry. "What is a Theory" in The Structure of Economic Science: Essays on Methodology. Sherman Roy Krupp ed., New Jersey, Prentice-Hall, 1966. pp. 25-38.

56 MARUYAMA, Masao. "Les concepts substantif et fonctionnel de pouvoir". in Le pouvoir politique: textes et commentaires. par Pierre Birnbaum. Paris, Dalloz, 1975. 241 p.

57 MARX, Karl. "Idéologie et classe dominante". in Le pouvoir politique: textes et commentaires. par Pierre Birnbaum. Paris, Dalloz, 1975. 241 p.

58 MASSICOTTE, Louis. La réforme de la carte électorale au Québec: 1970-1972. Thèse de maîtrise, Université Laval, 1979. 191 p.

59 MASTERMAN, Margaret. "The Nature of a Paradigm" in Criticism and the Growth of Knowledge; Lakatos I. et A. Musgrave eds., Cambridge, Cambridge University Press, 1970. pp. 59-91.

60 MEEHAM, Eugene J. Explanation in Social Science: A System Paradigm. Illinois, The Dorsey Press, 1968. 128 p.

61 MEHL, Lucien. "Pour une théorie cybernétique de l'action administrative" dans Traité de Science Administrative par J.M. Auby et al., Paris, Mouton, 1966. pp. 781-833.

62 MIHRAM, G. Arthur. "Some Practical Aspects of the Verification and Validation of Simulation Models". Operational Research Quarterly. Vol. 23, no 1 (1972). pp. 17-29.

63 MILIBAND, Ralph. "The Capitalist State: Reply to Nicos Poulantzas". in Power in Britain, John URRY and John WAKEFORD eds., London, H.E.B. Paperback, 1973. pp. 306-314.

64 MILLS, C. Wright. L'élite du pouvoir. Paris, François Maspéro, 1969. 381 p.

65 MOSCA, Gaétano. "Formule politique et classe dirigeante". in Le pouvoir politique: textes et commentaires. par Pierre Birnbaum. Paris, Dalloz, 1975. 241 p.

66 NEILSON, Barbara J. "Setting the Public Agenda: The Case of Child Abuse". in The Policy Cycle. Judith May and Aaron b. Wildawsky eds., Beverly Hills, Sage, 1978. pp. 17-43.

67 NELSON, Daniel N. "Issues in Local Communist Politics: The Romanian Case." Western Political Quarterly. Vol. 30, no 3 (Sept. 1977). pp. 384-396.

68 OPPENHEIM, Felix E. ""Power" Revisited". Journal of Politics. Vol. 40, no 3 (August 1978). pp. 589-608.

69 OPPENHEIM, Felix E. ""Power"; One More Visit: A Response to Terence Ball". Journal of Politics. Vol. 40, no 3 (August 1978). pp. 619-621.

70 PIERESON, James E. "Issue Alignment and the American Party System, 1956-1976". American Politics Quarterly. Vol. 6, no 3 (July 1978). pp. 275-308.

71 POLSBY, Nelson W. Community Power and Political Theory. New Haven, Yale University Press, 1963. 144 p.

72 POPPER, Karl R. La logique de la découverte scientifique. Paris, Payot, 1978. 480 p.

73 POULANTZAS, Nicos. "The Problem of Capitalist State" in Power in Britain, John URRY and John WAKEFORD eds., London, H.E.B. Paperback, 1973. pp. 291-306.

74 POULANTZAS, Nicos. Pouvoir politique et classes sociales I. Paris, François Maspéro, 1968. 195 p.

75 RICCI, David. "Receiving Ideas in Political Analysis: The Case of Community Power Studies, 1950-1970". Western Political Quarterly. Vol. 23, no 4 (Dec. 1980). pp. 451-475.

76 RICCI, David. "Reading Thomas Kuhn in the Post-Behavioral Era". Western Political Quarterly, Vol. 30, no 1 (March 1977). pp. 7-34.

77 ROIG, Charles. "La théorie des sytèmes et ses perspectives de développement dans les sciences sociales". Revue française de sociologie. no spécial, 1970. pp. 47-99.

78 SARDELL, Alice. "The Mobilization of Bias in Primary Care Policy: The Case of Neighborhood Health Centers." Political Studies Journal. Vol. 9, no 2 (1980-1981). pp. 206-212.

79 SCHATTSCHNEIDER, E.E. The Semi-Sovereign People: A Realist's View of Democracy in America. New York, Holt, Rinehart and Winston, 1960. 147 p.

80 SIUNE, Karen and Ole BORRE. "Setting the Agenda for a Danish Election". Journal of Communication. Vol. 25, no 1 (Winter 1975). pp. 65-73.

81 SOLESBURY, William. "Issues and Innovations in Environmental Policy in Britain, West Germany, and California". Policy Analysis. Vol. 2, no 1 (Winter 1976). pp. 1-38.

82 SOLESBURY, William. "The Environmental Agenda: An Illustration of How Situations May Become Political Issues and Issues May Demand Responses From Government: or How They May Not." Public Administration. Vol. 54, Winter 1976. pp. 379-399.

83 STONE, Clarence N. "Systemic Power in Community Decision Making: A Restatement of Stratification Theory". American Political Science Review. Vol. 74, no 4 (Dec. 1980). pp. 978-990.

84 SUPPE, Frederick. "The Search for Philosophic Understanding of Scientific Theories". in The Structure of Scientific Theories. Frederick Suppe ed., Urbana, University of Illinois Press, 1974. pp. 1-241.

85 TUGGLE, Francis D. "Theory Content and Explanatory Power of Simulation Models". Behavioral Science. Vol. 23, no 4 (July 1978). pp. 271-290.

86 WALLISER, Bernard. Systèmes et modèles: introduction critique à l'analyse des systèmes. Paris, Editions du Seuil, 1977. 248 p.

87 WIENER, Norbert. "Cybernetics in History". in Modern Systems Research for the Behavioral Scientist. Walter Buckely ed., Chicago, Aldine Publishing Company, 1968. pp. 31-39.

88 WILSON, John R.S. "In One Another's Power". Ethics. Vol. 88, no 4 (July 1978). pp. 299-315.

89 WOLFINGER, Raymond E. "Nondecisions and the Study of Local Politics". American Political Science Review. Vol. 65, no 4 (Dec. 1971). pp. 1063-1080.

90 YISAI, Yael. "Abortion in Israël: Social Demand and Political Responses". Policy Studies Journal. Vol. 7, no 2 (Winter 1978). pp. 270-290.

INTRODUCTION

Le choix d'une problématique de recherche, parmi les nombreuses préoccupations d'un individu, subit généralement deux types de contrôle: celui de pertinence et celui de faisabilité. Il importe, en effet, en regard de la rareté des ressources à la disposition du chercheur, de prioriser les choix selon les problèmes les plus importants. Cette priorisation s'effectue, bien sûr, selon la perception de la réalité sociale, proche ou lointaine, mais la notion de pertinence et la perception elle-même sont dépendantes d'un cadre de pensée plus ou moins structuré. Les orientations théoriques privilégiées jouent alors un rôle de premier plan dans l'élaboration de la problématique.

La faisabilité s'évalue sans doute souvent en fonction de la perception de l'individu de ses propres compétences. Or, la résolution des "énigmes scientifiques" requiert une dose de créativité qui est fondamentalement intangible. Il n'est ainsi guère possible de préciser cet aspect de contrôle, qui demeure psychologique.

Il reste cependant que le choix de cette problématique doit être un délicat compromis entre une préoccupation pertinente et une préoccupation dont la résolution est très probable: en effet, celles-ci ne concordent pas nécessairement et le chercheur doit veiller à optimiser ces deux critères.

Dans cette étape introductive, nous présenterons d'abord l'orientation théorique qui est retenue pour guider la problématique, ensuite la problématique elle-même et ses ramifications, suivie d'une évaluation sommaire de la pertinence de cet objet d'étude. Quant à la faisabilité, il n'en sera pas fait mention ici, la recherche elle-même devant fournir les éléments permettant d'effectuer un jugement *a posteriori*.

Une problématique pertinente et réaliste n'est pas l'unique ingrédient nécessaire pour structurer toutes les opérations d'une recherche, loin de là. Les aspects méthodologiques déterminent généralement, en fait, ce qui est considéré comme scientifique et ce qui ne l'est pas: c'est dire que les problèmes de méthode sont singulièrement importants. Le type de problématique retenu influence cependant le choix de la méthode particulière. Aussi, présenterons-nous en dernière partie de cette introduction les orientations méthodologiques qui guideront le choix de la démarche.

1. ORIENTATION THEORIQUE

Il existe bien plus qu'une façon d'observer et d'interpréter les phénomènes politiques. Thomas Kuhn définit un "paradigme" comme étant l'ensemble de choix théoriques bien définis et d'exemples communs (44). Bien que cette définition fasse preuve d'une certaine ambiguïté (Margaret Masterman conçoit vingt et une interprétations différentes (59:61-5)), il semble clair que l'on puisse appliquer cette notion à ces modes de perception et de réflexion à propos des objets politiques (75:454). Ces paradigmes, donc, relativement isolés les uns des autres, fournissent chacun leur propre mode de pensée et génèrent par conséquent différentes problématiques de recherche. Le chercheur possède une marge de manoeuvre qu'il utilisera en choisissant le paradigme qui génèrera chez lui les concepts théoriques ayant le plus grand potentiel de résolution d'énigmes scientifiques.

Le paradigme retenu ici comme présentant ce caractère de fécondité, consiste à percevoir les phénomènes politiques, gouvernementaux ou non, comme des processus, c'est-à-dire des flux dont les transformations sont effectuées par des opérateurs tels que les gouvernements, les partis

politiques, les administrations publiques, les groupes d'intérêts, etc... Cette conception des phénomènes politiques tente donc d'unir en un tout interdépendant des problématiques relativement isolées telles que l'Etat, le pouvoir, l'idéologie, les institutions, etc... C'est probablement David Easton qui a le plus contribué à répandre cette notion en science politique. Il perçoit ainsi ce "système de transformations politique":

> "Les inputs fournissent donc ce que nous pouvons appeler la matière première sur laquelle le système agit pour produire quelque chose que nous appelons les outputs. La façon selon laquelle cela se fait peut être décrite comme un processus massif de transformation. [...] Le processus de transformation est orienté vers les autorités puisque c'est vers elles que les exigences sont dirigées à l'origine. Comme nous le verrons, les exigences déclenchent les activités de base de tout système politique. En vertu de leur position dans tout système, les autorités ont la responsabilité particulière de transformer les exigences en outputs." (27:30).

Bien que cet exposé semble relativement bien correspondre à notre paradigme, il faut déjà nuancer quelques postulats qui y sont sous-jacents. Cette façon d'observer la réalité politique présuppose en effet une conception volontariste du système de transformation: les exigences sont dirigées vers les autorités politiques; les autorités ont la responsabilité de les transformer. Tout se passe comme si les intrants du système formulaient toujours délibérément des exigences et que le système tentait toujours d'y répondre au mieux.

Ce sont des hypothèses beaucoup trop spécifiques pour faire partie d'un paradigme de base. Cette approche mécaniste est sans doute issue des machines qui sont construites par l'homme: dans ce cas, tout est volontairement conçu pour être transformé. La réalité politique n'a cependant que faire de nos "inventions" et il faut se garder de tels jugements *a priori*.

Le point de vue qui est retenu consiste à percevoir dans les phénomènes politiques une chaîne d'influences habituellement et globalement en

série, isolable approximativement d'autres phénomènes qui ne sont pas spécifiquement politiques. Cette chaîne qui peut très bien être bouclée (seule l'étude empirique autorise à le dire) permet d'identifier de façon évidemment arbitraire un intrant et, d'une façon contrainte par une "logique d'écoulement de flux", un extrant toujours situé en aval. Il est alors possible de dénommer ce système de transformation une machine, cependant abstraite et non-volontariste, où les intrants peuvent être des ressources matérielles et humaines mais également des exigences, souhaits ou demandes, des concepts finalement, et où, de la même façon, les extrants peuvent être des biens, des services mais aussi des normes, des idéaux et autres concepts.

Vincent Lemieux a caractérisé la théorie d'Easton comme étant non-extensive, holistique et non-spécifique en ce sens qu'elle s'en tient à l'étude de toute une société et non de ses parties, qu'elle tente d'unifier en peu de concepts tout ce processus sociétal et que les concepts utilisés pour unifier ce champ ne sont pas spécifiques à la science politique (51:10). Bien que déjà différent de la proposition d'Easton, on pourrait facilement caractériser le paradigme retenu de la même façon. Ainsi faut-il préciser immédiatement que le paradigme auquel on veut se rattacher doit être extensif: à cela, d'ailleurs, V. Lemieux ne voit pas de raisons pour qu'une telle conception ne puisse s'appliquer à des phénomènes beaucoup moins globaux que la gouverne de toute une société (51:10). Il doit être holistique ce qui ne pose pas de problèmes. Il doit être finalement spécifique en ce que la notion de pouvoir fasse partie intégrante des théories auxiliaires qui seront développées à partir du paradigme: bien qu'Easton ait rapidement évacué cette problématique de son corpus théorique, la vision en processus n'exige rien de tel. Tout au contraire, il fait partie des postulats de base de cette orientation théorique bien précise que la notion de processus facilite la conceptualisation de phénomènes spécifiquement politiques, c'est-à-dire révélant des phénomènes de pouvoir.

La problématique de cette recherche sera beaucoup moins ambitieuse dans la détermination de son champ que l'orientation théorique. Cependant un projet délibérément conçu dans ce cadre risque plus de produire des

interfaces génératrices d'intégration, toujours souhaitable, qu'un projet complètement ad hoc.

2. LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE

Concevoir les phénomènes politiques comme un immense processus en série simplifie sûrement l'organisation des connaissances de science politique mais ne diminue que relativement peu la complexité du champ d'étude. Dans la volonté de réduire plus encore ce champ, il est décidé de n'étudier qu'une partie de la sphère holistique du paradigme. Incidemment, à l'aide de notre cadre, on peut structurer la connaissance des phénomènes politiques en trois classes: les connaissances à propos du système de transformation, les connaissances à propos de l'intrant de ce système et les connaissances à propos de l'extrant. C'est probablement le système politique tel que D. Easton le conçoit qui a fait l'objet des plus importantes recherches: l'analyse de type structuro-fonctionnelle des institutions étatiques, l'analyse de la prise de décision, etc... L'intrant et l'extrant du système politique, bien que faisant maintenant l'objet d'importantes recherches, ont été longtemps délaissés et constituent par conséquent un champ "empirique" prometteur (46:344).

Dans ce travail, il ne sera globalement question que des phénomènes politiques reliés à l'intrant du système politique au sens d'Easton, conférant au secteur de recherche un statut semi-holistique. La limite en amont de ce secteur est temporairement laissée sans frontière. Et pour fixer plus clairement la limite en aval, c'est plus exactement l'agenda politique des gouvernements qui constituera la frontière du processus étudié. Edwards III et Sharkansky en fournissent une définition intéressante: "*By policy agenda,* we mean the items *receiving active and serious consideration by important policymakers*" (28:100).

Cet agenda constituant l'interface entre le secteur de l'intrant et le système politique lui-même, il importe de structurer les processus en amont de façon à ce qu'ils aboutissent entièrement à ce point tout en incluant la spécificité du politique dans cette partie du processus politique, c'est-à-dire en établissant une problématique qui sache tenir compte des

questions considérées généralement comme faisant partie du champ politique. C'est en tentant de répondre à ces critères que l'on énonce la problématique suivante:

Comment s'effectue la sélection des agendas possibles à l'agenda des gouvernements?

Les termes utilisés dans l'énoncé n'étant pas contraints par l'usage à une signification unique, il est sans doute utile de les définir de façon univoque.

Comment: inclut *a priori* toutes les questions permettant d'élucider les processus sélecteurs, tels que: quels sont les stratégies, les acteurs, les moyens, les événements responsables...

s'effectue: expression, mesurable éventuellement, d'un processus.

sélection: processus qui consiste à effectuer une transition entre un ensemble A, possédant une caractéristique quelconque dont on a mesuré la valeur, à un ensemble B possédant la même caractéristique et dont la valeur mesurée est moindre.

agenda: ensemble d'arrivée B contenant ce qui reçoit une attention sérieuse et active de la part des gouvernements.

possibles: qualifiant les éléments d'un ensemble A pouvant être soit réels, c'est-à-dire observables dans un univers donné, soit potentiels, c'est-à-dire observables si les processus de sélection qui ont cours dans l'univers observé sont éliminés.

En énonçant la problématique sous cette forme, on polarise l'attention sur le choix de l'agenda politique, porte d'entrée privilégiée dans le système politique. Si c'est un choix, il faut faire attention de ne pas restreindre l'étude à la décision des gouvernements lors de l'établissement de leur agenda: en fait, comme il est dit dans les définitions, tout processus de sélection touchant à l'ensemble des agendas possibles est inclus dans le champ de la problématique. C'est de cette façon qu'on entend

satisfaire le critère de spécificité: il sera laissé à une étape ultérieure le soin de montrer que le champ de la problématique contient ce qui est généralement considéré comme faisant partie du champ politique dans cette région semi-holistique.

Quant à l'extensivité du champ, le caractère holistique ne doit pas cacher le potentiel de la problématique à se pencher sur des processus politiques qui ont lieu à l'extérieur des institutions politiques.

La problématique, qui est l'ensemble des problèmes à résoudre, s'est présentée sous la forme d'une seule question. Dans le but de préciser davantage son contenu, il est souhaitable de décortiquer cette question maîtresse en plusieurs sous-questions. La nature processuelle de la problématique fournit une structure "relativement" naturelle pour effectuer cette opération. C'est en effet un processus de sélection qui, tout d'abord, permet de déterminer si un fait quelconque est pertinent pour notre analyse. Un tel processus, par sa "logique d'écoulement", nous amène à nous poser deux questions.

En premier lieu, il convient de se demander *"Quel est l'ensemble de départ?"*. Une réponse à cette question fixe la limite en amont du processus. La problématique d'origine se voulait très générale en ne posant pas de frontière: cela avait comme conséquence de ne pas oublier des phénomènes qui auraient pu être spécifiques à la science politique. Aussi, le chercheur, en fixant une limite en amont, doit être conscient qu'il pose un geste créant des limites précises à son analyse.

En deuxième lieu, il convient de décider *"Quel est l'ensemble d'arrivée?"*. Dans une perspective semi-holistique qui est la nôtre, la limite en aval est l'agenda gouvernemental. Cependant, pour qui veut être extensif sans être aussi holistique, il est très possible de limiter beaucoup plus en amont l'ensemble d'arrivée. La rigueur exige évidemment que cet ensemble soit inclus dans l'ensemble de départ.

Lorsque ces deux décisions sont prises, le processus est totalement circonscrit dans la dimension du flux principal d'écoulement. A moins

d'un cas trivial, il est alors possible d'observer la sélection qui s'est opérée. Le moment est venu de se demander: *"Comment s'effectue la transition entre l'ensemble de départ et l'ensemble d'arrivée?"*.

Il s'agit ici d'identifier les causes de cette transition, causes qui se situent obligatoirement à l'extérieur des ensembles A et B considérés. On ne peut évidemment supposer à l'avance le type de facteurs, à savoir si ce sont des acteurs, des phénomènes autonomes en ce que personne ne les contrôle, ou encore des phénomènes contrôlés en tout ou en partie par des acteurs. Aussi peut-on poser la question: *"Qu'est-ce qui est responsable de la sélection"?*; ceci nous permet de monter d'un niveau dans l'explication causale. On peut se poser les questions en série: par exemple, si l'on perçoit un phénomène responsable de la sélection, il faut reposer la question à savoir si un autre phénomène ou acteur est responsable du premier phénomène. La qualité explicative des découvertes effectuées réside dans l'isolation du processus global circonscrit comme cause de la sélection: si, par ces questions, on plonge dans l'hypercomplexité des relations sociales quelconques, le modèle n'aura que peu de potentiel explicatif. Déjà, cependant, une réponse à l'égard de l'isolation ou de l'interconnexion du processus avec d'autres processus est une découverte empirique importante.

Finalement, dans le cas où des acteurs participent à l'explication causale de la sélection, il est intéressant de découvrir les motifs qui ont donné lieu à de telles conduites. Aussi comme dernière "sous-question problème", on s'interroge à savoir *"Pour quelles raisons les acteurs responsables ont-ils réalisé leurs actions en tout ou en partie déterminantes sur la sélection?"*

Bien que la problématique puisse être formulée sous forme de questions à l'allure simple, il serait illusoire de penser qu'il soit déjà possible de les confronter à l'empirie. Tout un corpus théorique est nécessaire pour effectuer une telle opération.

3. PERTINENCE DE L'OBJET D'ETUDE

Comme il a été dit plus haut, l'orientation théorique détermine la notion de pertinence et la perception des faits. En adoptant le paradigme du "système de transformation politique" où des intrants sont utilisés à la fabrication d'extrants, les processus conduisant à la sélection de l'agenda politique revêtent une importance cruciale dans les opérations politiques. C'est cet agenda, en effet, qui contient la matière commandant les extrants du système politique.

Nul ne doute, bien sûr, de la nécessité d'opérer une sélection dans les sujets qui retiendront l'attention et l'activité finalement de tout ce système. Une connaissance approfondie de ce processus de sélection devient cependant une nécessité de premier ordre d'une part, parce qu'une analyse rapide et athéorique ne convient pas du tout à sa nature très complexe et d'autre part, parce qu'une compréhension claire du processus permettra d'indiquer s'il est compatible avec les objectifs démocratiques de la société étudiée, une question politique plus que fondamentale.

4. ORIENTATION METHODOLOGIQUE

Lorsqu'on s'impose une réflexion qui peut être qualifiée de semi-holistique, le champ empirique ainsi cerné, par son importance, ne peut que nous inviter à l'élaboration de concepts abstraits. Or l'abstraction constitue un univers bien différent de l'empirie que la réflexion est supposée enfermer. Ainsi l'abstraction n'est pas spécifique à la science: elle peut être autonome, c'est-à-dire être absolument sans contact avec l'empirie. Pour que la réflexion puisse être qualifiée de scientifique, il faut que les concepts, qui en émergent, entretiennent des liens bien spécifiques avec le champ empirique. C'est l'épistémologie, l'étude critique de la connaissance, qui est chargée d'examiner ces liens qui ont existé depuis le début de l'activité scientifique et qui prescrit aux chercheurs *la méthode* qui permet de structurer les opérations d'une recherche pour que le produit corresponde aux exigences scientifiques.

Il a existé des époques où ces relations étaient uniques dans l'esprit du monde scientifique ce qui définissait par le fait même une seule et unique méthode scientifique. Ainsi la méthode cartésienne représente les procédures spécifiquement scientifiques qui ont été utilisées de façon monolithique durant une grande période de temps. En se développant, cependant, l'épistémologie a complexifié son analyse, complexifiant du même coup les faits qu'elle s'était donnée le devoir de percevoir. Le résultat est, qu'aujourd'hui, l'appréciation des liens qui unissent les concepts à l'empirie donne lieu à des prises de position épistémologique très diverses et dans certains cas, même, opposées. Les prescriptions qui en découlent rendent compte des mêmes conflits philosophiques: bref, il n'existe plus maintenant une seule méthode scientifique.

Dans une recherche où la méthode a une grande importance pour résoudre les questions de la problématique, il n'est pas possible de se fermer les yeux sur un tel conflit et une telle ambiguïté. Cela doit plutôt inviter à une réflexion "supra-scientifique" de façon à prendre position en connaissance de cause au lieu de choisir au hasard, ou, ce qui est peut-être pire, d'après un conditionnement, une quelconque méthode.

Aussi reste-t-il un dernier ingrédient à ajouter à la problématique avant de structurer les opérations de recherche: le choix d'une méthode scientifique. Le premier chapitre présentera la situation dans laquelle un chercheur, intéressé prioritairement à travailler à un niveau scientifique, se trouve et énoncera la décision épistémologique qui est prise pour débuter véritablement la recherche. C'est donc seulement à la fin de ce premier chapitre que sera présenté le devis de recherche.

CHAPITRE PREMIER

LA DECISION EPISTEMOLOGIQUE

C'est en présentant un aspect historique de la théorie de la connaissance que débute la discussion visant à définir la méthode de recherche: c'est ainsi, en effet, que se révèleront les enjeux méthodologiques importants sur lesquels il faudra prendre position. Suivra alors le choix des critères qu'un chercheur doit retenir lorsqu'il a des visées plus pragmatiques que philosophiques. Il sera fait mention d'une façon plus soutenue d'une proposition épistémologique résolvant, du moins d'une façon grossière, les problèmes soulevés précédemment. A cela, fera contrepoids une critique directement orientée sur cette proposition dans le but évident de mieux en apprécier les limites. La situation devra alors être assez claire pour permettre une décision épistémologique en meilleure connaissance de cause. L'association de la problématique de recherche et de la méthode retenue conduira enfin à la présentation des étapes de recherche strictement scientifiques qui composeront le corps principal de ce travail.

1. LE CARACTERE CHANGEANT DE LA THEORIE DE LA CONNAISSANCE

Durant des siècles, la théorie de la connaissance a comporté des concepts très stables où la connaissance signifiait connaissance prouvée: c'est la période que Imre Lakatos, historien de la science mais aussi de

l'épistémologie, a qualifié de justificationiste (45:93-4). A cette époque, il était convenu que les déductions strictement logiques nous permettaient d'inférer, ce qui, par le fait même, transmettait à la théorie un contenu de vérité, mais pas de prouver (45:94). Les "intellectualistes classiques" admettaient alors des preuves extralogiques par révélation, intuition intellectuelle ou expérience alors que les "empiristes classiques" acceptaient comme axiomes des *propositions factuelles* exprimant des "faits durs" (45:94). Bref, si le processus mental accepté chez les deux écoles comme scientifique était l'induction, la base empirique se caractérisait chez l'un par la primauté du sujet, chez l'autre par la "consistance" de l'objet. Lakatos a identifié une école néo-justificationiste se dénommant elle-même probabiliste, dont R. Carnap est un représentant, celle qui, grâce au calcul des probabilités, permet de définir une base empirique dont la vérité est probable, et, par là, des théories probables (45:95).

Cependant, à la suite de l'effondrement de la physique newtonienne par les explications einsteiniennes, cette épistémologie a dû remettre en question quelques-uns de ces postulats: en effet, la physique de Newton répondait parfaitement aux critères de l'époque et l'arrivée d'une théorie très différente mais également et même, selon certains, beaucoup plus puissante a bouleversé l'ordre établi et nécessité une plus grande réflexion. Aujourd'hui, selon Suppe (84:116-117), peu de philosophes des sciences adoptent encore un tel point de vue, croyant cette option pour fondamentalement inadéquate et intenable: cependant, il y aurait beaucoup de désaccord à savoir pourquoi elle est intenable (84:116).

La théorie de la connaissance a vu alors éclore beaucoup d'options permettant de critiquer le développement des connaissances; Frederick Suppe dans "The Search for Philosophic Understanding of Scientific Theories" synthétise en deux cents pages l'état actuel de la connaissance en cette matière (84). Cependant, à cause de leur visée plus critique que prescriptive, peu ont eu autant de succès dans la définition d'une méthode scientifique que l'approche développée par Karl Popper dans "La logique de la découverte scientifique" (72) d'abord, puis dans plusieurs autres

travaux ensuite. Pour Lakatos, nous entrons dans l'ère du falsificationisme, issue des réflexions de Popper. Malheureusement selon Lakatos, ces réflexions ont tant de ramifications et de conséquences que l'on se doit d'identifier déjà deux grands types de falsificationisme.

Voyons, tout d'abord, le falsificationisme dogmatique. Ainsi:

> "Dogmatic falsificationism admits the fallibility of *all* scientific theories without qualification, but it retains a sort of infallible empirical basis. It is strictly empiricist without being inductivist: it denies that the certainty of empirical basis can be transmitted to theories." (45:95-6)

Plus spécifiquement quant au mode de réflexion, la science ne pourrait pas prouver qu'une théorie est vraie; elle peut cependant prouver qu'elle est fausse. Ainsi à partir d'une théorie complètement abstraite, on en déduit des falsificateurs potentiels qui sont confrontés aux faits de la base empirique (45:96). Cette réflexion conduit, selon certains, à établir une barrière psychologique entre les énoncés théoriques et les énoncés observationnels: quant un énoncé théorique devient observationnel, il est considéré vrai (45:97-8).

Pour résoudre cette difficulté, le falsificationisme méthodologique adopte une approche activiste plutôt que passive de la théorie de la connaissance (45:104). L'approche passive consiste à croire que la connaissance vraie est imprimée sur un esprit inerte par la Nature alors que l'approche activiste considère que l'on ne lit le livre de la Nature qu'en l'interprétant à la lumière de nos attentes et de nos théories: à cela une branche "conservatrice" affirme que nous sommes prisonniers de notre "référence conceptuelle" alors que la branche "révolutionnaire" maintient que cette référence peut se développer et se remplacer par de meilleures.

Aussi la notion de base empirique est modifiée sensiblement. Sera alors qualifié de "connaissance de base non-problématique" l'ensemble des faits qui sont révélés par les meilleures techniques disponibles à ce moment, c'est-à-dire par les meilleures théories observationnelles (45:106-7).

La confrontation des falsificateurs à cette "base empirique" permet alors de conclure si une théorie est falsifiée ou non. Elle peut cependant, à cause de la nature de la base empirique, être vraie mais elle doit être éliminée jusqu'à ce que la base soit modifiée: ce n'est donc pas une preuve mais un rejet (45:109).

Par un survol rapide de l'histoire de la théorie de la connaissance, il est possible d'apprécier deux enjeux majeurs: le type de réflexion scientifique, la nature de la base empirique. Sur ces enjeux, on a pu apprécier des positions diverses et même opposées: de l'induction à la déduction, des faits durs au conventionalisme basé sur les techniques du jour, il est difficile de ne pas reconnaître à la théorie de la connaissance un caractère changeant. Il est malheureusement impossible de prédire l'évolution de cette discipline, ce qui aurait peut-être permis un choix "d'avant-garde" comme méthode de recherche. Cela, cependant, illustre encore mieux la nécessité de débattre des problèmes de méthode, car, même involontairement, on prend toujours position dans ce débat lors du choix méthodologique. La prochaine section débattera du type de critères que peut utiliser le scientifique, théoricien ou praticien, lorsqu'il a affaire à un environnement épistémologique aussi flou.

2. LES CRITERES DE DECISION EPISTEMOLOGIQUE

Au moins deux aspects doivent éclairer le choix des critères épistémologiques: tout d'abord, il faut savoir quelle(s) approche(s) est (sont) généralement retenue(s) pour pouvoir juger si une théorie épistémologique est meilleure qu'une autre et ensuite examiner quelles sont les nécessités pragmatiques auxquelles sont réellement confrontés les "acteurs" scientifiques.

Juger de la valeur d'une théorie de la connaissance est en fait établir un jugement critique sur une théorie critique. Selon Lakatos, nous n'avons même pas encore une véritable théorie de la critique pour les théories scientifiques (45:114). Dans le passé, la philosophie des sciences était sans doute bien rattachée à la philosophie en général: aussi, les

critères épistémologiques correspondaient-ils à la conception de l'Homme en vigueur à l'époque. Ainsi l'ère justificationiste correspondait-elle à une théorie de la perception dont la psychologie, plus tard, a démontré l'impertinence (45:114). L'ère plus moderne des falsificationistes n'a pas résolu ce problème.

Paul Feyerabend fait bien ressortir que rien ne permet de critiquer une théorie aussi bien qu'une théorie concurrente (30:157). Cependant, ce jugement comparatif ne fournit pas une évaluation de sa pertinence. A cela, I. Lakatos suggère que de toute façon, avant de passer à sa critique, il vaut mieux s'atteler à la tâche de concevoir une véritable théorie de la critique scientifique, après quoi il sera plus facile de la critiquer (45:114). Bref les épistémologues n'ont pas cerné de consensus véritable concernant le choix d'une théorie épistémologique.

Cela implique-t-il que l'on doive retarder la production scientifique tant que ce consensus n'est pas établi? Madsen (54) montre bien, dans un article expliquant les intrants à la discipline "méta-scientifique", le rôle fondamental que joue la science dans son développement. Lakatos, en rappelant le rôle de la psychologie dans l'abandon du justificationisme, le montre bien également. L'épistémologie et la science s'influencent donc mutuellement et bien que la philosophie ne l'ait peut-être pas démontré, il est possible de croire que, plutôt qu'un cercle vicieux, le développement de l'un accélère le développement de l'autre.

Un élément qui oblige à définir ces critères est constitué des contraintes auxquelles doit faire face le chercheur lors de sa production scientifique. Nul ne doute de l'existence d'un monde abstrait, la théorie, et de celle d'un monde concret, l'empirie. Aussi, le scientifique peut-il sans craindre élaborer des théories. Mais que doit-il en faire? Comment la caractériser? Comment faire des choix? Comment, à vrai dire, doit-il confronter ces deux mondes? Ces décisions de nature épistémologique contrôlent des activités de nature scientifique. Aussi le scientifique doit-il, s'il veut produire, tracer une frontière dans ce "no man's land" très réel.

La théorie de la connaissance optimale dans ces conditions doit être celle qui, d'une part, contient les découvertes les plus récentes quant au caractère critique de cette théorie et, d'autre part, celle qui définit un mode de relation très précis entre le monde théorique et empirique tout en étant cohérent avec le corpus critique. Du côté critique, Madsen rappelle que l'histoire, la sociologie et la psychologie, fournissent des notions de base, tandis que les prescriptions falsificationistes suggèrent, de l'autre côté des voies de progrès scientifique.

Nous considérons donc qu'il n'est pas raisonnable de parachuter des critères absolus mais que l'épistémologie est, comme la science, une discipline qui apprend de l'expérience. Aussi la théorie retenue sera-t-elle *prescriptive*, car le scientifique doit travailler dans un cadre précis mais aussi *critique*, car ce cadre ne doit pas être naïf.

3. UNE PROPOSITION INTERESSANTE: LA METHODOLOGIE DES PROGRAMMES DE RECHERCHE

En tant que critique de la connaissance assez brillant, Imre Lakatos propose une conception de la connaissance qui donne lieu à des procédures qui collent bien avec le quotidien du travail scientifique. Faisant suite à la classification de la première section de ce chapitre, il élabore ce qu'il appelle le falsificationisme méthodologique sophistiqué par rapport à la version naïve constituée par le deuxième type de falsificationisme (45:116).

Il compare la version naïve avec sa version par deux règles fondamentales: l'acceptation et la falsification. Pour le falsificationiste méthodologique naïf, une théorie est acceptable si elle est expérimentalement falsifiable; cette falsification est obtenue par confrontation à la "connaissance de base non-problématique". Pour le falsificationisme méthodologique sophistiqué, une théorie T est acceptable si a) elle possède un excès de contenu empirique et si b) cet excès de contenu est corroboré; elle est falsifiée:

> "... if and only if another theory T' has been proposed with the following characteristics: (1) T' has excess empirical content over T: that is, it predicts *novel* facts, that is, facts improbable in the light of, or even forbidden, by T; (2) T' explains the previous success of T, that is, all the unrefuted content of T is included (within the limits of observational error) in the content of T'; and (3) some of the excess content of T' is corroborated." (45:116)

Ainsi, plutôt qu'un "combat à deux coins" entre une théorie et l'expérience, la proposition de Lakatos est un "combat à trois coins" entre, d'une part, les théories rivales et l'expérience et, d'autre part, dans une confirmation plutôt qu'une falsification de la théorie à l'expérience, ce qui serait selon lui, beaucoup plus conforme avec ce qui se passe réellement (45:115). Ceci permet de plus de relier le concept de *croissance* de la connaissance et celui du caractère empirique de la science en un seul concept (45:119).

Cependant, plutôt que de juger une seule théorie versus une autre théorie, Lakatos considère que ce sont des séries de théories, ce qu'il appelle un programme de recherche scientifique, qu'il faut comparer (45:118). Il existerait en effet une continuité dans l'invention de nouvelles théories: celle-ci peut être appréciée par son analyse du contenu empirique et heuristique d'une théorie (45:132).

Ainsi tout programme de recherche scientifique peut être caractérisé par un "noyau dur". C'est *l'heuristique négative* du programme qui défend aux chercheurs, qui adhèrent à ce programme, d'y diriger leurs critiques. Ce noyau contient les idées fondamentales qui génèreront toute la perception des chercheurs mais ne contient aucune réfutation ou falsificateur potentiels.

Les chercheurs qui adoptent ce programme de recherche se mettront alors à élaborer une *ceinture protectrice* autour du noyau dur: il s'agit d'élaborer des hypothèses et théories auxiliaires qui génèreront des falsificateurs potentiels et qui permettront de confronter le programme à

l'empirie. Cette *heuristique positive* favorise donc l'émergence de modèles de plus en plus compliqués, destinés à simuler la réalité. Aussi le chercheur ignore-t-il les données disponibles, les faits qui devraient normalement le décourager à continuer d'adhérer à ce programme: cette heuristique constitue en effet une stratégie autant pour prédire de nouveaux faits que pour digérer les contrefaits potentiels (45:136).

Ainsi une théorie T_1 dont la confrontation à l'empirie suggère sa faillibilité, peut être remplacée par une théorie T_2 possédant le même noyau dur mais une ceinture protectrice conçue pour rendre compte des phénomènes mis en évidence lors de la "falsification" de T_1. De là sont issues la continuité et la production en série de théories.

L'empirie peut "confirmer" un programme mais non le falsifier; elle ne peut pas le prouver vrai non plus. Cela est plus réaliste selon Lakatos car si les justificationistes ont exagéré l'autonomie de la pensée, les falsificationistes naïfs et dogmatiques ont exagéré sa soumission aux "faits": l'autonomie relative de la science théorique constitue toujours, d'après lui, un fait historique (45:137).

Il ajoute que la consistence doit demeurer un important principe régulateur, il faut en effet se garder d'ajouter du contenu empirique par hypothèses ad hoc (45:143). Pour lui, en fait, la science mature se distingue de la science immature par son caractère de programme de recherche plutôt que par un procédé ad hoc basé sur des essais et des erreurs (45:175).

Pour résumer son apport, il précise que cette méthodologie emprunte des empiristes la détermination d'apprendre de l'expérience, des Kantiens une approche activiste de la connaissance, et des conventionalistes l'importance des décisions en méthodologie (45:122). La proposition de Lakatos présente donc un compromis assez intéressant entre l'aspect critique et l'aspect prescriptif. L'épistémologie est en constante évolution et il est de rigueur de présenter une argumentation directement orientée sur la proposition de Lakatos qui devrait permettre autant de la caractériser que d'en cerner les limites.

4. UNE CRITIQUE ANARCHISTE DE LA CONNAISSANCE

Paul K. Feyerabend, également historien de la science, partage bien quelques points de vue avec Imre Lakatos. Il ne croit pas en une base empirique ni même à l'existence de théories observationnelles: pour lui, il n'y a pas de distinction entre théorie et observation (30:185). Pour lui également, une théorie peut être réfutée par référence à son genre propre d'expérience, c'est-à-dire en découvrant les contradictions internes dont elle souffre (30:319).

C'est au sujet du "combat" entre théories rivales qu'il présente un désaccord fondamental. La méthodologie de programmes de recherche exigeant que des programmes rivaux soient comparés quant à leur contenu, le phénomène d'incommensurabilité semble impliquer que ce procédé soit irréaliste (30:237). En effet, ce phénomène ferait en sorte que des théories expliquent des faits que les autres théories ne retiendraient pas et que, même plus, les rapports logiques d'inclusion, d'exclusion et d'interaction ne tiendraient pas (30:258-9). Ou encore, les théories expliquent des faits qui se recouvrent en partie mais leur structure est incompatible (30:37).

Quant à l'excès de contenu, Feyerabend soutient que l'histoire de la science révèle qu'il est produit presque toujours aux dépens du déjà connu (30:342): dans les processus qui donnent lieu à la domination d'un programme de recherche sur un autre, cet excès de contenu serait fabriqué par un usage combiné de l'enthousiasme, de l'oubli et de l'évolution historique (30:215).

L'invention d'options théoriques différentes devrait constituer un élément essentiel de la méthode empirique (30:40). En effet, il soutient que:

> "... s'il est vrai que beaucoup d'erreurs ne peuvent se révéler qu'avec l'aide de conceptions différentes, alors le refus de les considérer aura pour effet d'éliminer en même temps des faits capables d'apporter des réfutations. Seront plus particulièrement éliminés des faits dont la découverte démontrerait la totale et irrémédiable insuffisance de la théorie." (30:41)

De plus, les postulats inhérents à des perspectives théoriques ne sont pas toujours, et souvent deviennent, connus que par contraste avec d'autres théories (30:157).

Aussi préconise-t-il une approche "anarchiste" à l'épistémologie, car selon lui:

> "Il n'y a pas de méthode particulière qui puisse garantir le succès d'une recherche ou le rendre probable. Les scientifiques résolvent des problèmes non pas parce qu'ils possèdent une baguette magique - la méthodologie, ou une théorie de la rationalité - mais parce qu'ils ont longtemps étudié un problème, parce qu'ils en connaissent assez bien les données, parce qu'ils ne sont pas tout à fait idiots (bien qu'on puisse en douter aujourd'hui où n'importe qui peut devenir un scientifique) et parce que les excès d'une école scientifique sont presque toujours équilibrés par les excès d'une autre (En outre, les scientifiques ne résolvent que rarement leurs problèmes, ils font beaucoup d'erreurs, et un grand nombre de leurs solutions sont parfaitement inutiles)". (30:341)

Ainsi l'anarchiste épistémologique "n'a aucun scrupule à défendre l'affirmation la plus rabattue ou la plus scandaleuse" (30:207), car par souci d'efficacité:

> "étant donné un but, même le plus étroitement "scientifique", l'améthode (*nonmethod*) de l'anarchiste a une plus grande chance de réussir que n'importe quel ensemble de critères, règles ou prescriptions bien définis." (30:215).

En comparaison avec la méthode de Lakatos, il avance que celle-ci est incapable de défendre le comportement le plus aventureux (30:217). Cependant, les propositions de Lakatos peuvent être utilisées de façon conservatrice: lorsque un programme de recherche décline, selon les normes de Lakatos, les gestionnaires de la recherche scientifique peuvent très bien décider de ne plus soutenir ce programme (30:217). Il est abandonné non par falsification mais simplement par manque de ressources (20:218). Donc, la liberté apparente de la méthode de Lakatos, prise en

conjonction avec le conservatisme dont il a été question, a une influence "subtile mais ferme" sur le scientifique (30:217). Et d'ajouter, "c'est précisément ainsi que Lakatos veut les voir utilisées" (30:217).

Le bilan qu'il effectue de la comparaison des propositions de Lakatos et des siennes se résume ainsi:

> "... dans la mesure où la méthodologie des programmes de recherche est "rationnelle" elle ne diffère pas de l'anarchisme; et dans la mesure où elle en diffère, elle n'est pas "rationnelle". (30:219)

La théorie de Feyerabend critique durement et l'épistémologie traditionnelle et l'épistémologie "moderne". Elle est effectivement fondamentalement critique et très peu prescriptive: de par cette nature, elle redonne entière liberté au scientifique et aucune à l'épistémologue. Cependant, si la forme anarchiste est celle qui convient le mieux à l'aspect critique de la théorie de la connaissance, ce n'est pas nécessairement celle qui convient le mieux à l'aspect prescriptif. La prochaine section entend régler définitivement, dans le cadre restreint de ce travail, la question méthodologique.

5. LE CHOIX DE LA METHODE SCIENTIFIQUE

Même après une critique aussi sévère que celle de Feyerabend, la proposition de Lakatos reste en partie pertinente. Le concept de programme de recherche, composé d'un noyau dur infalsifiable et d'une ceinture protectrice, fruit de l'ingéniosité de ses défenseurs, est globalement intact. Il constitue, au point de vue prescriptif, un départ intéressant à la structuration théorique. Au point de vue critique, il semble résister à l'attaque et représente par le fait même, une approche pas trop naïve de la connaissance.

Le concept de falsification sort cependant affaibli par la critique anarchiste. Le phénomène d'incommensurabilité n'est pas traité par Lakatos: le point de vue de Feyerabend constitue, selon nous, un point de vue plus

réaliste de la confrontation de théories. L'utilisation conservatrice de la falsification est une menace également sérieuse à l'objectivité de la critique de la science. Finalement, l'union des concepts théorie et observation donne un grand poids à l'idée d'un pluralisme scientifique authentique, plutôt qu'à celle de programmes dominant les autres.

Si, donc, le rejet n'est pas une conclusion "juste" à l'élaboration théorique, les opérations qui y conduisaient nous semblent pourtant fournir des informations intéressantes. Ainsi la caractérisation d'un programme de recherche par la comparaison avec des programmes concurrents simplifie l'organisation des connaissances et, par là, l'apparition des "trous" nécessitant de nouveaux programmes de recherche. En effet, croyons-nous, si, d'après une approche anarchiste, on ne doit pas exiger une telle organisation, on peut tout de même se réjouir de son existence lorsque cela se présente. C'est une pseudo-falsification, destinée donc à caractériser le programme de recherche, plutôt qu'une falsification au sens strict de Lakatos, qui sera retenue comme processus épistémologique pertinent.

Le combat théorie versus expérience conservera le même caractère que lui donnait Lakatos.

Ces quelques décisions épistémologiques suffisent amplement à déterminer la démarche de la recherche. C'est d'ailleurs le but de la dernière section de ce chapitre.

6. LA DEMARCHE DE LA THESE

La structure du texte contiendra trois chapitres qui correspondront directement aux trois principaux concepts de la méthode retenue: le noyau dur, la ceinture protectrice et la pseudo-falsification.

Le chercheur ayant la liberté de puiser son inspiration là où il le veut bien, la première section du deuxième chapitre recensera quelques approches globalisantes qui, récemment, ont su générer des analogies assez puissantes entre les disciplines traditionnelles. Une approche particulière,

la cybernétique telle que développée par William R. Ashby sera principalement utilisée pour élaborer le coeur du programme de recherche: le modèle de sélection d'agendas. Suivra une vérification interne destinée à se sensibiliser avec la logique du modèle défini par les postulats. Finalement, on tentera une caractérisation du noyau dur pour générer de l'information quant aux qualités inhérentes au modèle.

D'allure assez générale, le modèle nécessite une ceinture protectrice contenant des théories ou hypothèses auxiliaires permettant un contact avec l'empirie. La première section du troisième chapitre, tentera de réussir un développement de la ceinture protectrice. Il sera ensuite tenté de prendre contact avec l'empirie via deux événements qui ont contenu des processus de sélection d'agendas. Finalement un premier bilan sur l'état de la ceinture du programme conclura ce chapitre.

L'étape de la pseudo-falsification destinée à établir des contacts avec le monde abstrait, cette fois, des théories existantes débutera par le choix et l'exposé sommaire de programmes de recherche concurrents. Après avoir distingué les champs empiriques des théories rivales, on provoquera une confrontation des contenus. Un verdict, destiné à dresser un bilan de ce deuxième combat à deux coins, tiendra compte de la complexité qu'engendre la volonté de poser un tel geste.

Il sera alors temps de rappeler, en toute fin, les décisions qui ont conduit à définir la structure de la recherche ainsi que les limites associées et de réunir les éléments conclusifs que constituent les dernières sections des trois chapitres qui suivent pour appréhender de façon globale l'ensemble de ce travail.

CHAPITRE II

LE NOYAU DUR DU PROGRAMME DE RECHERCHE

L'objectif de ce chapitre doit maintenant être clair: il s'agit de développer un corpus théorique qui soit capable de générer un maximum d'hypothèses confrontables à l'empirie, mais également qui soit exempt de contradiction interne et recouvre de façon la plus complète possible le champ empirique cerné par la problématique de recherche.

Malgré que l'on ait ici l'intention de développer un authentique noyau dur de programme de recherche, rien ne nous empêche de tenter de relier sa génèse à des courants de pensée encore plus généraux constituant eux-mêmes des programmes de recherche plus vastes: cela confèrerait pour ainsi dire un rang de "théorie auxiliaire" à notre programme de recherche et par le fait même à notre problématique. Le grand avantage est l'intégration des connaissances qui peut en résulter, c'est-à-dire, réduire le caractère *ad hoc* de la construction de programmes de recherche, qualité choyée par l'épistémologie, même lakatosienne. La première section de ce chapitre présentera une approche qui semble offrir le degré de fécondité recherché.

La deuxième section marque la fin du processus inférentiel et développe l'idée maîtresse de cette thèse: un modèle générant des hypothèses empiriques de recherche et intégrant une à une les ramifications de la

problématique. A cette exposition de concepts suivra une simulation destinée à vérifier la structure logique de ce noyau dur.

Ce début d'élaboration théorique devrait fournir de l'information en quantité suffisante pour réaliser une première caractérisation d'après des critères couramment utilisés, non pas pour juger de l'intérêt du modèle mais uniquement pour apprécier sa position qualitative dans un univers "critériologique".

1. LES APPROCHES: UN INTRANT INFERENTIEL A LA CONSTRUCTION DE THEORIES

A celui qui désire développer un modèle à partir d'une problématique quelconque s'offre un ensemble d'approches globales à la connaissance qui ont tour à tour revendiqué la découverte du paradigme suprême. Ainsi est-on passé de la théorie générale des systèmes à l'approche fonctionnaliste, structuraliste, structuro-fonctionnaliste, cybernétique, systémique, etc... Elles ont été développées à partir de recherches spécifiques qui présentaient des caractéristiques toutes aussi spécifiques, ce qui a probablement concouru à faire des approches non pas compétitives mais jusqu'à un certain point des approches complémentaires ou plus globalisantes les unes que les autres.

Cependant, il est loin d'exister un consensus suffisant présentement pour établir laquelle de ces approches constitue le paradigme tant cherché. Afin de déterminer celle qui favorisera le mieux la croissance du corpus théorique, il serait intéressant de rappeler la perception que Kenneth E. Boulding défend dans un article sur l'organisation de la science (15). Il existe, selon lui, neuf niveaux différents parmi les disciplines scientifiques, soient les niveaux:

1- dit de référence, constituant le niveau des structures statiques;

2- dit de mécanismes, constituant le niveau où un simple système dynamique possède des comportements prédéterminés et nécessaires;

3- dit de "thermostat" ou encore cybernétique, constituant le niveau des mécanismes de contrôle où la transmission et l'interprétation d'informations est une partie essentielle du système;

4- dit de la cellule et qui correspond au système ouvert où les structures sont auto-entretenues;

5- dit de la plante, constituant le niveau génétique-social (reproduction);

6- dit de l'animal, caractérisé par un comportement téléologique et conscient;

7- dit de l'humain caractérisé par une conscience de soi;

8- dit des systèmes sociaux;

9- dit des systèmes transcendantaux.

Derrière l'apparent simplisme des surnoms donnés à chacun des niveaux, on peut percevoir dans l'ordre numérique une véritable complexification de phénomènes. A quel niveau correspond alors la problématique? Tout d'abord, il faut remarquer que, bien que l'on s'intéresse à des phénomènes sociaux, le processus de sélection lui-même ne correspond pas nécessairement à ce huitième niveau.

En effet, vu l'orientation théorique adoptée en introduction ainsi que l'énoncé de la problématique s'attardant à circonscrire un flux processuel constitué fondamentalement d'agendas et régulé par des mécanismes considérés comme politiques, le niveau correspondant est nécessairement plus complexe que ceux dits de référence et de mécanismes et certainement aussi complexe que celui dit de thermostat. Il pourrait également se situer à des niveaux encore plus complexes, jusqu'à atteindre le niveau dit transcendantal. Cependant, une analyse polarisée sur les "mécanismes de contrôle" où la transmission et l'interprétation d'informations sont

une partie essentielle du système constitue un compromis optimal, pensons-nous, entre l'ambition d'atteindre l'explication complète, les ressources disponibles pour réaliser un tel travail et l'état général des connaissances.

D'ailleurs, seule une telle "explication" permettrait de poursuivre à des niveaux de complexité supérieure où il serait de rigueur de s'interroger sur les phénomènes de persistence de tels systèmes de communication, de structuration, d'auto-entretien des structures, de reproduction, de conscience, etc... On comprend ainsi l'existence d'un macro-programme de recherche qui pourra éventuellement survenir.

A l'intérieur des neuf niveaux de complexité tels que perçus par K. Boulding, c'est un programme de recherche "cybernétique" qui est choisi comme devant résoudre la problématique. Le concepteur de cette approche cybernétique, Norbert Wiener, l'a défini comme étant "la science du contrôle et de la communication dans l'animal et dans la machine" (87). Epistémologiquement, la cybernétique se situe à cheval entre la connaissance et l'action ou encore la conception et le design; en effet, issue des travaux de Wiener qui approfondissaient les nombreuses ramifications de la théorie des messages (87:31), elle s'est consacrée autant à une fonction analytique qu'à une fonction conceptrice. L. Couffignal (19) la définit comme la science destinée à rendre efficace l'action. On retrouve cette perspective dans la définition même de Wiener où le paradigme cybernétique sert autant à "analyser l'animal" qu'à "concevoir des machines".

Ainsi n'est-il pas surprenant de constater le développement parallèle de deux "types" de cybernétique chez des auteurs différents et parfois chez les mêmes auteurs; évidemment, on ne s'intéresse ici qu'à l'aspect analytique de ces paradigmes.

L'histoire de la cybernétique étant intimement reliée à celle de la physique mathématique, de la thermodynamique et de l'électronique, les développements subséquents se réalisent souvent dans des formalisations très poussées, et par conséquent ne peuvent être que de peu d'utilité pour les secteurs où justement la formalisation est beaucoup plus difficile comme

la biologie, la psychologie et la science politique.

William Ross Ashby représente à cet égard celui qui, le premier, a véritablement expliqué le paradigme d'une façon qui le rendait utilisable par ces disciplines plus réfractaires à l'analyse quantitative (77:61). A partir de son "Introduction à la cybernétique" (3), l'on a vu des politologues comme Lucien Mehl (61) développer des schémas véritablement cybernétique dans l'étude des organisations et des modèles comme ceux de Lemieux et Landry (50) dans l'analyse des politiques gouvernementales. Cependant ces modèles représentent des applications spécifiques à des problématiques qui semblent plutôt parallèles que hiérarchiquement différentes de ce qui nous préoccupe. La conception de W.R. Ashby inclut de façon plus large l'information qui pourrait être utilisée ici et c'est dans ce but qu'il est intéressant de voir de façon rapide les principaux concepts qu'il expose dans son volume.

La cybernétique d'Ashby constitue une théorie des machines (3:1) où le terme *machine* réfère à tout ce qui possède des comportements:

> "La cybernétique, qui est aussi une théorie des machines, ne traite pas des objets, mais des comportements... La cybernétique s'attache à toute forme de comportements pourvu qu'elle soit régulière, déterminée ou reproductible." (3:1-2).

Aussi a-t-elle comme sujet principal, le domaine de toutes les machines possibles, création de la nature ou de l'homme, et le domaine de la matérialité (ce qui existe réellement) est en fait secondaire (3:2-3). Et lorsque l'on s'intéresse à une machine particulière, la cybernétique se pose la question "quels sont tous ses comportements possibles" et non pas "quel sera son comportement suivant telle ou telle condition" (3:4). Plus précisément encore:

> "La cybernétique envisage un groupe de possibilités beaucoup plus vaste que la réalité et se demande pourquoi le cas particulier se conforme-t-il à une restriction particulière... ce qui importe, c'est l'étendue dans laquelle le système est sujet à des facteurs déterminants ou de contrôle". (3: 4).

C'est pourquoi il est très utile de définir les systèmes, qui seront analysés par la suite, comme pouvant être largement ouverts aux échanges d'énergie mais fermés à l'information et au contrôle, c'est-à-dire inclure à l'intérieur du système les échanges d'information et de contrôle (3 :5). Mais il reste encore à définir ces termes. Pour y arriver, il faut suivre quelque peu le développement d'Ashby.

La notion fondamentale de la cybernétique est celle de différence; ainsi, quelque chose soumis à un facteur se modifie. Par exemple:

peau blanche —soleil→ peau brune (3 :12)

Il définit alors ce qui subit l'action comme le *terme*, le facteur comme *l'opérateur* et le résultat, le *transformé* (ici le terme est la peau blanche, l'opérateur le soleil et le transformé la peau brune). Le changement, produisant la différence, se nomme *transition*. Il est des cas où l'opérateur agit sur plusieurs termes produisant plusieurs transformés. Par exemple.

sol froid → sol chaud
plaque photo vierge → plaque photo exposée
pigment coloré → pigment décoloré

Ce groupe de transitions est une *transformation* (3 :13). On définit une *transformation close* lorsque les transformés sont tous inclus dans les termes:

Exemple:

A	B	C	D	E	
↓					
B	C	D	A	B	(3 :14)

Une transformation est *univoque* lorsque chaque terme a un seul transformé (3 :17) et *bi-univoque* lorsque chaque terme a un seul transformé

et chaque transformé provient d'un seul terme (3 :18). On peut tracer un *diagramme cinématique* de la transformation; on joint une flèche entre les termes si et seulement si le premier terme est transformé en deuxième terme. Par exemple:

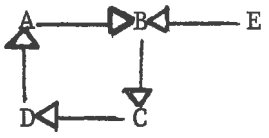

Ce diagramme a l'avantage de simplifier la représentation si certains transformés sont aussi des termes.

On spécifie qu'une machine est *déterminée* si elle suit dans son comportement une transformation close et univoque (3 :30). Il montre à l'aide d'exemples en biologie qu'une transformation n'a pas besoin d'être numérique pour être parfaitement définie. Ainsi le mâle et la femelle de l'épinoche, lors de la période de reproduction induisent, mutuellement, pour chacun de leurs comportements, un comportement nettement défini chez l'autre (3 :33). Une machine peut donc avoir des comportements non-numériques et discrets (3:35). Il rappelle que rien n'empêche que chaque comportement, chaque terme ou transformé soit un *vecteur* à plusieurs composantes (3 :38).

On peut élargir cette notion de machine au cas où, par le choix d'un *paramètre*, il est possible de déterminer une transformation parmi plusieurs possibilités. En reprenant l'exemple précédent on peut définir trois transformations:

R_1 | A B C D E , R_2 | A B C D E , R_3 | A B C D E
↓ B C D A B ↓ B A C B D ↓ A C B D B

que l'on peut réunir en une seule machine M (3 :53).

M:

↓	A	B	C	D	E
R_1	B	C	D	A	B
R_2	B	A	C	B	D
R_3	A	C	B	D	E

R_1, R_2 et R_3 sont ni plus ni moins que trois positions d'un interrupteur. On appelle *transducteur* ou *machine à entrée* une machine dont la conduite peut être représentée par un tel groupe de transformations closes et univoques (3 :54). L'interrupteur commande donc *l'entrée* de la machine (3 :54).

S'inscrivant clairement dans une perspective systémique, Ashby perçoit dans la possibilité de *couplage* une propriété fondamentale des machines (3 :60). Ainsi deux ou plusieurs machines peuvent être couplées pour former une seule machine:

> "Pour cela le couplage doit être mené de sorte que chaque machine n'affecte que les entrées de l'autre. Ainsi les machines doivent conserver leur individualité après le couplage, celui-ci ne doit jouer que sur les entrées et les sorties sans toucher aux autres parties des machines, qu'elle qu'en soit l'accessibilité". (3 :61)

Comme exemple, imaginons une machine qui suit la transformation:

P:	i	j	k
↓			
	k	i	i

Il est alors possible de coupler cette machine P avec celle de l'exemple précédent en définissant une transformation

Z:	i	j	k
↓	R_3	R_2	R_3

Dans ce cas, P est une machine qui détermine l'entrée de la machine M via un couplage Z.

Il définit alors la notion de stabilité de la façon suivante. L'état a, dans une transformation T où les termes sont les états possibles de la machine, est un état d'équilibre si T(a) = a. Si l'état du système est *perturbé*, c'est-à-dire s'il est soumis à un opérateur de déplacement D, l'état a est *stable* vis-à-vis du déplacement D si, après n étapes:

$$\text{limite } T^n \quad D(a) \longrightarrow a \qquad \text{pour } n \longrightarrow \infty$$

En d'autres mots, à la suite d'un déplacement du système de l'état d'équilibre a, il faut, qu'après n transformations T le système revienne à l'état a pour être un équilibre stable (3 :94-95).

Par exemple, soit T et D

T	a	b	c	d
↓	c	d	c	a

et D amène la machine en b.

c est un état d'équilibre car T(c) = c et c'est un équilibre stable p/r à D car

$$T^3 \quad D(c) \longrightarrow c$$

c'est-à-dire si D est transformé trois fois dans la "machine", le terme est transformé en c.

Vue du diagramme cinématique:

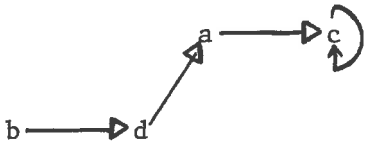

Alors peu importe comment il est perturbé, il reviendra à c. Le premier diagramme cinématique (3 : 70):

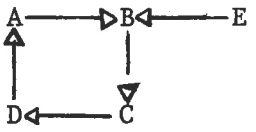

est plutôt un *cycle*, car peu importe le nombre d'applications, l'état final est un des quatre états A, B, C ou D, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'état d'équilibre.

Ainsi, si deux machines sont couplées:

> "l'ensemble est en équilibre si chaque partie est en équilibre dans les conditions données par l'autre partie... chaque partie a donc un droit de veto sur l'équilibre de l'ensemble." (3 :101).

Il est nécessaire de se pencher immédiatement sur le contenu même d'une perturbation ou plus généralement d'un *message*. Le mot *variété* est lié à un groupe d'éléments distincts et est utilisé pour parler du nombre d'éléments distincts de ce groupe (3 :151). Dans le groupe suivant

c b a c c a a b c b b a

il y a douze éléments mais seulement trois distincts: ce groupe a donc une variété de trois (3:149). Du fait de la liaison de la variété au groupe, il faut prendre garde:

> "Un sémaphore à deux bras peut placer chacun d'eux en huit positions distinctes indépendamment de l'autre. Ainsi les deux bras donnent 64 positions possibles pour l'ensemble. Mais à distance, les deux bras n'ont aucune individualité, A en l'air et B baissé ne se distingue pas de A baissé et B en l'air, alors la variété n'est plus de 64 mais de 36 seulement. La variété d'un groupe n'est donc pas une propriété intrinsèque du groupe, l'observateur et son pouvoir de discrimination peuvent avoir à être précisés pour définir la variété." (3 :150)

La *contrainte* est une relation entre deux groupes qui se manifeste lorsque la variété qui se présente dans un des groupes est moindre que la variété de l'autre groupe: (3 :152).

> "Ainsi la variété du sexe humain est de 1 (en bit), mais dans une école de garçons, la variété du sexe des élèves est nulle, comme 0 est plus petit que 1, il y a contrainte". (3 :152-153)

Aussi, *l'intensité de la contrainte est liée à la réduction du nombre des arrangements possibles.* (3 :153). C'est ainsi que réapparaît le but de la cybernétique:

> "La science recherche des lois, elle s'intéresse donc au plus haut point à la contrainte. Ici le groupe le plus vaste est celui de ce qui pourrait se passer si tous les comportements étaient chaotiques et libres, le groupe réduit est celui des comportements réellement observés... La cybernétique s'occupe de la généralité dans toute sa richesse et se pose la question de savoir pourquoi les réalités se réduisent à une si petite portion des possibilités totales." (3 :157)

Envisageons maintenant la transmission de la variété d'un système à l'autre. Ainsi:

> "Si une enveloppe peut contenir un message, le message unique ne peut pas montrer de la variété. De même la variété ne peut exister en un transducteur unique (à un instant donné) car il n'a alors qu'un état et un seul. Ce qui peut arriver c'est qu'un groupe de

> transducteurs (identiques) montre à un instant donné une certaine variété, ou qu'un même transducteur présente une certaine variété dans les états qu'il prend en diverses occasions." (3 :183)

Alors, soit T et U tel que

On suppose que T occupe n_T états différents et U, n_U états. Comme T agit sur U comme un paramètre et que à chaque valeur de T correspond un diagramme de U, le groupe des U aura autant de diagrammes que les T ont de valeurs distinctes, c'est-à-dire n_T. Les U ne peuvent donc pas gagner en une étape plus que la variété du groupe des T (3 :184). Cependant on peut faire passer autant de variété que l'on veut si l'on dispose de suffisamment d'étapes (3 :187).

On définit le *régulateur R* comme la partie qui s'interpose entre le *perturbateur D* et le groupe de *variables essentielles E* (3 :239) et dont la fonction première est de bloquer la transmission de variété entre la perturbation et la variable essentielle (3 :241). Aussi l'efficacité d'un régulateur dépend de la quantité de variété qu'il bloque. Ce régulateur peut être passif (ex.: carapace de tortue) ou actif (ex.: escrimeur sans bouclier) (3 :242-243).

Ashby utilise une matrice (dont nous verrons plus loin la parenté avec celle de la théorie des jeux) pour illustrer l'interaction des comportements de D et de R résultant en un comportement spécifique et déterminé de E. Soit D ayant trois comportements possibles et R trois également, la matrice d'interaction est la suivante:

		R		
		α	β	γ
	1	b	a	c
D	2	a	c	b
	3	c	b	a

(3:245)

a, b et c étant les comportements de E. Ainsi, si D a le comportement 2 et R a le comportement β, E aura c comme comportement. Si on attribue un but à R, par exemple celui d'atteindre la valeur a pour E quelque soit la valeur de D, il peut choisir son comportement en conséquence. Ici, il suffirait d'établir comme transformation:

	1	2	3
↓	β	α	γ

et il obtiendrait a à tout coup. R aurait alors un contrôle absolu de la sortie (3 :245). On peut imaginer toutes sortes de valeur à la matrice dont celle où R ne peut jamais obtenir son but. Les possibilités sont tellement grandes qu'Ashby ne s'intéresse spécifiquement qu'à un cas spécial: celui où aucune colonne ne contient de répétitions (3:247), c'est-à-dire celui où R, connaissant aussi bien le comportement de D que la matrice des résultats, ne peut obtenir *un* résultat spécifique sans modifier à chaque fois son propre comportement. Par exemple:

R

		α	β	γ
	1	f	f	k
	2	k	e	f
	3	m	k	a
	4	b	b	b
D	5	c	q	c
	6	h	h	m
	7	j	d	d
	8	a	p	j
	9	p	h	h

est un tel cas (3:247). Alors, et seulement dans ce cas, on peut tirer une règle intéressante: on a déjà défini que l'on ne peut transmettre au maximum que la variété que peut transmettre D (on réfère à T et à U de tout à l'heure), c'est-à-dire que la variété de E ne peut être plus grande que celle de D:

$$V_E \leqslant V_D$$

Cependant on peut faire plus ici. Soit V_T la variété des éléments de la matrice et puisqu'il n'y a pas de répétitions dans les colonnes, il faut que

$$V_T \geqslant V_D$$

Alors, le minimum de V_E, c'est-à-dire dans le cas où R cherche à obtenir le moins de variété comme résultat, la meilleure situation est le cas où $V_T = V_D$, donc le cas où les colonnes contiennent les mêmes éléments, et où l'agencement est tel que R peut obtenir le même résultat pour chaque

comportement différent. Algébriquement, $V_E \geqslant \frac{V_D}{V_R}$:

↓	α	β	γ
1	a	f	e
2	b	a	f
3	c	b	a
4	d	c	b
5	e	d	c
6	f	e	d

avec $V_D = 6$

$V_R = 3$

$V_T = 6$

Pour avoir V_E minimum on peut choisir la transformation suivante

↓	1	2	3	4	5	6
	α	β	γ	α	β	γ

où $V_E = 2$

Donc la variété minimum de E est

$$V_E = \frac{V_D}{V_R}$$

Tous les autres cas, respectant $V_T \geqslant V_D$, impliquent une variété de E plus grande. Ashby déduit donc que pour que R puisse annuler complètement la variété de E, il lui faut avoir absolument un nombre de comportements aussi grand que D. C'est donc une condition nécessaire mais pas suffisante, nécessitant un arrangement spécifique de la matrice des résultats (3 :249-250).

Pour illustrer le fonctionnement de la régulation, on peut utiliser le diagramme suivant:

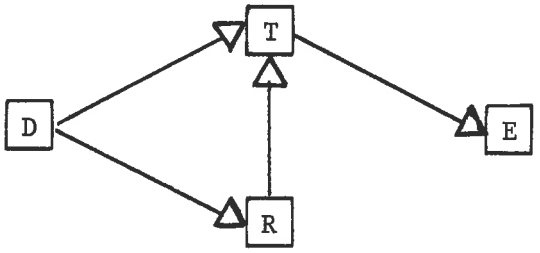

Alors, en définissant η comme le groupe d'états acceptables pour E:

> "Si R est un bon régulateur (efficace), R est une transformation de D telle que tous les résultats sont dans le groupe des η. Dans ce cas R et T ensemble agissent comme une barrière f." (3:253).

Dans le cas où R est un bon régulateur, la variété de D détermine celle de R, T est déterminé à la fois par D et R: de plus si R et T sont des machines réelles, R a une entrée reliée à la sortie de D et T a deux entrées (3 :253). En terme de communication (voir diagramme plus haut), la loi de la variété indispensable dit que la capacité de R considérée comme régulateur ne peut excéder sa capacité comme canal de communication (3 :254).

Le *contrôleur* C est celui qui choisit le but à atteindre et auquel R doit obéir (3 :257):

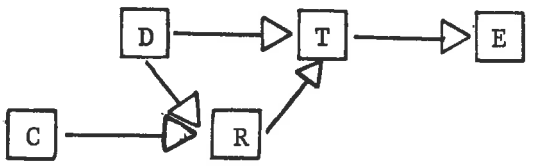

Ashby note que l'ensemble représente un système complet avec deux

entrées D et C, indépendantes (3 :257). Aussi:

> "Si R est un régulateur parfait, C aura un contrôle complet de la sortie en dépit de l'entrée et des effets perturbateurs de D. Une régulation parfaite de la sortie par R, permet un contrôle complet de la sortie par C." (3 :258).

En d'autres mots, R est un régulateur qui recueille l'information de D et de C et l'efficacité du contrôle de C dépend de l'efficacité de R (3 :258).

On note également que D peut être multiple et s'exprimer sous forme vectorielle (3 :260). De même, il est possible que le groupe doive satisfaire plusieurs conditions, ou encore que C doive avoir plusieurs buts: rien ne s'oppose à ce que E soit un vecteur (3 :262).

Il recense quelques difficultés que peut rencontrer E dans son objectif de régulation parfaite:

1- insuffisance de la capacité du canal constitué par R (c'est-à-dire D ⟶ R) par exemple la surdité,

2- insuffisance des comportements de R sur T (par exemple, un manchot)

3- inaccessibilité des paramètres de T (exemple: information incomplète sur T) (3 :266)

Jusqu'à présent, l'on a considéré le cas où le régulateur R agissait à une vitesse supérieure à celle de T (3 :267). L'on dit que R agit par anticipation (3 :267). Deux autres cas sont possibles:

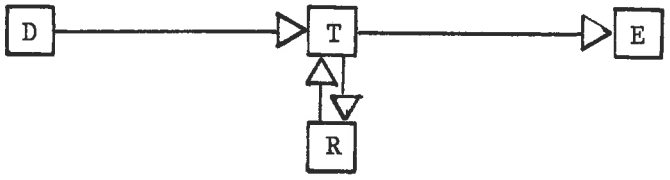

et

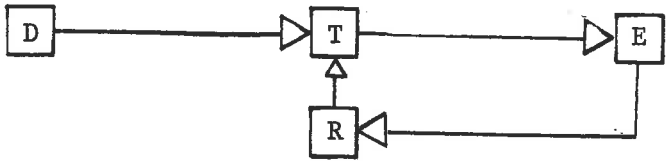

Le deuxième type est celui du "système contrôlé par l'erreur". Il est à noter que, dans ce cas, la variété de E est aussi grande que celle de D: cependant, puisque l'on exige rarement une régulation parfaite, la continuité des variables rend possible une régulation quand même importante (3 :270).

Un cas particulier de l'étude du contrôle et de la régulation est celui où les composantes de D et R se présentent alternativement et où l'on juxtapose à la matrice des résultats une matrice de préférence pour D et R: Von Neuman et Morgenstern ont développé ce cas particulier qui s'appelle la théorie des jeux. Il est à noter que, dans ce cas, les joueurs sont des régulateurs en compétition et qu'ils ont chacun leur but, donc leur contrôleur (3 :291).

La sélection, qui se produit quand un grand nombre de possibilités initiales se trouve réduit à quelques possibilités voire à une seule, se mesure par la chute de la variété (3 :310).

Finalement, un cas intéressant est celui où l'on décide de réaliser une régulation à l'aide de plus d'un étage de régulation: ainsi un petit régulateur peut contrôler un grand régulateur (3 :317). A noter cependant que la sélection totale (ou la chute de la variété) n'excède jamais la somme logarithmique, c'est-à-dire le produit des variétés exprimées sous forme normale, des sélections de chaque étage (3 :310).

C'est ici que nous arrêtons l'exposé des concepts cybernétiques tels que développés par Ashby. C'est qu'en fait, pour élaborer des règles aussi précises que celles qu'il a poursuivies, il faut spécifier les conditions du système de façon de plus en plus contraignante, ce qui risque fort de nous amener dans des développements peu pertinents, au moins pour l'instant. Nous croyons que cet ensemble de concepts, somme toute très cohérent, est suffisamment riche en heuristique pour passer dès maintenant à la structuration du noyau dur du programme de recherche.

2. UNE THEORIE CYBERNETIQUE DE SELECTION COMME HEURISTIQUE NEGATIVE

L'objet que se délimite la cybernétique correspond carrément à la problématique de recherche. Lorsque la cybernétique se demande "pourquoi le cas particulier se conforme-t-il à une restriction particulière", et qu'elle veut y répondre en montrant "l'étendue dans laquelle le système est sujet à des facteurs déterminants ou de contrôle", elle *insiste*, lorsqu'on veut l'appliquer à la problématique de l'agenda gouvernemental, sur les facteurs déterminants ou de contrôle qui permettent le passage non-trivial de l'ensemble des agendas recouvrant toutes les combinaisons imaginables des sujets pouvant éventuellement inciter une action de la part des gouvernants, donc un groupe de possibilités beaucoup plus vaste que la réalité, à un groupe bien plus restreint d'agendas.

La dimension, sans nul doute, presque infinie du groupe de possibilités n'est pas unique à la science politique bien au contraire: la cybernétique a été utilisée, dans le passé, en science de la nature dans des situations aussi complexes. Ashby croit réellement que son type de raisonnement tient quelque soit le nombre de ses états (3 :78). La véritable grandeur du système consiste selon lui au nombre de distinctions faites (3 :76): les distinctions en termes de contrôle, de régulateur, de transducteur, etc... réduisent de beaucoup le caractère infini du système.

Mais tentons plutôt, dès maintenant, d'associer un à un les concepts d'Ashby avec notre propos.

Il est de rigueur d'associer à la notion de terme, l'ensemble de départ, constitué des agendas possibles. Le transformé, résultat de l'action, réfère à l'agenda gouvernemental. L'opérateur est le facteur qui effectue la transition entre notre ensemble de départ et notre ensemble d'arrivée.

Il faut insister immédiatement sur le caractère désagrégeable de ce processus, comme il a été mentionné dans l'exposition de la problématique: exprimant l'effet global du phénomène, il est très raisonnable de penser qu'il est décomposable en une multitude de sous-phénomènes, également exprimables sous forme de processus, en séries ou en parallèles que l'on voit converger vers l'ultime ensemble d'arrivée qu'est l'agenda gouvernemental. L'ensemble des possibles est donc sujet à une multitude de transitions entre des ensembles dit "de départs et d'arrivées". Quelques-uns de ces possibles sont sujets aux mêmes opérations: on appelle alors ce groupe, une transformation. Les transformations seront closes, univoques et généralement non-bi-univoques en raison de la définition des ensembles de départ et d'arrivée. Ce sont donc des machines déterminées.

Il est possible ensuite de construire des diagrammes cinématiques pour chacune de ces transformations, généralement illustratifs puisque les transformés seront toujours des termes. Si un opérateur peut choisir un ou des paramètres dans la réalisation d'une transformation, on appellera cet opérateur, une machine à entrée ou transducteur. On aborde ainsi un niveau d'explication supérieur en s'interrogeant sur les modalités des causes à la transformation.

La notion de couplage rend bien compte de l'agrégabilité de ces sous-phénomènes en un seul grand phénomène. Ainsi, à chaque fois qu'il y a couplage, le premier ensemble d'arrivée n'est plus qu'un ensemble transitoire qui lui-même se transformera en un véritable ensemble d'arrivée. L'opérateur sera, à ce moment, plus global car il possèdera des entrées de niveaux hiérarchiques supérieurs: la machine n'en sera que plus englobante.

Les notions d'équilibre, de stabilité, de perturbation et de cycle répondront de façon très simple à des régularités qu'il est possible d'observer dans des transformations: par exemple, un agenda est stable si, à

la suite d'une demande D, l'agenda choisi demeure le même; il est en équilibre si une demande présentée n'entraîne pas d'autres demandes non incluses dans le premier agenda, etc...

Comme le fait Ashby, il est utile de regarder les ensembles de départ et d'arrivée comme des ensembles de messages contenant une certaine diversité, soit la variété. Ainsi, pour un même opérateur, la variété des messages que peut révéler l'ensemble de départ est toujours supérieure ou égale à la variété qu'exprimera l'ensemble d'arrivée. Analogiquement, la variété des propositions d'agendas pouvant être faites est toujours supérieure ou égale à la variété de celles pouvant être acceptées.

Ce concept, très large, peut être rendu beaucoup plus précis par le concept de contrainte: l'intensité de la contrainte qui se manifeste entre un ensemble de départ et d'arrivée se mesure par la réduction de la variété. Ainsi est-il possible de quantifier une telle transformation: par exemple si, sur une possibilité de 20 propositions d'agenda (et non les sujets y figurant), seules 3 de celles-ci peuvent constituer le véritable agenda, il existe alors 17 contraintes au choix. On peut évidemment convenir autrement de la quantification, soit par logarithme: cependant ces calculs de variété ne peuvent en aucune façon pondérer l'aspect qualitatif des propositions et donc des contraintes.

On définit alors l'opérateur qui bloque la transmission de variété comme étant le régulateur R. Son efficacité est donc mesurée par le degré de contrainte qu'il peut exercer sur la transformation. Ainsi un opérateur capable de réduire beaucoup plus qu'un autre le groupe d'agenda pouvant constituer le véritable agenda en un temps T est considéré plus efficace (il n'y a aucun désir d'attribuer un aspect normatif à cette réduction: le terme efficace vient de l'attribution généralement faite à un régulateur de vouloir réduire la variété, ce qui n'est peut-être pas du tout le cas). La variété indispensable est un concept utile lorsque l'on veut juger de la quantité de paramètres ou d'entrées à la machine nécessaire pour réduire la variété de la sortie à une seule possibilité.

Il est possible en remontant vers les régulateurs les plus élevés en terme de hiérarchie d'aboutir à un contrôleur, c'est-à-dire un système qui est capable d'effectuer lui-même un choix (s'il ne détermine pas lui-même le choix, il n'est qu'un régulateur) sur des critères que le régulateur doit suivre pour choisir la valeur des paramètres d'entrée du transducteur. Ainsi est-il possible d'observer le ou les acteurs, en fait le système finalisé d'actions qui détermine en partie ou totalement la transformation d'un terme à un transformé, d'un groupe de possibilités d'agendas en un groupe plus restreint d'agendas.

Finalement, on peut convenir avec Ashby de l'utilisation du terme sélection pour caractériser la transformation qui réduit un grand nombre de possibilités à un petit nombre.

Reprenons maintenant une à une les questions posées par la problématique. La question "Quel est l'ensemble de départ?" consiste, dans la théorie cybernétique de sélection, à inscrire comme termes tous les agendas éligibles à être choisis comme agenda gouvernemental. Cette "décision" fixe une frontière en amont au flux qui nous intéresse, en même temps qu'elle fixe des limites à l'analyse.

A la question "Quel est l'ensemble d'arrivée?" on doit présenter la réponse cybernétique de l'ensemble des transformés qui correspond à chacun des termes de l'ensemble de départ. A la question "Comment s'effectue la transition entre l'ensemble de départ et l'ensemble d'arrivée?" on doit préciser le transducteur qui présente pour chaque paramètre d'entrée et pour chaque terme le transformé.

Ceci polarise alors l'analyse sur le régulateur qui choisit les entrées de la machine: aussi à la question "Qu'est-ce qui est responsable de la sélection?", il s'agit pour y répondre d'identifier le régulateur. Et enfin, à la question "Pour quelles raisons les acteurs responsables ont-ils réalisé leurs actions en partie déterminantes sur la sélection?" on fait correspondre la notion plus générale de contrôleur.

Ainsi, au schéma typiquement cybernétique suivant:

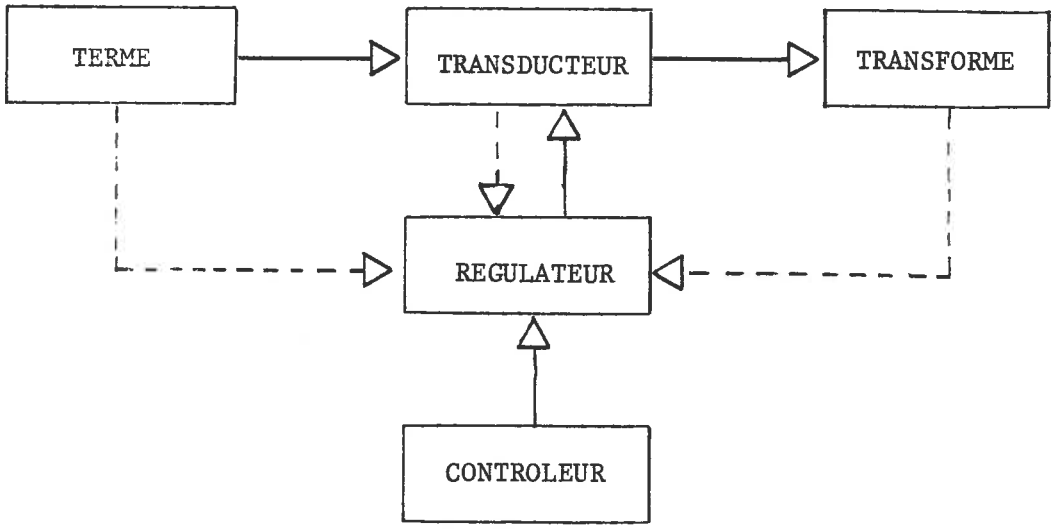

on effectue une transformation bi-univoque avec les questions de la problématique pour obtenir:

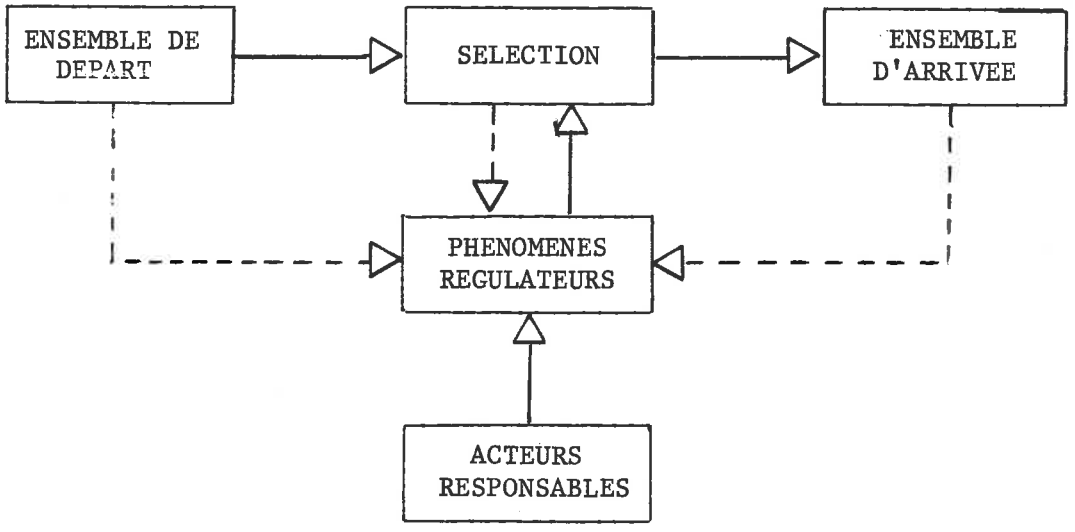

Aussi nous croyons que la théorie cybernétique de la sélection permet de poser les questions de la problématique tout en fournissant un cadre précis pour l'obtention de réponses. Ainsi à la question principale "Comment s'effectue la sélection des agendas possibles à l'agenda des gouvernements?",

cette théorie de la sélection nous conseille d'identifier tous les phénomènes cybernétiques; à la suite de cette identification, les résolutions que l'on peut apporter à la problématique consistent à retransformer ces termes cybernétiques en réponses aux questions de la problématique tel que cela a été fait plus haut. La théorie cybernétique ne fait perdre en rien la richesse de la problématique de science politique au moins en ce qui concerne les aspects non-génésiques et constitue véritablement un noyau dur de programme de recherche.

3. UNE VERIFICATION INTERNE DU MODELE

Bien qu'intéressés par la structure logique d'un corpus théorique, Lakatos et Feyerabend sont très peu loquaces sur cette exigence. Charles F. Hermann, discutant des problèmes généraux de validation dans les jeux et simulations, s'arrête entre autre sur un type de validité qui se rapproche de notre but ici: la validité interne. Cette validité, vérification effectuée en référence uniquement au corpus théorique, s'évalue selon que pour des mêmes intrants, on obtienne des mêmes extrants: c'est-à-dire que, finalement, les variations des extrants que l'on observe soient applicables à des relations bien identifiables (37:221). Ce genre de problématique s'accorde mieux avec des modèles informatisés ou très développés plutôt qu'à un ensemble aussi théorique que celui-ci. G. Arthur Mihram établit une distinction quant à lui entre vérification et validation: la vérification est l'étape où on analyse le modèle pour voir s'il se comporte comme son concepteur le désirait alors que la validation consiste à évaluer l'accord entre le modèle et la réalité (62:21).

C'est donc une vérification, au sens de Mihram, qu'il importe d'effectuer ici. Il s'agira alors de prendre une situation hypothétique et, à l'aide des concepts cybernétiques, tenter de répondre aux questions de la problématique. Cela facilitera une analyse, évidemment primaire mais nécessaire, de la structure logique du noyau dur.

Dans le but de faciliter les manipulations de cette vérification, considérons les agendas possibles formés de seulement quatre sujets susceptibles de générer des actions de la part des gouvernants. On commence

alors par composer le vecteur vertical du transducteur éventuel de la façon suivante:

SUJET	1	→	AGENDA 1
SUJETS	1, 2	→	AGENDA 2
SUJETS	1, 2, 3	→	AGENDA 3
SUJETS	1, 2, 3, 4	→	AGENDA 4
SUJETS	2	→	AGENDA 5
SUJETS	2, 3	→	AGENDA 6
SUJETS	2, 3, 4	→	AGENDA 7
SUJETS	1, 3	→	AGENDA 8
SUJETS	1, 3, 4	→	AGENDA 9
SUJETS	1, 4	→	AGENDA 10
SUJETS	2, 4	→	AGENDA 11
SUJETS	3, 4	→	AGENDA 12
SUJETS	1, 2, 4	→	AGENDA 13
SUJETS	3	→	AGENDA 14
SUJETS	4	→	AGENDA 15
SUJET	Aucun	→	AGENDA 16

Dans un univers où les sujets possibles sont très nombreux, même presque infinis, le vecteur horizontal a, lui aussi, une dimension aussi grande. Imaginons maintenant un opérateur très simple, qui aurait la particularité de transformer un agenda quelconque en un agenda ne contenant pas le sujet numéro 2: ceci pourrait correspondre, par exemple, à une censure sur un sujet tabou. De plus, ce serait un régulateur trivial, ne pouvant adopter que ce comportement: le vecteur horizontal ne comprend qu'un seul élément. On génère alors le transducteur suivant:

D \ R	α
1	1
2	1
3	8
4	9
5	16
6	14
7	12
8	8
9	9
10	10
11	15
12	12
13	10
14	14
15	15
16	16
. . .	. . .

La matrice (ici un vecteur) ainsi créée contient théoriquement tous les cas pouvant se présenter. Pratiquement, on considère que le perturbateur propose un seul terme à la fois au transducteur. S'il ne s'exerce pas de sélection avant ce transducteur, tous les cas se présenteront à un moment ou à un autre. On compte ici seize termes à la transformation et seize transformés: on remarque également que ce sont des agendas qui se transforment

en agendas, conservant à la transformation le concept de flux s'écoulant à travers des "filtres", tel qu'on conçoit généralement un système de transformation cybernétique.

La transformation est close car les transformés sont inclus dans les termes; elle est univoque car à chaque terme correspond un et un seul transformé; elle est non-bi-univoque car à quelques transformés correspondent plus d'un terme. Cela est donc un cas général: le cas particulier de bi-univocité concorderait avec la condition nécessaire à l'utilisation de la loi de la variété indispensable d'Ashby.

On peut former alors le diagramme cinématique caractéristique de cette transformation:

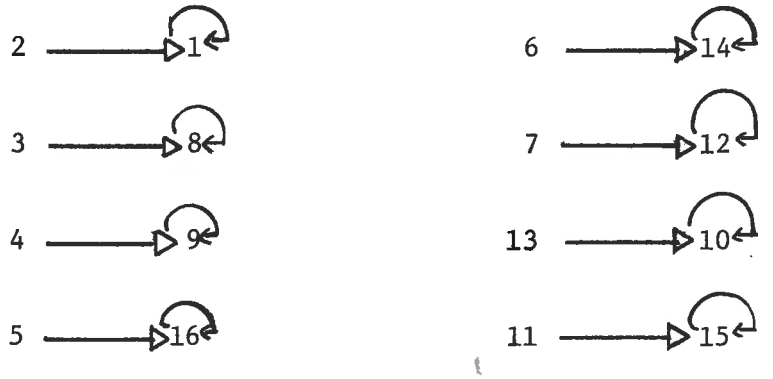

Dans cette transformation, les agendas 1, 8, 9, 16, 14, 12, 10 et 15 sont des états d'équilibre. De plus, ces états d'équilibre sont stables par rapport à une perturbation D si l'état du système (l'agenda) revient après quelques étapes à cet état: ainsi l'agenda 12 est en équilibre stable par rapport à une perturbation D_1 = agenda 7 car après la transformation on revient à l'agenda 12; il est instable par rapport, par exemple, à une perturbation D_2 = agenda 11 car l'état d'équilibre sera alors l'agenda 15.

On mesure ensuite la sélection ainsi effectuée. La variété du vecteur vertical, c'est-à-dire la variété du perturbateur D, étant de 16, celle du transducteur T et de la variable essentielle E étant de 8, on calcule alors que 8 contraintes se sont exercées. La machine a alors sélectionné

huit agendas sur seize. Rappelons que ce sont des agendas qui se manifestent seulement si la perturbation correspondante se présente.

Le modèle, tel qu'illustré par l'exemple, est donc capable de rendre compte de l'aspect dynamique de la sélection d'agendas. Ainsi, en supposant que le transducteur ne se modifie pas, il est clair que l'agenda sélectionné, en un moment t_1, peut être remplacé, en un moment t_2, par un autre agenda suite à des perturbations différentes. La sélection cybernétique d'Ashby consiste en l'exercice de la contrainte inhérente aux transformations du transducteur, comportant, quant à lui, les cas possibles mais pas nécessairement réels au moment d'observation. On ne s'attache donc pas seulement à une sélection bien précise mais plutôt à l'ensemble des contraintes pouvant se révéler à cause de l'existence d'un transducteur.

Bien qu'exerçant une forte sélection, l'opérateur, à l'aide de son seul comportement α, n'a pas un contrôle complet de la sortie. Il existe, en effet, huit possibilités différentes qui seront réduites en une seule par le "choix" de la perturbation.

On peut facilement imaginer l'effet d'un autre "filtre" de ce type que l'on placerait à la sortie du précédent. Supposons que ce filtre supprime le sujet numéro 3 des agendas soumis, la transformation générale serait:

D \ R	β
1	1
2	2
3	3
4	13
5	5
6	5
7	12
8	1
9	10
10	10
11	11
12	15
13	13
14	16
15	15
16	16
. . .	. . .

Mais placé en série après le "filtre α " que l'on a étudié précédemment, on obtiendrait la transformation particulière suivante:

D \ R	$\alpha + \beta$
1	1
2	1
3	1
4	10
5	16
6	16
7	15
8	1
9	10
10	10
11	15
12	15
13	10
14	16
15	15
16	16
. . .	. . .

Le diagramme cinématique complet donne maintenant:

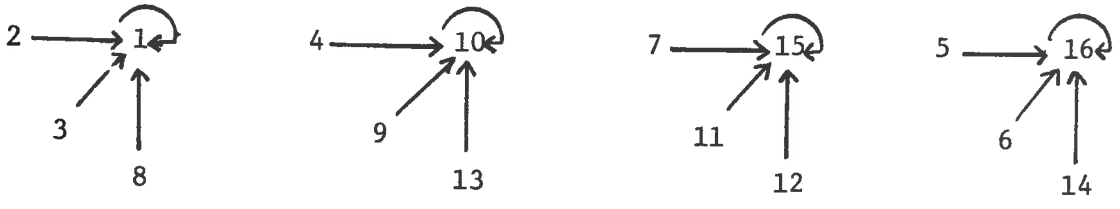

Dans un tel cas, il existe 4 états d'équilibre, conférant à cette machine, résultat du couplage de deux opérateurs triviaux et indépendants, une sélection plus grande. Ainsi on a la variété $V_D = 16$ et la variété $V_E = 4$: il existe alors douze contraintes inhérentes à la transformation.

Cette machine ne pourrait pas avoir un comportement α ou ne pas en avoir, un comportement β ou ne pas en avoir. Ce filtre passif exerce aveuglément sa régulation sur le flux. La cybernétique d'Ashby permet l'étude de régulation plus active, celle où un véritable régulateur peut adopter plusieurs comportements selon sa propre rationalité. Dans ce cas, l'extrant du système ne peut pas être déterminé sans connaître les comportements qu'adopte le régulateur pour chaque perturbation. L'analyse du transducteur révèle tout de même les possibilités et les limites de la régulation.

Imaginons alors comme opérateur une véritable machine à entrée pouvant adopter trois comportements différents: l'un serait le comportement α comme plus haut, le deuxième le comportement $\alpha + \beta$ un troisième, le comportement γ qui consisterait à changer dans chaque agenda le sujet numéro un pour le sujet numéro quatre. Ceci pourrait correspondre par exemple à un acteur qui convaincrait une assemblée de l'équivalence de l'enjeu un avec l'enjeu quatre, ou encore qui serait capable de tempérer des demandes extrémistes pour des demandes plus près d'un statu quo. On aurait alors le transducteur suivant.

D \ R	α	$(\alpha + \beta)$	γ
1	1	1	15
2	1	1	11
3	8	1	7
4	9	10	7
5	16	16	5
6	14	16	6
7	12	15	7
8	8	1	12
9	9	10	12
10	10	10	15
11	15	15	11
12	12	15	12
13	10	10	11
14	14	16	14
15	15	15	15
16	16	16	16
. . .	. . .	. . .	. . .

Rappelons les deux premiers diagrammes cinématiques et construisons le troisième:

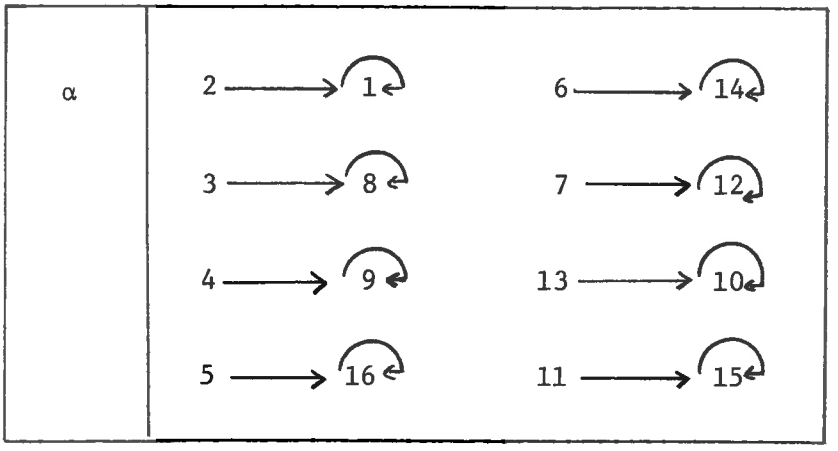

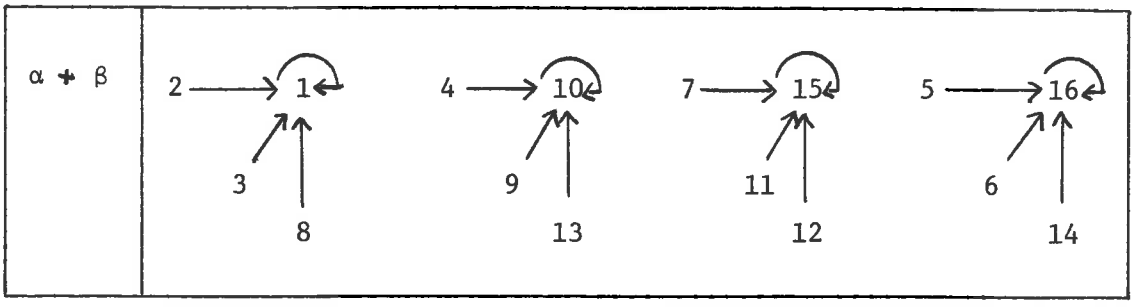

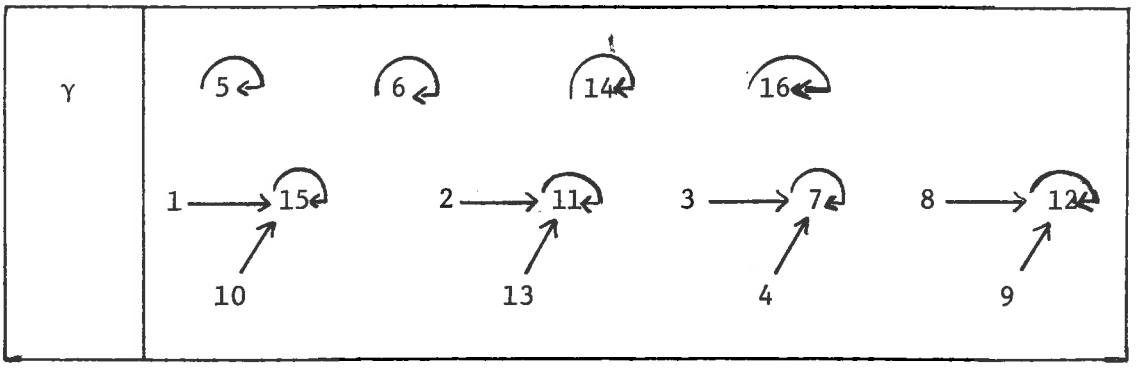

Le comportement α possède huit points d'équilibre, α+β quatre et γ huit. A l'aide de ceux-ci, le régulateur peut déterminer plus activement la sortie du transducteur. Prenons le cas particulier où, en raison d'une sélection en amont de ce transducteur, les seuls agendas pouvant se présenter

sont l'agenda 1, 7, 10, 11, 12, 15. Supposons en plus une rationalité particulière au régulateur: celle de vouloir comme sortie un agenda stable par rapport à ces perturbations. Dans ces conditions, en adoptant la transformation D ⟶ R suivante,

D	1	7	10	11	12	15
↓						
R	γ	$(\alpha+\beta)$	γ	α	$(\alpha+\beta)$	α

on obtient l'agenda 15 comme seul point d'équilibre, tel que le montre la matrice et le diagramme suivants:

D \ E	via R
1	15
7	15
10	15
11	15
12	15
15	15

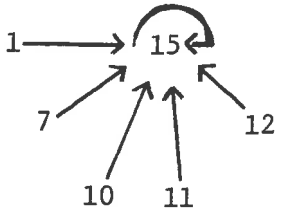

A noter que s'il n'y avait pas eu de répétitions dans les colonnes, il aurait fallu au régulateur au moins six comportements différents. S'il n'y a pas de sélection en amont de ce transducteur, il ne peut, d'après les trois comportements qu'il possède, satisfaire son but: il doit alors posséder une plus grande quantité de comportements, lui permettant ainsi de juxtaposer les diagrammes cinématiques des différents comportements sur un seul point d'équilibre.

La rationalité du régulateur à obtenir un agenda stable par rapport à des perturbations prévues est un phénomène important dans l'étude de la sélection d'agendas. En effet, Asbhy prend pour acquis que les perturbations se présentent séquentiellement. Or, il arrive concrètement qu'une "machine" ait à sélectionner un agenda parmi de nombreuses propositions se présentant simultanément. Si le régulateur répond séquentiellement, il doit dans beaucoup de cas, tel que l'agenda d'un parti politique, celui d'un gouvernement, etc., présenter au bout de cette réponse un et un seul agenda. Si le transducteur comprend plus d'un point d'équilibre stable par rapport aux perturbations exprimées, il ne peut compléter la sélection. Dans ce cas fréquent, il doit toujours ajouter des comportements permettant cette sélection totale.

Mais, c'est toujours par rapport aux perturbations auxquelles est soumis le transducteur qu'il faut évaluer la stabilité de la sortie. Il n'est ainsi pas nécessaire que le régulateur soit toujours capable de déterminer totalement la sortie pour toutes les perturbations possibles. Seules les perturbations réellement soumises au transducteur doivent être prises en considération dans la transformation D $\longrightarrow$ R qui, elle, détermine la sortie E.

Cette discussion de la rationalité du régulateur nous amène au contrôleur dont la fonction est de fixer justement cette rationalité. Celui-ci peut avoir plusieurs objectifs différents que le régulateur doit satisfaire ou encore agir sur plusieurs régulateurs à des étapes différentes du processus global. Cette possibilité donc d'analyser ces processus, finalement assez complexes, de régulation et de contrôle, permet d'utiliser ces concepts pour comprendre les processus politiques qui incluent le jeu d'acteurs, individus, groupes ou institutions.

La transformation bi-univoque entre les phénomènes cybernétiques, tels que ceux que nous avons illustrés, et les questions de la problématique permet, selon nous, de répondre à la question générale"Comment s'effectue la sélection des agendas possibles à l'agenda des gouvernements?" Ce modèle, dont les prochains chapitres devraient démontrer la spécificité politique, se comporte adéquatement, pensons-nous, aux objectifs de cette recherche qui constitue la problématique et ses ramifications.

4. UNE CARACTERISATION DU NOYAU DUR

Tel que cela a été exprimé au premier chapitre, la falsification n'est pas un but recherché ici; cependant, il est crû utile de qualifier le noyau dur de ce programme de recherche à l'aide de quelques critères dans le but de le caractériser par rapport à d'autres programmes de recherche pouvant être concurrents. A suivre le raisonnement de Lakatos, on peut difficilement en déduire des qualificatifs: cela l'est encore plus avec celui de Feyerabend. Aussi, tout en suivant globalement la proposition de Lakatos comme démarche de recherche, on utilisera dans cette étape particulière quelques critères extérieurs à celle-ci.

Bernard Walliser en identifie, dans les qualités de ce qui pourrait être un programme de recherche (dans son cas, il parle de modèle), deux grands types: les critères syntaxiques et les critères sémantiques (86). Les critères syntaxiques touchent aux aspects logiques d'une théorie, c'est-à-dire le caractère de cohérence entre ses différents éléments et les critères sémantiques touchent plutôt au contenu empirique de la théorie.

Abordons en premier les aspects syntaxiques. Un premier caractère est celui proposé par Lakatos (le seul à vrai dire) quant à "l'adhoccité", tel que l'utilise Feyerabend, d'une théorie. 'Moins une théorie est *ad hoc* plus elle est consistante, c'est-à-dire que plus sont intégrés les uns avec les autres, les concepts de la théorie. Cela réfère également à la notion de déductibilité de D. McGaw et G. Watson, qui indiquent qu'une théorie doit être organisée de façon à ce que ses éléments soient connectés de façon déductive (53:49). B. Walliser insiste sur la consistence, entendue ici comme l'aspect non-contradictoire des éléments théoriques (86:132): cela peut donc constituer un deuxième critère. Ce dernier insiste également sur deux autres critères logiques: l'indépendance et la saturation. L'indépendance serait "la non-existence d'un axiome qui soit déductible des autres" alors que la saturation consiste en la "non-existence d'un axiome supplémentaire, indépendant des précédents et laissant le système non-contradictoire" (86:132).

Un autre critère est suggéré par C.R. Kordig: le caractère causal (42:115). D'ailleurs, D. McGaw et G. Watson s'approchent de ce concept avec celui de caractère explicatif (53:51): bien que cette notion ne soit pas définie par eux et qu'en plus, une explication n'est pas nécessairement causale, on peut regrouper ces deux notions car un caractère causal est évidemment un type d'explication. Le concept de réfutabilité, tel que conçu par Popper (72:84) et repris par Walliser (86:161) peut caractériser un noyau dur: cependant, un tel noyau selon Lakatos devrait être non-falsifiable en général.

A mi-chemin entre les aspects syntaxiques et sémantiques se situe le caractère d'isomorphie à la réalité: B. Hindess rappelle que certains scientifiques ont tenté, par des approches générales comme la théorie générale des systèmes ou l'approche structuraliste, de développer des conceptions abstraites isomorphes, c'est-à-dire identiques en structure à la réalité (38:157-9). B. Walliser parle aussi d'homomorphisme lorsqu'il y a seulement une correspondance subjective, c'est-à-dire uniquement dans un sens, entre la théorie et la réalité (86:117).

Directement reliée aux aspects sémantiques, la parcimonie ou encore simplicité est un concept très populaire, mais également très diversifié. Elle consisterait pour B. Walliser au "nombre réduit d'hypothèses et d'étapes de raisonnement" utilisées (86:161). Pour K. Popper, la simplicité est équivalente à la falsifiabilité (72:140). Pour H. Margenau, c'est par intuition seulement que l'on peut juger la simplicité (55:32). Pour E. Fales, la simplicité renvoie au caractère désagréable des concepts théoriques de niveaux supérieurs en concepts théoriques inférieurs beaucoup plus empiriques (29:274).

L'aspect exhaustif retient aussi l'attention. Pour H. Margenau (55:32), une théorie doit être ce qu'il appelle "extensible" c'est-à-dire avoir un domaine "empirique" aussi large que possible. Pour B. Walliser et E. Meeham, c'est l'exhaustivité ou le champ qui définit ce concept (86:161 et 60:115). Ce dernier spécifie une autre qualité qui se rapproche de l'exhaustivité: c'est la fiabilité, c'est-à-dire le caractère peu fréquent d'avoir à ajouter des clauses qui spécifient dans quelles circonstances la théorie n'est pas

capable de tout expliquer (60:119).

D. McGaw et G. Watson considèrent qu'une théorie doit suggérer les limites de son application (53:49). A cheval entre le noyau dur et la ceinture de protection de Lakatos, certains insistent sur la fécondité d'une théorie. C'est ainsi que B. Walliser (86:161), H. Margenau (55:32), C. Kordig (42:115), C.F. Hermann (37:219) et D. McGaw et G. Watson (53:49) en font part.

De façon plus large que la consistance, B. Walliser par sa flexibilité (86:161), H. Margenau par sa connectivité multiple (55:32) ainsi que C. Kordig (42:115) et finalement D. McGaw et G. Watson (53:51) voient l'organisation des connaissances comme un caractère important.

Le tableau 2.1 positionne le noyau dur développé jusqu'ici selon les critères dont il a été fait mention.

Ainsi nous croyons que le modèle, branché directement sur la cybernétique telle que développée par W.R. Ashby, se caractérise par une grande consistance: les concepts sont clairs et bien délimités. Ils sont également non-contradictoires. Il est cependant difficile de juger du caractère d'indépendance des postulats de base. La redondance est à notre avis assez minime mais il faut dire que la cybernétique d'Ashby n'est pas développée sous une forme strictement axiomatique. Il est du domaine courant des épistémologues d'accomplir une telle tâche: aussi vaut-il mieux laisser cela en suspens. Le degré de saturation, quant à lui, s'évalue mieux par l'application soutenue du noyau dur que par son examen logique: aussi ce critère est-il également laissé en suspens.

La nature de la théorie de la sélection est fondamentalement causale, l'extrant du système est causé dans le transducteur par le perturbateur et le régulateur, lui-même déterminé par le contrôleur. La réfutabilité de ce noyau dur est, comme le souhaite I. Lakatos, faible: nuançons, il a été conçu pour ne pas laisser prise à la confrontation immédiate à la réalité ce qui n'empêche pas la présence non-voulue de falsificateurs potentiels. La découverte de tels éléments dans le noyau dur devrait être suivie, selon

Caractéristiques	oui	non	à juger
Consistance	x		
Non-contradiction	x		
Indépendance			x
Saturation			x
Causalité	x		
Réfutabilité		x	
Isomorphie		x	
Homomorphie	x		
Parcimonie	x		
Exhaustivité p/r à la problématique	x		
Exhaustivité p/r à la région semi-holistique		x	
Transparence des limites		x	
Fécondité			x
Organisation			x

Tableau 2.1: Caractéristiques du noyau dur

les prescriptions de I. Lakatos, de leurs transferts à la ceinture protectrice.

Il a été voulu que la théorie de la sélection des agendas soit reliée avec une approche globale. Par son inspiration issue des applications en génie, il est peu réaliste de croire en une liaison bijective entre le modèle cybernétique et la sélection de l'agenda gouvernemental. Cependant, l'homomorphie est une prétention de toutes les créations scientifiques et donc celle de cette théorie.

Elle est jugée parcimonieuse car elle utilise un nombre réduit de concepts et de raisonnements mais aussi parce que, d'après le critère de E. Fales, elle est désagrégeable avec toujours un minimum de concepts à un niveau beaucoup plus empirique.

Elle est, selon nous, suffisamment exhaustive par rapport au champ cerné par la problématique. Cependant, la discussion de la première section de ce chapitre tend à montrer que dans cette région semi-holistique de science politique, il y aurait place pour des questions encore plus complexes sur les notions systémiques de persistance, de développement, etc..., du système de sélection.

Si les propos de K. Boulding peuvent servir à cerner quelques limites du modèle, le noyau dur tel que conçu présentement, à cause de son caractère largement irréfutable ou mieux encore non-réfutable, ne suggère pas ses propres limites.

Finalement, le caractère fécond de ce noyau ne sera évaluable qu'à la suite du développement de la ceinture protectrice tandis que l'organisation des connaissances qui peut découler de ce modèle se percevra mieux à la suite de l'étape de la confrontation aux autres théories du secteur.

On ne peut guère apprécier avec certitude, après si peu de recul, les véritables "qualités - défauts" du noyau dur. Cependant cette évaluation sommaire permet de le situer quelque peu dans l'univers critériologique courant de la communauté scientifique.

CHAPITRE III

L'ELABORATION D'UNE CEINTURE PROTECTRICE

La conception d'un noyau théorique globalement non-falsifiable doit être suivie de l'élaboration d'un pontage effectif entre ce monde abstrait et le monde concret. Ce pontage, aussi appelé ceinture protectrice à cause de son caractère périphérique et voué à la défense du centre, peut être subdivisé en deux parties: une théorie auxiliaire à la première, à mi-chemin entre la théorie et l'étude empirique par ses propositions génératrices de "falsificateurs" potentiels et un ensemble d'hypothèses engendrées et par la théorie auxiliaire et par l'introduction de données relevant du cas empirique sous examen.

La première section de ce chapitre s'attachera à définir des opérations de recherche empirique devant relier les "faits" au noyau dur du programme de recherche. Une deuxième section verra à appliquer cette stratégie comme moyen de générer une analyse et des hypothèses dans l'étude de deux cas présentant des phénomènes de sélection d'agendas. Finalement, on tentera une caractérisation de cette première ceinture protectrice.

1. UNE STRATEGIE DE RECHERCHE COMME THEORIE AUXILIAIRE

Une bonne façon de favoriser le contact entre une théorie et l'empirie est d'élaborer une suite d'opérations qui, lorsqu'elles sont effectuées

les unes après les autres, permettent de répondre à la problématique de recherche que le modèle tentait de développer méthodiquement. Une telle stratégie de recherche doit contenir en elle-même, en tant que théorie auxiliaire, toutes les hypothèses implicites ou explicites du noyau dur, d'une part, et un ensemble de suggestions d'hypothèses encore plus empiriques, nécessitant des données pour être définies, d'autre part.

Aussi en première partie verrons-nous les étapes de la stratégie de recherche alors qu'en deuxième partie, ce sera plutôt le moment de présenter les propositions sous-jacentes à la stratégie ou encore suggérées par celle-ci. On tentera de caractériser ces propositions selon qu'elles sont des hypothèses falsifiables, c'est-à-dire nécessitant la confrontation avec l'empirie ou si elles sont des postulats, indiquant plutôt l'existence d'une théorie observationnelle implicite.

1.1 La stratégie de recherche empirique

La proposition de ceinture protectrice sera donc constituée des étapes suivantes:

Etape 1 - Spécifier l'ensemble qui constituera du point de vue cybernétique la variable essentielle E.[1] Sa caractéristique première devra être celle de constituer un agenda et de façon secondaire, bien que liée directement à notre problématique, un agenda gouvernemental.

Etape 2 - Spécifier l'ensemble qui constituera cybernétiquement la variable de perturbation D. Les éléments de cet ensemble devront être des agendas pouvant être choisis comme agenda gouvernemental: cette définition est de la responsabilité de l'analyste car elle détermine les limites de son analyse.

Etape 3 - Le flux principal étant défini, caractériser la machine M en identifiant empiriquement les lieux de transition du flux. Ces lieux sont identifiables par l'acte d'élimination d'un des agendas de l'ensemble D.

Etape 4 - Pour chaque lieu de transition, identifier l'univers des sujets correspondants.

Etape 5 - Spécifier le transducteur T pour chaque transformation, c'est-à-dire les termes, l'opérateur, les transformés, et caractériser le type de transformations, les variétés des ensembles D, T, E, et la chute de variété.

Etape 6 - Identifier et rassembler les transformations dont les paramètres peuvent être commandés par le même opérateur, c'est-à-dire par un régulateur R.

Etape 7 - Identifier celles dont les paramètres sont le résultat de plusieurs opérateurs en compétition.

Etape 8 - Réaliser les branchements des sous-machines en précisant l'endroit dans le processus d'écoulement du flux où agissent les opérateurs s'ils sont de même niveaux hiérarchiques ou encore à l'intérieur de quel régulateur s'ils sont de niveaux hiérarchiques inférieurs.

Etape 9 - Identifier alors les réseaux en parallèle ou en série.

Etape 10- Caractériser le type de rationalité des comportements des régulateurs. Identifier les contrôleurs.

Etape 11- Rassembler sous une même sous-machine les régulateurs possédant les mêmes contrôleurs.

Etape 12- Identifier le type de comportement des contrôleurs.

Etape 13- Etablir les liens pouvant exister entre les perturbateurs et les régulateurs ou les contrôleurs pour déterminer le caractère d'indépendance de la machine par rapport au perturbateur.

Etape 14- Réaliser à ce moment la transformation bi-univoque entre les termes cybernétiques et les termes de la problématique.

Etape 15- Dresser le bilan de la réponse aux questions de la problématique par la théorie cybernétique de la sélection d'agendas.

Etape 16- Etablir les connexions avec les études portant sur les sections en amont ou en aval du flux étudié.

1.2 Les propositions sous-jacentes

Ces opérations conduisant à une analyse très caractérisée de la réalité, il est évident qu'elles soutiennent, de par leur relation au noyau dur, un ensemble de propositions dont certaines sont falsifiables immédiatement, d'autres falsifiables après l'introduction de données empiriques pour mieux les contraindre ou encore non-falsifiables car relevant plus de retombées dites de "théorie observationnelle" du noyau dur forçant la réalité à se comporter comme elle l'exige. Voyons donc quelques-unes de celles-ci.

Proposition 1 - *Pour un univers U donné définissant un ensemble quelconque de sujets pouvant susciter des actions de la part des gouvernements, il est supposé que l'ensemble d'agendas pouvant être généré à partir des sujets possibles subit un processus conduisant inéluctablement à la sélection d'un seul élément de cet ensemble comme agenda gouvernemental, à un moment donné.*

Ceci constitue l'hypothèse principale de la théorie auxiliaire pouvant être décomposée en hypothèses secondaires plus caractérisables.

Proposition 2 - *Pour un ensemble de départ donné et pour un ensemble d'arrivée donné correspondant à l'hypothèse précédente, il est supposé qu'il y a chute de variété, donc qu'il y a manifestation de l'existence de contraintes.*

Cette hypothèse est considérée comme éminemment falsifiable car son appréciation s'effectue par l'opération simple de la mesure de la variété de chacun des ensembles et par une comparaison de ces deux mesures. Une appréciation positive de cette hypothèse conclut du même coup à l'existence de contraintes, objet motivant toute l'analyse. Bien que seule l'étude empirique puisse juger de la qualité de cette proposition, celle-ci est le point fort de l'heuristique positive de la ceinture protectrice, en ce qu'il est raisonnable de penser que la réalité se comporte globalement de cette façon.

Proposition 3 - *Il est supposé que l'agenda gouvernemental doit être en un moment donné unique et que la machine complète se révèle généralement efficace dans l'obtention d'une stabilité par rapport aux perturbations soumises pendant un laps de temps s'évaluant en termes de mois, de sessions ou même d'années.*

Relié de près à la définition même de l'agenda gouvernemental, un tel agenda ne peut être autrement qu'unique puisqu'il est défini par ce qui retient l'attention des dirigeants. Un autre résultat révèlerait une incohérence dans la réalisation de la stratégie. Cette proposition tient donc plus du postulat que de l'hypothèse. L'obtention d'une stabilité est par contre un énoncé foncièrement falsifiable, étant relié à une définition très simple au niveau de la mesure. Cette hypothèse permet de susciter des conjectures quant à la rationalité de toute la machine.

Proposition 4 - *En précisant que l'agenda gouvernemental est la limite aval de l'étude, il est supposé que cet ensemble fournit au système politique la matière de base sur laquelle il effectuera des transformations devant conduire aux extrants politiques, autrement dit, il est supposé que l'analyse cybernétique de la sélection de l'agenda gouvernemental présente un caractère semi-holistique.*

La démonstration nécessaire pourra être effectuée après une étude ou, mieux encore, un ensemble d'études de ce type qui éclaireront sur le

caractère agrégatif de la théorie. De façon générale, il est certain que, sans pouvoir dire maintenant qu'elle est exhaustive, les concepts favoriseront l'organisation de nombreux phénomènes isolés qui sont appréhendables dans un phénomène plus global de gouverne de société.

Proposition 5 - *En fixant la frontière amont de ce processus d'écoulement, il est supposé que les phénomènes politiques en amont de cette frontière sont soit existants mais situés hors des objectifs limités de l'étude spécifique et inclus naturellement dans la problématique générale du programme de recherche, soit inexistants.*

Dans une étude spécifique, la stratégie de recherche empirique oblige à faire l'une ou l'autre de ces hypothèses. Cette décision correspond au concept d'heuristique positive de Lakatos où le chercheur adhérant à un tel programme peut décider, à la suite de la découverte d'anomalies tel que la présence de phénomènes spécifiquement politiques en amont de la frontière fixée, de modifier sa position quant à cette hypothèse. C'est donc une hypothèse falsifiable mais appartenant au domaine adaptif des décisions méthodologiques: cela ne doit cependant pas inviter à une relâche de la rigueur car le chercheur a tout intérêt à construire une ceinture protectrice convaincante.

Proposition 6 - *Il est supposé qu'il puisse exister plus d'un lieu de sélection, c'est-à-dire que la machine est supposée être décomposable en sous-machines comportant chacune ses propres ensembles de termes et de transformés.*

Deux hypothèses sont sous-jacentes à celle-ci: d'une part, on suppose que le modèle théorique est décomposable, ses concepts supportant une telle désagrégation, et d'autre part, on suppose que la réalité possède une telle nature décomposable. La première hypothèse se confirme après examen logique du modèle: les machines à entrées d'Ashby présentent effectivement, tel qu'il le rapporte lui-même (3 :60), un caractère permettant le couplage de sous-machines entres elles.

Quant à la deuxième hypothèse, elle fait partie de la théorie observationnelle, c'est-à-dire qu'elle oblige la réalité à se conformer au caractère désagrégeable du modèle. Cependant seule l'introduction de données empiriques permettra de dire s'il est utile de désagréger la machine principale en quelques sous-machines.

Proposition 7 - *De par la nature décomposable de la machine, il convient de suggérer l'existence simultanée de plusieurs agendas possibles dans les lieux d'écoulement du flux situés entre les frontières amont et aval.*

Bien que nécessitant des données empiriques pour émettre une hypothèse réaliste par rapport au cas à l'étude, cette hypothèse facilement falsifiable par sa mesure simple, peut-être qualifiée de pertinente si on se représente la complexité inhérente aux processus socio-politiques se manifestant dans cette région semi-holistique.

Proposition 8 - *Il est supposé par le modèle et sa stratégie que chaque agenda éliminé dans l'ensemble des transformés est le résultat d'une sélection.*

Postulat qui définit la théorie observationnelle, cette proposition n'est pas directement falsifiable. Elle oblige, par contre, l'utilisateur à identifier ces lieux de sélection. Pour ce faire, la méthode en cascade, telle que développée par les opérations de la stratégie, fournit une façon simple d'y arriver.

Proposition 9 - *Cela suggère alors de supposer qu'un même opérateur puisse éliminer plus d'un agenda, définissant ainsi des transformations ou plus encore des machines déterminées, c'est-à-dire des transformations closes et univoques.*

Découlant du cadre observationnel, ces hypothèses sont cependant nettement falsifiables par l'opérationnalisation simple de ces concepts. Les transformations ne sont définissables seulement qu'après l'introduction de données empiriques.

Proposition 10 - *Le modèle suggère que de telles machines puissent voir leurs entrées déterminées par seulement quelques ensembles, c'est-à-dire des régulateurs.*

L'existence de ces régulateurs peut constituer des hypothèses falsifiables si des données empiriques sont fournies à la théorie auxiliaire. Cependant, cette proposition apparaît déjà raisonnable en ce que déjà l'analyse de l'acteur le plus simple invite à penser à la constitution d'un opérateur ayant la possibilité de plusieurs comportements.

Proposition 11 - *Les causes de sélection, c'est-à-dire les multiples transformations de la machine, sont considérées comme les lieux d'exercice d'actions fondamentalement politiques, conférant ainsi au modèle et à la théorie auxiliaire un caractère spécifiquement politique.*

Une confirmation de cette hypothèse validerait, au moins en partie cette recherche. Seule la pseudo-falsification peut, à l'aide de la comparaison de la notion même de politique, l'éclairer. Cette théorie fait cependant le pari de réunir en un macro-processus une quantité de phénomènes politiques microsociologiques. Elle est non-falsifiable, mais cependant pseudo-falsifiable.

Proposition 12 - *Le cadre théorique permet de générer l'hypothèse que les causes immédiates de la sélection (l'action des régulateurs) peuvent être influencées par un vaste ensemble de phénomènes, dont seulement une partie se produit à l'intérieur de l'Etat, conférant un caractère extensif à la théorie.*

Après l'étude empirique des influences opérant sur les régulateurs, il est donc possible d'étendre l'explication des causes par des hypothèses falsifiables. La théorie auxiliaire ne doit pas, en effet, préciser ces phénomènes car il sont liés, croyons-nous, à leurs caractères extrêmement diversifiés, c'est-à-dire des phénomènes psychologiques, sociologiques, etc... nous amenant loin de l'Etat.

Proposition 13 - *Ceci nous amène à supposer l'existence possible de véritables réseaux de sous-machines, c'est-à-dire des complexes de régulation, volontaristes ou non.*

Cette heuristique proposée par la théorie nous amène à définir, à la suite de l'introduction de données, des hypothèses auxiliaires véritablement falsifiables.

Proposition 14 - *L'hypothèse générale qu'il soit possible d'associer aux actions des régulateurs une rationalité indiquant la présence de systèmes d'actions finalisées, ou encore qu'il soit possible de n'observer de rationalité que celle de l'influence de phénomènes non-finalisés, nous amène à l'hypothèse de l'existence, d'une part, de sélection contrôlée, et d'autre part, de sélection non-contrôlée.*

A l'aide de données empiriques, il devrait être possible d'émettre des hypothèses falsifiables, c'est-à-dire soit l'une, soit l'autre, quant à une sous-machine particulière. Ce qui guide, en effet, cette théorie c'est que nous pouvons rencontrer ces deux cas.

Proposition 15 - *Il est supposé qu'une finalité, c'est-à-dire un contrôleur, puisse influencer de façon déterminante plus d'un régulateur, agissant ainsi à différents endroits du processus.*

Cette hypothèse se falsifie par l'étude du réseau des régulateurs.

Proposition 16 - *Il peut exister des relations entre les perturbateurs et les régulateurs non seulement au niveau des transducteurs, les lieux de sélection, mais aussi au niveau du réseau des régulateurs, les lieux de contrôle.*

Ces hypothèses se falsifient de la même façon que celles qui touchaient au réseau de régulateurs.

Proposition 17 - *Même après la "confirmation" de l'hypothèse précédente, il convient de maintenir la distinction entre les rôles cybernétiques.*

Ce postulat suppose que même si un même acteur exerce plus d'une fonction cybernétique, c'est le rôle cybernétique qui prime sur l'observation par acteur. Appartenant à la théorie observationnelle, il est nécessaire, par souci de cohérence, de suivre cette prescription du noyau dur du programme plutôt qu'une prescription *ad hoc* comme celle de l'identification d'acteurs.

Proposition 18 - *Il est supposé que l'aspect dynamique de la sélection de l'agenda gouvernemental est exprimé par les modifications au niveau des régulateurs et des contrôleurs plutôt qu'au niveau des perturbateurs de départ: c'est-à-dire qu'il est fait l'hypothèse que le système de sélection demeure inchangé tant que l'univers de départ contenant les sujets possibles est le même et que la dynamique est généralement obtenue par les processus de choix de la régulation et plus rarement par la modification de l'univers de départ.*

Partie intégrante de la ceinture protectrice, donc modifiable après une phase d'essais poussés, il est fait de cette proposition un postulat que nous croyons fondamentalement non-falsifiable. Nous pensons, en effet, que l'on peut adopter l'une ou l'autre de ces perspectives d'analyse: il est fait cependant une hypothèse de cette théorie auxiliaire que c'est en "stabilisant" le plus possible l'ensemble de départ que la dynamique du système sera le mieux expliquée.

Proposition 19 - *Dans cette perspective, les aspects dynamiques, c'est-à-dire les modifications dans les agendas sélectionnés par les sous-machines, sont expliqués généralement par le caractère instable des agendas précédents.*

Hypothèse falsifiable par la conceptualisation simple qu'Ashby en a fait, l'opérationnalisation de la stratégie devrait conduire à la

schématisation des transducteurs qui démontrera la véracité ou non de cette affirmation.

Comme l'a montré la discussion épistémologique, il est raisonnable de penser qu'il existe d'autres propositions falsifiables ou non, qui sont implicites à la stratégie et au modèle proposé et que seules l'utilisation répétée sur des cas empiriques nombreux et la confrontation à d'autres corpus théoriques peuvent révéler. Cela légitime la prochaine étape qui se chargera d'exécuter un premier combat (épistémologique évidemment) à deux coins entre la théorie entière, c'est-à-dire le noyau dur et la ceinture protectrice avec l'empirie.

2. QUELQUES CONTACTS AVEC L'EMPIRIE

Pour éprouver la ceinture protectrice, Imre Lakatos suggère un premier contact mettant aux prises celle-ci contre la réalité que le programme de recherche doit expliquer. Dans cette optique, deux cas ont été retenus comme pouvant présenter des phénomènes de sélection d'agendas. La génèse du Bill 60, qui créait le Ministère de l'Education le 19 mars 1964, et tel qu'analysé par Léon Dion, fournit des informations permettant d'illustrer l'opérationnalisation de la stratégie de recherche. De même, la carrière très dynamique du sujet que constitue la réforme électorale depuis environ deux décennies, telle qu'analysée par Louis Massicotte et Didier Guiffault, fournit un autre cas d'étude permettant la confrontation à une certaine réalité empirique.

Il convient de rappeler que ce test ne concerne que la ceinture protectrice dans son état actuel: c'est le grand pari de cette thèse que le noyau dur, tel que présenté au chapitre II, peut résister à un très grand nombre d'anomalies. Il importe, tout de même, de vérifier si la théorie auxiliaire est à la hauteur des "faits" qui font généralement partie du quotidien du chercheur en science politique. L'étude "quasi-empirique" que nous permettent les analyses de deux cas, somme toute assez différents, devrait fournir quelques informations sur cette caractéristique.

2.1 La génèse du Bill 60

Léon Dion a tenté d'analyser en détail les phénomènes politiques qui ont eu cours dans la définition du Bill 60. Pour ce faire, "Le Bill 60 et le public", publié en janvier 1966 (24) cherchait surtout à faire une analyse descriptive de ces phénomènes. Les informations qu'il en a tirées lui ont suggéré un autre volume, "Le Bill 60 et la société québécoise", publié en avril 1967 (25), qui tente d'une façon beaucoup plus abstraite de "faire l'étude d'une campagne de pression et, ensuite, reconstituer un processus de décision" (25:10); ce deuxième volume contient cependant des informations, nécessitées par sa nouvelle problématique, qui ne faisaient pas partie du premier volume.

C'est donc à l'aide de ces deux ouvrages que, dans un premier temps, nous décrirons rapidement les événements, tels que perçus par Léon Dion, qui peuvent constituer la "base empirique" sur laquelle il sera possible de tester la théorie cybernétique de sélection, et que, dans un deuxième temps, nous tenterons l'opérationnalisation de la stratégie de recherche, démarche visant à réussir le pontage entre la théorie et l'empirie.

2.1.1 Une description de quelques événements

Pour Léon Dion, la carrière du Bill 60 débute avec la création, le 28 février 1961, d'une Commission royale d'enquête sur l'enseignement (24:11); elle se termine le 19 mars 1964, soit 37 mois plus tard avec la sanction de la loi créant le Ministère de l'Education et le Conseil Supérieur de l'Education du Québec (24:11).

La méthode pour "découper" la réalité en faits significatifs est la suivante:

> "Les grands "moments" qu'a "vécus" le Bill 60 nous ont tout naturellement fourni les jalons en fonction desquels nous avons ordonné la matière." (24:13).

Ces moments singuliers sont au nombre de sept:

"1. Soumission des Mémoires à la Commission d'enquête (1961-1962); 2. Publication de la première tranche du Rapport de la Commission d'enquête (23 avril 1963); 3. Dépôt du Bill 60 à l'Assemblée Législative (26 juin); 4. Retrait du Bill 60 (8 juillet); 5. Avis donné par le Premier Ministre aux associations et individus intéressés qu'ils ont jusqu'au 1er septembre pour lui transmettre leurs suggestions (16 juillet); 6. Déclaration de l'Assemblée des Evêques et Archevêques Catholiques de la Province de Québec (29 août); 7. Adoption de la loi créant le Ministère de l'Education et le Conseil Supérieur de l'Education (5 février 1964)". (24:13).

L'étude empirique de Léon Dion a consisté, dans un premier temps, à recueillir toutes les interventions pertinentes qui ont lieu durant ces "moments" et qui ont, naturellement, touché au Bill 60. Cinq critères semblent avoir été utilisés pour retenir un fait comme une intervention. Premièrement, en plus d'avoir pris position au moins une fois, il fallait témoigner en outre d'un "désir d'influence, positive ou négative, manifeste ou par implication, sur le sort du Bill 60" (24:14). Deuxièmement, une intervention unique, surtout s'il s'agissait d'un Mémoire à la Commission d'enquête, n'était pas retenue car on ne pouvait pas vraiment identifier l'intention d'une orientation ferme (24:14).

Troisièmement, les interventions autres que les Mémoires à la Commission "devaient avoir fait l'objet d'une "nouvelle" reproduite dans les journaux ou encore d'un document adressé directement au Premier Ministre" (24:14). Quatrièmement, pour qu'une intervention conjointe soit mentionnée distinctement, "il fallait qu'un individu se soit manifesté isolément au moins une fois" (24:15). Finalement, bien que tenant compte des lettres aux journaux, il n'a pas été tenu compte des éditoriaux des journalistes (24:15).

L'étude de L. Dion décortiquera par la suite le contenu des interventions retenues comme significatives. Elles sont, au fait, attribuées à soixante-dix associations et à quarante-quatre individus. Preuve de la rigueur des critères, si cinquante-et-une des soixante-dix associations retenues avaient présenté un Mémoire (sur un total de 250 Mémoires provenant d'associations), aucun des quarante-quatre individus retenus n'avaient

présenté un Mémoire à la Commission (sur un total de 56 Mémoires provenant d'individus).

Ainsi, malgré la sélection serrée des interventions par la grille d'analyse de Léon Dion, il est possible de tirer de son étude, des données plus globales. Nous reconstruirons donc, dans la mesure du possible, le nombre d'interventions pour chacun des "moments" du Bill 60.

Les Mémoires de la Commission d'enquête

En deux mots, L. Dion résume ces interventions:

> "La Bibliothèque de la Législature du Québec conserve trois cent onze Mémoires soumis à la Commission d'enquête. Deux cent cinquante viennent d'associations, cinquante-six d'invididus, trois de Ministères et deux de Comités gouvernementaux." (24:21)

Il n'analyse que les interventions répondant à ses critères. Ainsi cinquante-huit associations ont pris, selon lui, une position dans le débat: vingt-six associations indiquant le désir de maintenir le Département d'Instruction Publique, sept indiquant le désir de créer un Ministère, sept pour un Conseil Supérieur et dix-huit un Ministère et un Conseil (24:21).

La très grande majorité des autres intervenants auraient voulu "surtout présenter et décrire des faits et des situations ou encore semblent avoir été inspirés par le désir de suggérer l'introduction de techniques d'enseignement dans les domaines les plus divers" (24:22-3).

Des vingt-six ayant pris position à ce moment, seulement 9 auraient poursuivi le débat tandis que les 17 autres abdiquaient mais, toujours selon L. Dion, en maintenant quand même leurs positions (24:21-2). Des 32 autres demandant des réformes, 15 seulement poursuivront et 17 abdiqueront (24:21).

Les réactions au Rapport Parent

La Commission Royale d'enquête déposa son rapport le 23 avril 1963, soit deux ans presque exactement après sa création par un arrêté en Conseil daté du 21 avril 1961. Ce rapport qui doit, au moins en principe, exprimer quelque peu le contenu des 311 Mémoires, suscita entre le 23 avril et le 26 juin de la même année, date du dépôt du premier Bill 60, un total de 27 interventions en réaction à sa publication (24:23).

Ces interventions (nous n'avons ici que les chiffres correspondant aux critères de sélection vus plus haut), se subdivisent en 17 provenant de 14 associations, dont 13 sont favorables au Rapport et 4 défavorables, et en 10 interventions provenant de 10 individus dont 7 sont favorables et 3 sont défavorables (24:23).

Réactions au dépôt du premier Bill 60

A la suite du dépôt de la loi se sont manifestés des avis de la part de groupes et d'individus sur les étapes à suivre. Ainsi 13 interventions de 11 associations auraient permis de classer 5 associations comme groupes demandant un délai avant l'adoption et 6 associations demandant son adoption. Douze interventions de 9 individus permettraient également le classement de 6 individus demandant un délai et 3 l'adoption (24:23). Dans ce dernier groupe, Léon Dion note l'intervention décisive, selon lui, de Mgr Roy visant à demander un retrait (24:27): en conséquence, les groupes intermédiaires auraient eu peu d'influence (24:28).

Réactions au retrait du Bill 60

Le 8 juillet 1963, le Gouvernement retire son Bill. L. Dion comptabilise 14 interventions de 13 associations où 10 s'expriment en faveur du retrait et 3 pour le Bill 60. Neuf interventions de 4 individus exprimaient pour 3 personnes leur appui au Bill et pour 1 personne son appui au Retrait (24:30).

Suggestions pour un nouveau Bill

A partir de ce moment jusqu'au 10 février 1964, Léon Dion perçoit 139 interventions dont 75 proviennent d'associations et 64 d'individus. Il raffine le découpage de cette période en quatre autres: du 8 juillet au ler septembre, c'est-à-dire jusqu'à la déclaration des Evêques; ensuite la déclaration des Evêques, plus précisément le 29 août; de cette déclaration jusqu'au 14 janvier 1964, c'est-à-dire les suggestions sans référence à la déclaration des Evêques; finalement du 14 janvier au 10 février 1964, les commentaires suite au dépôt du nouveau Bill (24:30-1).

Nous reviendrons, si nécessaire, à ces données. Cependant le dépôt du nouveau Bill rend compte de la décision des gouvernants au sujet de l'éducation: cela fait donc partie intégrante du "système de transformations politiques" tel que conçu par D. Easton. Aussi devons-nous arrêter quelque peu ces investigations, importantes dans la problématique de L. Dion mais hors sujet quant à nous.

La suite de l'analyse descriptive consiste à regrouper ces "faits" par catégories d'associations, par la fréquence des interventions, par les orientations individuelles, par la bipolarisation des orientations, par coalitions et enfin par tendances régionales et minoritaires (24:63). Ces distinctions sont des abstractions assez poussées à prbpos de données dont le degré d'empirisme n'est pas aussi élevé qu'on le voudrait bien. On y réfèrera donc, par la suite, seulement lorsque la stratégie exige des données que seule, l'agrégation faite par cette partie de l'analyse, peut nous fournir.

2.1.2 Une interprétation cybernétique

Le deuxième volume de Léon Dion tente dans une perspective plus large et par une abstraction plus poussée d'interpréter les faits, grossièrement résumés dans la section précédente, dans une optique politique. Sans couvrir le Bill 60 jusqu'à sa sanction le 19 mars 1964, il est évident que la théorie développée ici entre en compétition directe avec la pensée de Léon Dion. Il n'est pas du ressort de cette sanction de comparer les deux grilles d'analyse: nous nous contenterons donc d'appliquer la

stratégie de recherche et de conclure quant aux propositions de la théorie auxiliaire en se servant des événements déjà décrits mais aussi à l'aide d'autres faits que Léon Dion a rassemblés lors de sa propre interprétation et qui s'avéreraient utiles.

Une opérationnalisation de la stratégie de recherche

En adoptant une loi créant une Commission Royale d'enquête dans le secteur de l'éducation, le gouvernement provincial de l'époque inscrivait du même coup l'éducation à son agenda. Il pourrait être intéressant d'étudier tout le processus qui a conduit le gouvernement à agir ainsi. Les événements rapportés par Léon Dion ne peuvent nous éclairer dans l'opérationnalisation de la stratégie telle que développée ici.

Cependant, le sujet "éducation" demeure très vague si on ne tente pas de spécifier ce qui, dans ce vaste secteur, a effectivement retenu l'attention des gouvernants. L'étude de Léon Dion fournit justement beaucoup d'informations sur la génèse de l'agenda gouvernemental en matière d'éducation. C'est dans ce cadre limité sans doute, mais plus à la portée de cette thèse que nous étudierons quelques phénomènes conduisant à la sélection d'une partie de l'agenda gouvernemental.

Etape 1

Il importe, dans une étude de sélection d'agendas, de tracer une limite claire entre ce qui retient l'attention du gouvernement et ce qu'il effectue. On peut facilement convenir que l'action des gouvernants, dans le cas qui nous intéresse, s'est cristallisée dans l'adoption d'une loi, le Bill 60, créant un Ministère et un Conseil Supérieur de l'Education et spécifiant pour chacun un ensemble de tâches. Cet acte a été accompli pour résoudre les problèmes engendrés par les sujets ayant retenu l'attention des gouvernants.

C'est donc en inférant à partir du contenu de la loi qu'il faut établir les sujets faisant partie de l'agenda. Suite à l'analyse de Léon Dion,

ces sujets peuvent se définir selon deux pôles: premièrement la création d'un Ministère de l'Education, d'un Conseil Supérieur de l'Education et, deuxièmement, du rôle de l'Etat en éducation et plus précisément en éducation chrétienne (25:27-8).

Ces sujets déterminent à notre avis l'agenda gouvernemental en matière d'éducation. Le moment où cet agenda a été conçu, consciemment ou non, est difficile à préciser; le retrait du premier Bill 60, le 8 juillet 1963, constitue une bonne indication selon L. Dion que le gouvernement décidait de tenir compte de l'avis de Mgr Roy (24:27) en inscrivant, en plus de la création d'un Ministère et d'un Conseil Supérieur de l'Education tel que le montre le premier dépôt du Bill 60, le 26 juin 1963, l'éducation chrétienne comme sujet fondamental sur lequel il fallait prendre une décision et poser un acte.

Le moment où cet agenda a été définitivement établi devrait donc se situer quelque part entre le 26 juin 1963, date du dépôt du premier Bill 60, et le 8 juillet 1963, date du retrait officiel de ce Bill 60. Il est considéré que les étapes ultérieures ont consisté à écouter des suggestions quant à la décision à propos des enjeux déjà à l'agenda plutôt qu'à inscrire un ou plusieurs sujets nouveaux.

Cet agenda, tel que reconstitué ici, correspond aux caractéristiques souhaitées, c'est-à-dire d'être précisément un agenda, unique en un moment donné, et d'être en deuxième lieu un agenda gouvernemental.

Etape 2

Pour Léon Dion, la carrière du Bill 60 a débuté par la création d'une Commission Royale d'enquête. Dans l'optique qui est privilégiée ici, cette étape n'est qu'un des moments où ont pu se manifester des propositions dans le secteur de l'éducation. On fixera cependant à cette Commission la limite en amont de ce processus à cause du manque de données existant. Cela fixe en même temps les limites de cette étude empirique.

L'ensemble de départ contiendra donc en premier lieu les propositions soumises sous forme de Mémoires à la Commission Royale d'enquête entre le 21 avril 1961, date de l'arrêté en Conseil constituant la Commission et le 23 avril 1963, date du premier rapport de la Commission, soit deux ans exactement. Il s'agit de 311 Mémoires où Léon Dion a identifié les sujets suivants:

1- le maintien du Département de l'Instruction Publique;

2- la création d'un Conseil Supérieur de l'Education;

3- la création d'un Ministère de l'Education.

Il ne retient pas les autres, étant trop descriptifs ou encore trop spécifiques à des techniques d'enseignement. Il est à noter que pour nous certains auraient effectivement pu constituer un agenda précis, par exemple une nouvelle technique d'enseignement. Cette information n'existe pas dans l'analyse de Léon Dion; aussi on ne retiendra des Mémoires soumis à la Commission que ces trois sujets, plus:

4- les sujets présentés à la commission Parent et non retenus par Léon Dion

De plus, il importe d'ajouter à ceux-ci les propositions de l'Assemblée des Evêques (soumises de façon plus cachée) par l'entremise de Mgr Roy (25:130). Cela constitue donc le cinquième sujet:

5- le rôle de l'Etat en éducation chrétienne

On peut alors construire la variable-vecteur de perturbation D constituée de la combinaison de ces cinq sujets comme cela a été fait dans la section 2.3 de ce travail. Certains de ces agendas peuvent contenir des sujets incompatibles: par exemple, le maintien du D.I.P. et la création d'un ministère. Certains ne seront pas présentés par des associations ou

individus. D'autres seront effectivement présentés: par exemple, 18 souhaitaient et le Conseil Supérieur et le Ministère. Tous finalement ne sont pas présentés au même moment: par exemple, le maintien du D.I.P. et le rôle de l'Etat en éducation chrétienne.

Beaucoup d'autres sans doute pourraient être inclus dans ce vecteur déjà très réduit. Malheureusement, les données sont trop incomplètes. Constituons donc le vecteur D.

Tableau 3.1 Les agendas possibles en matière d'éducation

SUJET	1	→	AGENDA 1
SUJETS	1, 2	→	AGENDA 2
SUJETS	1, 2, 3	→	AGENDA 3
SUJETS	1, 2, 3, 4	→	AGENDA 4
SUJETS	2	→	AGENDA 5
SUJETS	2, 3	→	AGENDA 6
SUJETS	2, 3, 4	→	AGENDA 7
SUJETS	1, 3	→	AGENDA 8
SUJETS	1, 3, 4	→	AGENDA 9
SUJETS	1, 4	→	AGENDA 10
SUJETS	2, 4	→	AGENDA 11
SUJETS	3, 4	→	AGENDA 12
SUJETS	1, 2, 4	→	AGENDA 13
SUJETS	3	→	AGENDA 14
SUJETS	4	→	AGENDA 15
SUJETS	aucun	→	AGENDA 16
SUJETS	5	→	AGENDA 17
SUJETS	1, 2, 5	→	AGENDA 18
SUJETS	1, 2, 3, 5	→	AGENDA 19
SUJETS	1, 2, 3, 4, 5	→	AGENDA 20
SUJETS	2, 5	→	AGENDA 21
SUJETS	2, 3, 5	→	AGENDA 22
SUJETS	2, 3, 4, 5	→	AGENDA 23
SUJETS	1, 3, 5	→	AGENDA 24
SUJETS	1, 3, 4, 5	→	AGENDA 25
SUJETS	1, 4, 5	→	AGENDA 26

SUJETS 2, 4, 5 ⟶ AGENDA 27
SUJETS 3, 4, 5 ⟶ AGENDA 28
SUJETS 1, 2, 4, 5 ⟶ AGENDA 29
SUJETS 3, 5 ⟶ AGENDA 30
SUJETS 4, 5 ⟶ AGENDA 31
SUJETS 1, 5 ⟶ AGENDA 32

Rappelons que parmi cette possibilité de 32 agendas différents, un seul, l'agenda 22 contenant les sujets de création d'un Conseil Supérieur, d'un Ministère de l'Education et du rôle de l'Etat en éducation chrétienne, sera retenu.

Etape 3

Dans le processus tronqué qui est rapporté par les données de L. Dion, il semble exister deux lieux importants de sélection. Tout d'abord, la Commission Parent, en vertu du rôle qui lui était confié, a ni plus ni moins sélectionné un agenda à partir des Mémoires qui lui ont été soumis et, selon Benoit Taillon, des propres recommandations réformatrices de Paul Gérin-Lajoie par l'intermédiaire du choix des membres de la Commission[1]. Cependant, la Commission n'ayant pas de rôle décisionnel, c'est un deuxième lieu de sélection, c'est-à-dire le choix réel des gouvernements, ici le Premier Ministre et quelques ministres qui ont établi définitivement l'agenda sélectionné, car les suggestions de la Commission n'ont pas été les seules soumises en ce lieu.

En effet, si, lors du premier dépôt du Bill 60, le contenu réflétait fidèlement la recommandation principale du Rapport (25:26), le deuxième dépôt révélait un agenda contenant un sujet que la Commission n'a pas véritablement abordé (25:26). D'autres lieux de sélection, même plus efficaces que ceux-là ont pu exister: la reconstitution des décisions prises par

(1) TAILLON, Benoit. Comportements normatifs et pragmatiques des leaders et des équipes en compétition pour la création des ministères de l'éducation et des affaires sociales au Québec. Thèse de maîtrise. Université Laval. Août 1977. 83 p.; p. 54.

quelques individus est souvent difficile à réaliser.

Etape 4

Les étapes précédentes ont permis de cerner un univers contenant cinq sujets constituant ainsi une possibilité de trente-deux agendas différents. Les deux lieux de sélection n'ont pas rencontré directement cet univers. Ainsi la Commission Royale d'enquête a rencontré quatre sujets possibles, en supposant évidemment que le sujet no 5 n'est pas inclus dans le sujet no 4. Si ce n'était pas le cas, l'étude pourrait se simplifier; les données de L. Dion ne nous permettent pas de conclure. Les gouvernements, quant à eux et en supposant que nos données soient justes, ont rencontré un univers de trois sujets possibles.

Etape 5

La Commission Parent représente donc un lieu de sélection, déterminant ainsi un opérateur, des termes, des transformés etc... On reconstitue alors ce transducteur de la façon suivante:

Tableau 3.2: Le transducteur de la Commission Parent

D \ R	α_t
1	6
2	6
3	6
4	6
5	6
6	6
7	6
8	6
9	6
10	6
11	6
12	6
13	6
14	6
15	6
16	6

Ceci permet de définir le diagramme cinématique suivant:

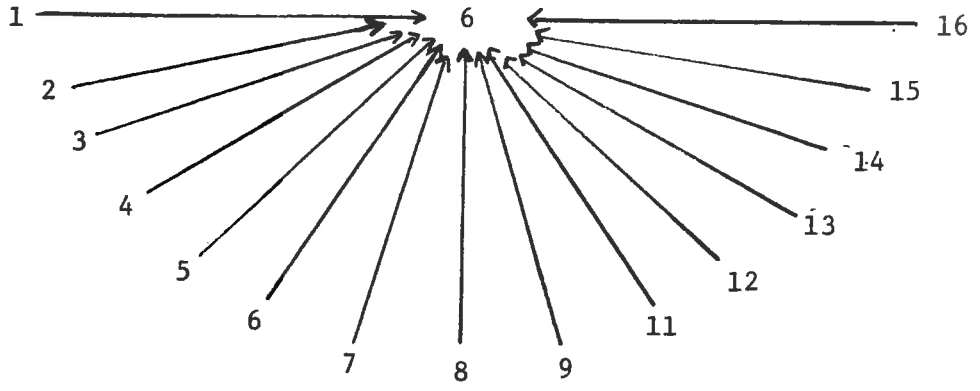

Seul l'agenda 6 représente un point d'équilibre. Le transducteur montre une terrible efficacité dans sa régulation. Le seul comportement α effectuant cette régulation ne doit pas nous tromper. Il est décomposable en une grande quantité de sous-comportements révélables par l'examen du rapport de la Commission. Ainsi on peut penser que l'agenda 2 est éliminable simplement par une argumentation démontrant une incompatibilité: on ne peut vouloir maintenir le Département de l'Instruction Publique et exiger la création d'un Ministère. Une argumentation ayant trait à la bureaucratisation de l'éducation par le contrôle unique d'un ministère peut permettre la transition de l'agenda 5 en agenda 6. Une argumentation démontrant la nécessité d'une réforme importante permet peut-être d'écarter les aspects techniques (sujet no 4). Aussi le modèle peut-il adapter sa complexité à celle du cas empirique.

Une opérationnalisation exhaustive de cette étape exigerait une telle étude: cependant les ressources limitées de cette recherche ne permettent pas un tel approfondissement. Ce début d'étude illustre bien par contre la possibilité d'une formalisation intéressante, parce que simple, de l'analyse du contenu d'un tel type de rapport.

Les gouvernants avaient affaire à un tout autre transducteur. Par les suggestions de la Commission, seuls les sujets 1, 2 et 3 étaient de mise. Par contre, il semble clair pour Léon Dion qu'il existait d'autres

voies que la Commission pour suggérer des sujets à l'agenda gouvernemental. Ainsi l'Assemblée des Evêques, par l'entremise de Mgr Roy, aurait effectivement pu suggérer au moins un autre sujet, le no 5. Quatre sujets ont donc pu constituer seize agendas.

Tableau 3.3: Le transducteur du gouvernement quelques jours avant le 8 juillet 1963.

D \ R	a
1	6
2	6
3	6
5	6
6	6
8	6
14	6
16	6
17	6
18	6
19	6
21	6
22	6
24	6
30	6
32	6

Tableau 3.4: Le transducteur du gouvernement le 8 juillet 1963

D \ R	a
1	22
2	22
3	22
5	22
6	22
8	22
14	22
16	22
17	22
18	22
19	22
21	22
22	22
24	22
30	22
32	22

Ainsi, quelques jours avant le retrait du Bill 60, mais après le 17 juin 1963, le jour où Mgr Roy fit parvenir une lettre au Premier Ministre, les préférences du gouvernement ont structuré le transducteur de façon telle que la sortie, réalisée par le choix des comportements possibles du régulateur, agrégés ici dans un seul comportement a, était constituée par l'unique agenda 6.

La lettre de Mgr Roy "réitère avec force les prérogatives de l'Eglise dans le domaine de l'éducation" (25:130). La perturbation créée par cette manifestation de l'Assemblée des Evêques ne s'est pas faite senitr immédiatement. Ce délai peut s'expliquer par une mauvaise évaluation de la préférence du régulateur, révélant en cela la possibilité d'un contrôle par l'erreur. Cela peut être également un coup stratégique visant à éviter un sujet, appelons-le 6, plus extrême et donc moins satisfaisant pour le gouvernement que le sujet 5.

Chose certaine, le sujet no 5 introduisait a court terme des perturbations telles que l'agenda 6 n'était plus un équilibre stable. C'est plutôt l'agenda 22 contenant les sujets 2, 3 et 5 qui a constitué le nouveau point d'équilibre, l'agenda effectivement retenu par les gouvernants. Ainsi l'agenda 6 devenait une perturbation dont l'état final n'était pas lui-même mais un autre, l'agenda 22, qui représentait maintenant le seul point d'équilibre du nouveau transducteur gouvernemental.

Ici, encore une fois, il serait intéressant de reconstituer en détail les nombreux comportements qui ont permis de définir un seul agenda, obtenu ici globalement par le comportement a. Ces données sont, cependant, probablement plus difficiles à obtenir que dans le cas de la Commission Parent.

Il est maintenant possible d'évaluer les contraintes exercées sur les univers de choix d'agendas. Ainsi, l'ensemble de départ contenait 32 possibilités, l'ensemble d'arrivée une seule, manifestant l'existence prévisible des trente-et-une contraintes. Dans le cas spécifique de la Commission Parent, on observe dix-sept contraintes et cela aux deux moments de sélection.

Etape 6

A cause du niveau d'agrégation des données, les multiples transformations se sont résumées en deux grandes transformations opérées par seulement deux régulateurs différents, la Commission Royale d'enquête et les gouvernants.

Etape 7

Un seul opérateur commandait les suggestions contenues dans le rapport Parent, la Commission Royale d'enquête elle-même. De la même façon, seul le gouvernement contrôlait les paramètres d'entrée du transducteur.

Etape 8

Tel que suggéré par les données précédentes, la Commission Parent a constitué un régulateur de niveau hiérarchique inférieur à celui du gouvernement. Ses suggestions se situent au même niveau hiérarchique que celles de l'Assemblée des Evêques.

Etape 9

Les données nous montrent donc un réseau constitué de deux flux parallèles conduisant au même transducteur, celui du gouvernement placé cette fois en série. Le tableau 3.5 illustre cette structure.

Tableau 3.5: Le réseau de transducteurs et de régulateurs du Bill 60

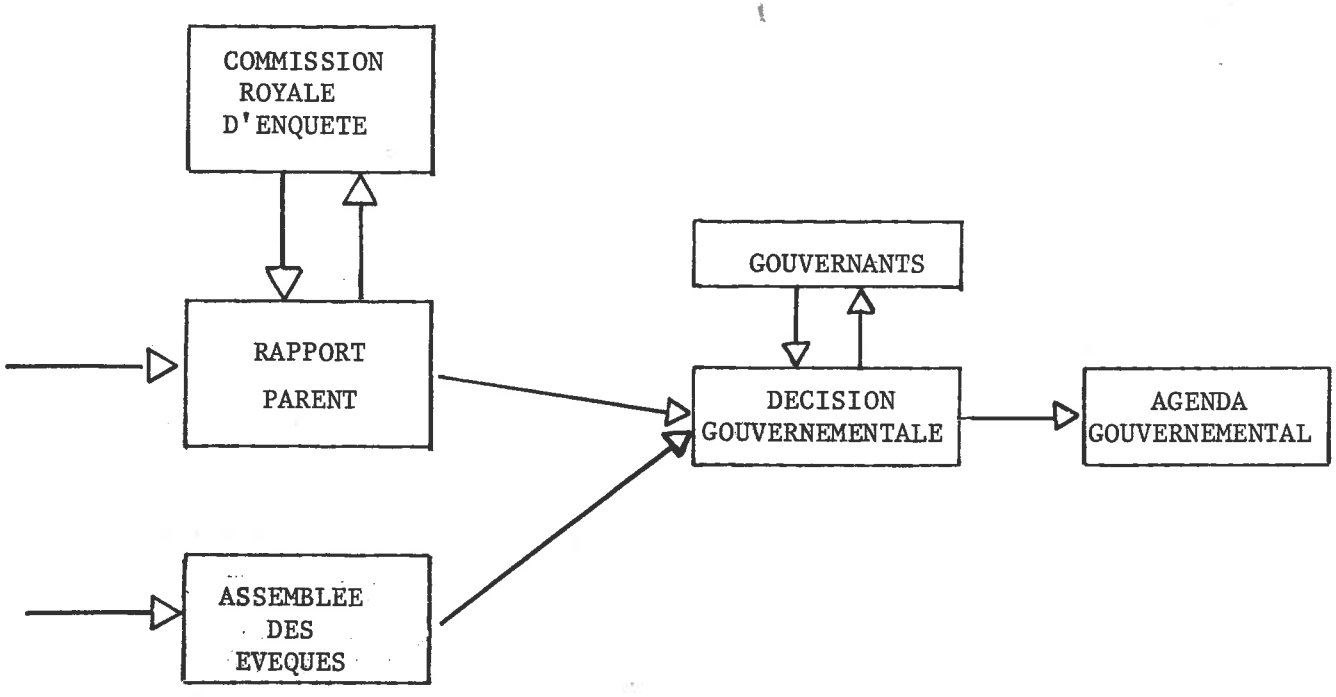

Etape 10

L'identification du type de rationalités utilisées par les régulateurs nécessite des données absentes de l'étude de Léon Dion. Cependant, il est clair que la Commission, d'une part, et le gouvernement, d'autre part, tenaient à produire un seul agenda, c'est-à-dire souhaitaient une régulation parfaitement efficace par rapport aux suggestions qui leur ont été soumises.

Dans la sélection gouvernementale, il est certain que c'est le gouvernement et semble-t-il le Premier Ministre lui-même, d'après son implication dans la deuxième phase de définition du Bill 60 (25:102-3), qui a joutē le rôle de contrôleur. Dans le cas de la Commission, rien ne laisse supposer dans l'étude de Léon Dion que le contrôleur aurait pu être autre que les membres de la Commission elle-même. Cependant, le fait que ce soit le gouvernement qui ait choisi les individus formant la Commission pourrait très bien constituer une forme de contrôle en ce que le gouvernement aurait pu identifier chez ces individus des critères généraux, compatibles avec ses propres préférences, qui auraient conduit à sélectionner des agendas bien précis, tel que le suggère la thèse de B. Taillon[1].

Le fait est que tous n'étaient pas d'accord avec la constitution de cette Commission (24:13). Aussi le choix des régulateurs est-il fondamentalement déterminant dans le choix des agendas. La mesure de ce contrôle est cependant difficile à effectuer avec les données existantes.

Etape 11

Ne pouvant conclure au contrôle de la Commission Parent par les gouvernants, il est indiqué de distinguer deux sous-machines distinctes: la Commission Royale d'enquête et le gouvernement.

Etape 12

Le comportement de la Commission se révèle peu dynamique au sens où sa rationalité n'a pas évolué dans le temps. Quant au gouvernement, ce

---

(1) TAILLON, B.; op. cit.

n'est pas à sa rationalité qu'il faut attribuer la dynamique de la sélection mais plutôt à l'évaluation des préférences qui a dû subir des modifications rendant l'agenda 6 créateur d'instabilité.

Etape 13

La dépendance ou l'indépendance de la machine de sélection complète envers les perturbateurs diffère selon les sources d'information disponibles. Ainsi, selon Léon Dion, le gouvernement, en mettant l'éducation comme sujet à l'ordre du jour, obéissait à un mouvement de fond de l'époque (25:28). Par contre, selon Benoit Taillon, c'est le leadership exercé par Paul Gérin-Lajoie, motivé par la recherche d'un poste politique prestigieux, qui aurait, de façon totalement autonome, fixé comme finalité à la machine de sélection, une réforme des institutions scolaires[1].

Etape 14

Dans le cadre de la problématique fixée en introduction, cette étude tronquée par la limite que constituent, d'une part, la Commission Royale d'enquête et, d'autre part, la proposition de l'Assemblée des Evêques, tend à répondre en partie, fatalement, aux objectifs de cette recherche. Ainsi les étapes précédentes de la stratégie ont illustré "Comment s'est effectuée la sélection des agendas possibles à l'agenda du gouvernement?"

Une étude remontant en amont aurait sans doute révélé d'autres phénomènes de sélection. Ainsi, selon Léon Dion, la polarisation créée par la participation de l'Assemblée des Evêques a inhibé la manifestation de sujets provenant d'autres groupes ou individus (25:125).

Une transformation bi-univoque entre l'étude cybernétique et les termes de la problématique permet de conclure quant aux questions suivantes. L'ensemble de départ, dans cette étude tronquée a été identifié de même que celui d'arrivée. La responsabilité de la sélection observée revenait à la Commission et au gouvernement bien que les raisons ont été mal cernées par les données.

---

(1) TAILLON, B.; op. cit.

Etape 15

Aussi, le champ circonscrit par cette théorie cybernétique de sélection dans le cadre de la génèse du Bill 60 est cru spécifiquement politique: en effet, nous croyons que les phénomènes politiques se produisant dans les limites qui ont dû être fixées se sont globalement révélés par l'opérationnalisation de la stratégie.

Cette étude est malheureusement peu extensive car les données pouvant illustrer les phénomènes en amont qui, eux, devaient être non-étatiques, n'étaient pas disponibles. La stratégie a cependant mis en évidence le matériel de base qui a servi au "système de transformations politiques" à établir une politique en matière d'éducation: cela confère donc un caractère semi-holistique.

Etape 16

Les connexions avec les études effectuées sur les phénomènes en amont ou en aval, bien qu'importantes, nous amènent hors du cadre fixé dans ce premier combat à deux coins entre la théorie et l'empirie.

Une appréciation des propositions

Pour conclure, il peut être intéressant de dresser un bilan des propositions implicites à la stratégie de recherche et que l'on a tenté de rendre explicite plus haut.

Proposition 1

Dans l'optique fixée par la théorie cybernétique, l'étude du Bill 60 révèle effectivement un processus de sélection amenant un ensemble d'agendas en un seul agenda à un moment donné.

Proposition 2

L'étude de cas révèle une chute très notable de la variété de l'ensemble de départ (32 éléments) à l'ensemble d'arrivée (un seul élément).

Proposition 3

Cette proposition s'avère vraie en ce qui concerne le deuxième agenda du gouvernement. En effet, le Bill 60 a effectivement retenu l'attention et l'action du gouvernement pendant un bon bout de temps. Le premier agenda, par contre, de par l'instabilité qui caractérisait le transducteur, a eu la vie courte. Cette caractéristique fait de la carrière du Bill 60 une campagne de pression unique, selon Léon Dion (2:17).

Proposition 4

De fait, cette proposition se justifie d'après la matière réquisitionnée par la stratégie et qui correspond directement à la substance de base utilisée par le gouvernement de cette époque en matière d'éducation.

Proposition 5

Plus précisément ici, il est supposé, fait invérifiable pour le moment, que les phénomènes en amont de la frontière, fixés par la réception de Mémoires à la Commission Parent et la suggestion de l'Assemblée des Evêques, révéleraient, après étude, des phénomènes de sélection, c'est-à-dire des phénomènes spécifiquement politiques. C'est la limitation volontaire de cette étude empirique par la nature des données utilisées qui effectue cette troncature.

Proposition 6

L'étude tend à montrer qu'il a existé au moins deux sous-machines de sélection à l'intérieur de la machine, c'est-à-dire plus d'un lieu de sélection.

Proposition 7

Bien que la Commission Royale d'enquête ait déterminé un seul agenda, il semble clair qu'il existait au moins un autre agenda, contenant un autre sujet et cela parallèlement à celui de la Commission. Seul le gouvernement à un moment précis dans le temps, définissait un seul agenda.

Proposition 8

Cette proposition, de par l'état des données disponibles quant aux processus précis d'élimination d'agendas, est difficilement falsifiable.

Proposition 9

Effectivement, les transformations des deux transducteurs se caractérisaient de façon closes et univoques et, de même, les opérateurs éliminaient chacun une grande quantité d'agendas.

Proposition 10

Malheureusement, la précision des données n'est pas suffisante pour observer plusieurs comportements possibles des opérateurs. Nous avons dû agréger tous les comportements en un seul. Cette proposition demeure cependant falsifiable.

Proposition 11

Il est cru que cette théorie de la sélection est fondamentalement politique. Comme il a été dit plus haut, seule une pseudo-falsification peut éclairer cet aspect.

Proposition 12

La troncature effectuée dans l'étude ne permet pas de vérifier l'extensivité de la théorie.

Proposition 13

Les phénomènes finalement relativement simples mis en évidence ici montrent un réseau peu élaboré. Une relâche au niveau de la frontière de l'étude suffirait, croyons-nous, à complexifier rapidement ce réseau.

Proposition 14

Dans cette étude, seulement une des deux hypothèses était nécessaire: la sélection contrôlée. Cela ne présume en rien de la généralité de la seconde hypothèse et du rôle qu'elle aurait à jouer en amont de la frontière de l'étude.

Proposition 15

Bien que les données manquent pour valider cette proposition, la possibilité qu'une partie du contrôle sur la Commission provienne du gouvernement laisse croire que cette proposition suggère des hypothèses potentiellement fructueuses.

Proposition 16

Les données nécessitées par cette proposition se situent hors de l'étude de L. Dion, démontrant ainsi un certain non-recoupement entre les champs cernés par les deux grilles d'analyse.

Proposition 17

Ainsi, selon cette proposition, le caractère de dépendance entre perturbateurs, régulateurs et contrôleurs ne doit pas conduire à l'élimination des distinctions cybernétiques. Ici, l'étude ne suggère guère une telle dépendance.

Proposition 18

Bien illustré par le Bill 60, il est clair dans ce cas que le sujet proposé par l'Assemblée des Evêques était connu des régulateurs et contrôleurs avant le premier choix et l'évolution de cet agenda devrait s'expliquer mieux par une modification de l'évaluation des préférences du régulateur et contrôleur final, c'est-à-dire le gouvernement.

Proposition 19

Les modifications des préférences du régulateur ont effectivement produit un transducteur tel que l'agenda précédent est devenu instable, le point d'équilibre étant alors situé ailleurs.

Nous réservons le bilan de ces propositions dans la dernière section de ce chapitre où nous pourrons résumer à la fois les caractéristiques de la théorie auxiliaire révélées par l'étude du Bill 60 et celles que nous tenterons de mettre en évidence dans l'étude subséquente des réformes électorales au Québec depuis une vingtaine d'années.

2.2 La génèse de réformes électorales

Le sujet que constitue la réforme électorale de la province de Québec a subi depuis une centaine d'années, une évolution marquée. Ainsi un comité chargé d'étudier cette question révélait en 1962 que la carte électorale, alors en vigueur, datait dans ses grandes lignes de 1853 et n'avait subi que des ajustements partiels et insuffisants (58:16). Ce n'est qu'à partir, en fait, du milieu des années cinquante que l'on a commencé à discuter véritablement de ce sujet (58:11).

Cependant, la réforme électorale devait revenir périodiquement à l'agenda durant les deux dernières décennies. Les études de Louis Massicotte sur les événements conduisant à la réforme électorale de 1970 et 1972, et de Didier Guiffault sur ce même sujet mais touchant en plus aux régimes de

1973-76 et de 1976-79, font part d'une quantité assez impressionnante de faits qui éclairent quelque peu sur les phénomènes qui ont conduit ou encore n'ont pas conduit les gouvernements de ces six législatures et de ces quatre régimes à une action précise.

C'est de ces études que nous irons chercher l'information nécessitée par la stratégie de recherche. Rappelons que le but n'est pas de faire le tour complet de la question comme c'est le cas dans une véritable étude empirique: c'est simplement une étape épistémologique destinée à caractériser la théorie auxiliaire de notre programme de recherche. Il est cependant souhaité d'atteindre éventuellement ce niveau empirique si, après avoir exécuté les étapes que nous nous sommes fixées et pallié aux faiblesses ainsi révélées, le programme de recherche constitue un choix intéressant.

Cette étape donc débutera avec une description sommaire de faits qui conduira dans un deuxième temps à une analyse cybernétique et à un bilan des propositions de notre théorie auxiliaire.

2.2.1 Un survol des événements

Les premières manifestations notables d'un besoin de réforme électorale se sont produites, d'après Louis Massicotte, aux Congrès de la Fédération Libérale du Québec de 1955, 1956, 1958, 1959 et 1960 ainsi qu'à l'intérieur du programme du Parti Libéral du Québec de 1956 (58:11-2). Plus précisément, c'est la redistribution des comtés électoraux dans l'optique d'assurer une représentation plus juste de la population de la province tout en tenant compte "des facteurs en jeu" qui a retenu l'attention de ces deux groupes, évidemment très liés (58:11-2).

Aussi, on ne peut guère se surprendre qu'à l'élection d'un gouvernement libéral en 1960, on commande un rapport d'un politicologue, Vincent Lemieux, sur la révision de la carte électorale et des critères à utiliser (58:13). Ce rapport appuyait essentiellement l'égalité numérique comme critère de base à toute réforme de la carte électorale (58:13). Le Congrès de la F.L.Q. en 1961 abordait de façon détaillée ce sujet. La

réforme de la carte devait utiliser d'abord le critère démographique et ensuite des facteurs sociologiques, une certaine surreprésentation rurale et aussi viser à l'abolition des comtés protégés par l'article 80 de l'A.A.N.B. de 1867 (58:14-5).

Ce congrès dut influencer fortement le gouvernement car il créa, un mois plus tard, un comité formé d'universitaires dont le mandat était l'étude préliminaire d'une révision de la carte électorale dont les critères seraient démographiques et sociologiques (58:15-6). Le comité Grenier utilisa comme base l'égalité de représentation et en second lieu seulement, les aspects sociologiques (58:16-7; 34:34).

Ces recommandations ne furent pas retenues par le gouvernement durant ce premier mandat (58:18; 34:37). L'élection prématurée de 1962 ramena le parti libéral au pouvoir mais ce n'est qu'en mai 1964 que l'on créa un sous-comité chargé de la révision de la carte électorale mais cette fois avec le mandat remarquable de diviser la province selon le critère urbain-rural (58:18-9;34:28) Le sous-comité Drouin fit rapport le 14 juillet 1964. Basé effectivement sur un critère qui surreprésentait les comtés ruraux, le gouvernement refusa cependant de l'endosser et exigea de recommencer l'étude en tenant compte cette fois des critères du comité Grenier (34:40).

Le 7 avril 1965, le comité Drouin remit son deuxième rapport qui, bien que visant à équilibrer les circonscriptions, favorisait toujours les comtés agricoles par rapport aux comtés urbains (58:22; 34:41). La Commission Parlementaire endossa cette fois-ci le rapport et l'Assemblée Législative vit le gouvernement ainsi que l'Opposition officielle se mettre d'accord sur le critère urbain-rural et accepter cette première réforme électorale (34:43).

Ce deuxième rapport ne modifiant que les comtés urbains, le comité Drouin travaillait maintenant sur les comtés ruraux lorsqu'une nouvelle convocation anticipée des électeurs mit fin à cette deuxième étape de la réforme (34:46).

Parallèlement au débat sur la carte électorale, le programme politique de 1965 du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale exigeait, en plus d'une réforme de la carte électorale en passant par l'abolition des comtés protégés, une meilleure représentation des partis au Parlement et suggérait pour cela un nouveau mode de scrutin (58:29). Paul Cliche, en analysant le remaniement de la carte électorale fédérale, attira également l'attention en janvier 1966 sur la surreprésentation de certains partis et la sous-représentation des autres (58:30). Cependant ces exigences n'obtinrent pas de réponses durant la deuxième partie du régime Lesage.

L'élection de 1966 amena au pouvoir un gouvernement du parti de l'Union Nationale que la plupart des observateurs et que les chiffres mêmes des suffrages classaient comme Opposition officielle. C'est sans doute ce dernier fait, étonnant dans un système se voulant démocratique, qui a fait germer une assez grande quantité de demandes visant à réformer de nouveau le système électoral.

Les études de Massicotte et de Guiffault identifient 12 acteurs ayant manifesté un désir de changements durant cette législature. En plus des demandes visant à redécouper les circonscriptions électorales sur une base démographique, on note cette fois une recrudescence des exigences de réforme du mode de scrutin visant surtout une meilleure représentation des partis mais en même temps, dans quelques cas, à conserver une stabilité gouvernementale.

C'est le Parti Québécois qui manifeste en fait le plus d'exigences à cet égard. Son deuxième congrès adopta en effet une résolution visant directement la loi électorale, l'identification des électeurs, la liste électorale, le remaniement des circonscriptions, le financement des partis et bien sûr le mode de scrutin (58:35). Fait étonnant, le Congrès de la F.L.Q. n'adopte ni en 1966, ni en 1967, ni lors de l'élection de 1970, de résolution à propos d'une quelconque réforme électorale (58:31).

Durant ce mandat, le gouvernement unioniste ne s'est pas embarrassé, comme le gouvernement Lesage l'avait fait, de Commission Parlementaire et de comités d'études pour l'aider à choisir un agenda. Il prit, en effet,

seul la décision de conserver un splendide statu quo sur le sujet des mécanismes électoraux. Bien qu'il soit généralement difficile d'identifier précisément les rationalités des acteurs lorsqu'il s'agit de décisions non-débattues publiquement, L. Massicotte et D. Guiffault n'hésitent aucunement dans ce cas à expliquer l'inaction de ce gouvernement par des motifs électoralistes peu subtils (58:34; 34-49).

L'élection du 29 avril 1970 révéla, conséquemment à la baisse de la faveur populaire envers l'U.N. et à la montée envers le P.Q. et le Ralliement Créditiste, des inégalités criantes entre les suffrages exprimés et le nombre de sièges obtenus par parti. Immédiatement après les élections, le premier ministre Robert Bourassa assurait qu'il y aurait une nouvelle carte électorale à la fin de son mandat et "peut-être même une nouvelle forme de représentation" (58:46).

La pression était, de toute façon, très forte sur le nouveau gouvernement libéral: L. Massicotte et D. Guiffault identifient 23 acteurs qui, hors de tout cadre consultatif, réclament une nouvelle réforme électorale. Douze de ceux-ci parlent explicitement de nouvelle carte électorale; 16 de meilleure représentation des partis dont cinq seulement mentionnent, d'après nos sources, le critère de stabilité gouvernementale comme important. En plus, Robert Boily parlera de financement de partis, Vincent Lemieux d'une réforme de la Loi électorale elle-même et René Lévesque également de financement des partis, de l'identification des électeurs et de la liste électorale (58:49, 45, 41).

Le gouvernement Bourassa créa alors une Commission Parlementaire qui devait étudier non seulement la carte mais aussi l'ensemble des mécanismes électoraux (58:47). Le parti québécois proposa le 9 septembre un agenda complet pour la Commission: il devrait porter sur la carte, le mode de scrutin, la loi électorale et le financement des partis (58:52). La Commission se réunit pour la première fois le 23 septembre 1970; le débat qui s'en suivit se conclut par un compromis sur l'agenda officiel:

"(1) l'abolition des comtés protégés

(2) *l'étude* simultanée de la carte électorale et du mode de scrutin". (58:53)

Les événements d'octobre 1970, selon Louis Massicotte brusquèrent les choses et une semaine avant la fin de la session, R. Bourassa déposa le projet de loi 65 visant à abolir complètement les comtés protégés (58:54; 34:57): il fut adopté très rapidement (58:57).

La Commission Parlementaire est retournée au travail le 19 janvier 1971 pour étudier la deuxième partie de son agenda. Le Premier Ministre, lors de l'inauguration, précisa plus encore cette deuxième partie, l'étude devait porter sur le mode de scrutin, la carte électorale et la loi électorale dans ses aspects de liste permanente d'électeurs, de dépenses électorales et de sondages pré-électoraux (58:65). On convoqua en Assemblée le Président Général des Elections qui indiqua son scepticisme quant à la réforme du mode de scrutin (58:66).

Plus tard, la Commission redéfinissait son agenda: on aborderait

"(1) la carte électorale,

(2) les systèmes électoraux,

(3) la Loi électorale (liste permanente, mécanisme d'identification, mécanisme de scrutin, dépenses électorales, publicité et sondages électoraux, etc.);

(4) le financement des partis et

(5) la contestation des élections" (58:66-7).

On consulta trois experts indépendants, J.-C. Bonenfant, V. Lemieux et J. Meynaud. Si, sur la réforme de la carte électorale, ceux-ci semblaient d'accord pour conclure sur la nécessité d'utiliser la règle numérique, on n'arrivait pas au même consensus sur la réforme du mode de scrutin (58:67). Les deux premiers experts favorisaient chacun un nouveau mode de scrutin alors que le troisième chérissait le mode actuel (58:68). On procéda à une nouvelle ronde de consultations où Maurice Bellemare et George O'Reilly

argumentèrent pour la surreprésentation rurale, André Bernard pour un nouveau mode de scrutin tel que décrit par V. Lemieux, J. Meisel et Gilles Lalande pour le mode actuel (58:69).

La Commission ajourna ses travaux et un mois et demi plus tard, R. Bourassa présentait le projet de loi 80 créant une Commission permanente de la réforme des districts électoraux (C.P.R.D.E.) (58:75). Elle devait donc s'occuper uniquement de la réforme de la carte électorale en utilisant prioritairement le critère démographique et de façon secondaire les critères sociologiques (58:76-7; 34:69). Après chaque élection générale, elle devait décider si un redécoupage était nécessaire (58:77). Elle fut adoptée le 14 juillet 1971 (58:82).

La C.P.R.D.E. remit son premier rapport le 1er mars 1972 après une centaine de séances de consultations à Québec et à Montréal (58:83). Le critère démographique fut effectivement le principal, suivi de facteurs sociologiques et même d'une certaine surreprésentation rurale (58:84; 34:74). On étudia ce rapport en Commission Parlementaire et après avoir entendu les requêtes des députés et des partis reconnus, on passa à la rédaction d'un second rapport basé sur les mêmes critères (58:94-6; 34:75).

Quant aux autres questions de la Commission Parlementaire, c'est seulement le 25 novembre 1971 qu'on créa un "Comité d'étude sur les modes de scrutin" chargé évidemment de la seule question du mode de scrutin (58:101; 34-149). C'est sous forme d'alternatives qu'on exigeait les conclusions de ce comité (58:101). Formé par le gouvernement, ce comité se composait de 3 membres dont les opinions connues allaient vers le statu quo et un seul vers le changement (58:102). D'après Louis Massicotte, un "briefing" du Premier Ministre au comité a servi à bien faire comprendre aux membres qu'il n'avait pas l'intention de modifier le système électoral en vigueur (58:102).

Après cela, les membres remettaient un rapport en fin de juin 1972 qui renvoyait la décision de choisir entre la représentativité des partis et la stabilité gouvernementale aux hommes politiques (58:102; 34-150). Il présentait tout de même trois modes de scrutin comme choix possibles (58:104; 34:152).

Le gouvernement présenta le 17 novembre 1972 le projet de loi 62 basé directement sur le rapport de la C.P.R.D.E. (58:106; 34:77). Il fallait donc comprendre que le gouvernement abandonnait, au moins pour l'instant, les autres réformes. Après un débat houleux (58:107; 34-77), on adopta cette loi non sans que l'opposition officielle, dans un bluff monumental, présente un projet de loi sur la réforme de scrutin et non sans l'imposition d'une clôture au débat (58:112; 34:82-5).

Ce n'est qu'après l'élection générale de 1973 que la Commission Drouin, agissant automatiquement comme l'exigeait la loi, constata une détérioration de la carte électorale quant au critère démographique et émis un 3e rapport le 7 avril 1975 (34:92). L'Opposition officielle d'alors, le Parti Québécois, critiqua cette seule norme utilisée et demanda qu'on revise la proposition en tenant plus compte des critères sociologiques (34:95). On entendit également Maurice Bellemare arguer en faveur de la surreprésentation rurale (34:97). Comme la loi 80 l'exigeait, les 3 partis firent leurs suggestions à la Commission qui présenta un troisième rapport en mars 1976 (34:98-9). Il préservait le lien proportionnel entre le milieu urbain et rural et surtout le critère démographique (34:99). Ce projet de loi fut adopté en première lecture mais des élections précipitées mirent fin au régime Bourassa (34:100). La réforme ne fut donc pas réalisée.

Le 7 janvier 1977, la Commission Drouin constata que, vu que les dernières modifications à la carte électorale dataient de 1973, il y avait de nombreux changements à effectuer (34:102). Le 28 février 1978, elle émit un rapport contenant une proposition de nouvelle carte qui fit assez bon consensus (34:105). En décembre 1978, on mit le dossier en attente pour mener parallèlement la réforme du scrutin (34:106). C'est à ce moment que se termine l'étude de Didier Guiffault. Notons que la réforme de la carte électorale a effectivement eu lieu depuis.

De façon moins automatique et beaucoup plus spontanée, le gouvernement Lévesque s'intéressa à la réforme du mode de scrutin (34:162). Jugeant que la population n'était pas mûre pour une telle réforme, on publia un Livre Vert pour sensibiliser l'opinion publique à ce sujet (34:163). On

tente dans ce livre, de faire le constat d'échec du mode actuel et on décrit trois modes tendant à mieux représenter les partis tout en assurant une stabilité gouvernementale (34:164-170). Les projections faites en utilisant ces modes ne semblent plus convaincre le Conseil des Ministres (34:163). On aurait envisagé un mode encore plus radical destiné à assurer une meilleure représentativité que ces trois possibilités (34:169).

Depuis ce temps, la démission de Robert Burns, chargé de réaliser cette réforme, augurerait mal pour l'avenir de ce dossier (34:187). Même Didier Guiffault conclut son analyse sur les grands avantages du scrutin uninominal à un tour (34:170-180).

Ceci termine notre survol des événements qui ont conduit certaines législatures à adopter des réformes au sujet des mécanismes électoraux et d'autres à l'inaction complète. Voyons donc maintenant comment nous comptons opérer le passage des faits à l'explication théorique.

2.2.2 Une interprétation cybernétique

L'élection générale étant souvent un bon indicateur de la qualité du fonctionnement des mécanismes électoraux, il n'est pas surprenant de constater que chaque début de législature représente un moment générateur de demandes à ce sujet. De fait, chaque législature représente un cas particulier avec des processus de sélection différents et bien sûr des agendas différents. On peut donc appliquer à chacune des législatures la stratégie de recherche pour interpréter les processus de sélection.

Une opérationnalisation de la stratégie de recherche

Dans le but d'homogénéiser les résultats de cette recherche empirique et pour bien montrer le caractère répétitif des perturbations, nous conduirons simultanément pour chaque étape l'application aux six législatures. L'exécution de cette stratégie amènera tout de même une schématisation indépendante pour chaque cas.

Etape 1

Pour déterminer l'agenda gouvernemental, nous procéderons de la même façon qu'avec le Bill 60: les sujets seront définis à partir du contenu des lois effectivement adoptées. Cela est d'autant plus pertinent avec le sujet que constitue la réforme électorale que si on déterminait qu'un sujet est à l'agenda lorsque le gouvernement institue des Commissions ou des comités sur un enjeu précis, deux législatures des années 70 auraient eu le même agenda. Or, rappelons-nous, durant le premier mandat de Robert Bourassa, la réforme du mode de scrutin, bien qu'officiellement à l'ordre du jour, ne figurait pas du tout dans les plans du Premier Ministre.

Cependant, il convient de se rappeler que le terme agenda est une convention qui est plus du domaine des objectifs de l'analyste que des phénomènes se produisant réellement. Aussi cette distinction n'apporte ni n'enlève rien au programme de recherche; seule la limite avale se trouve modifiée, les phénomènes sélectifs se rendant de toute façon à la limite fixée ici.

a) La législature de 1960-1962

Il suffit de noter ici que le gouvernement n'a pas pris de mesure en ce sens, laissant simplement le rapport Grenier sur les tablettes.

b) La législature de 1962-1966

Le gouvernement Lesage, en adoptant la loi 64, démontrait qu'il se sentait concerné par la réforme électorale. Il est plus prudent ici de décomposer ce sujet en plusieurs éléments vu que le débat a porté sur les critères de choix. Ainsi, c'est une carte basée évidemment sur une préoccupation d'équilibrer les circonscriptions mais également sur une surreprésentation du milieu rural.

c) La législature de 1966-1970

Le gouvernement unioniste a conservé un statu quo complet sur cette question démontrant plus son désir de laisser les choses comme elles sont plutôt que son indifférence. Il retient donc et le mode de scrutin actuel et la carte électorale actuelle comme sujets.

d) La législature de 1970-1973

L'adoption de la loi 62 confirme que l'égalité des circonscriptions, une certaine surreprésentation des milieux ruraux et une préoccupation sociologique dans le découpage de la carte figuraient à l'agenda gouvernemental de cette époque.

e) La législature de 1973-1976

L'adoption en première lecture de la réforme de la carte électorale et le déclenchement prématuré d'élection à propos d'un sujet très différent permettent de suggérer que cette réforme, maintenant une certaine surreprésentation rurale mais un souci véritable d'égalité numérique, était sans conteste à l'agenda de ce gouvernement.

f) La législature de 1976-1981

La réalisation de la réforme de la carte électorale et les événements entourant la réforme avortée du mode de scrutin ne permettent d'inscrire que seules les préoccupations d'égalité numérique et de caractère sociologique étaient présentes à l'agenda gouvernemental.

Etape 2

a) La législature de 1960-1962

Cette époque est marquée par une volonté de réforme électorale. Ainsi, tour à tour, la surreprésentation rurale, l'égalité numérique des

circonscriptions, l'abolition des comtés protégés, les considérations sociologiques dans le découpage, et évidemment le statu quo ont été mentionnés comme sujets possibles. En plus, le Congrès de la F.L.Q. a parlé de la liste électorale.

Dans cette législature ainsi que pour toutes les suivantes, il convient de se rappeler que les seuls individus proposant des sujets sont ou bien des universitaires ou éditorialistes ou encore experts dans ce secteur pour une quelconque raison. Cela peut être dû simplement à l'ignorance conséquemment au niveau technique assez élevé de ces sujets ou encore à l'indifférence politique. Que ce soit une raison ou une autre, ceci révèle des phénomènes de sélection à étudier mais que nous ne pouvons retenir à cause des données non-disponibles.

b) La législature de 1962-1966

Au sujet de la réforme de la carte électorale, c'est la surreprésentation rurale et l'égalité numérique des circonscriptions qui ont pris la manchette, bien qu'on ait abordé l'abolition des comtés protégés, alors que pour la première fois, on s'est intéressé à la représentativité des partis.

c) La législature de 1966-1970

La diversité des sujets augmente nettement durant cette période. Non seulement la carte électorale et la représentativité sont mentionnées mais également la stabilité gouvernementale, le financement des partis, l'identification des électeurs, et la liste électorale ont constitué des enjeux.

d) La législature de 1970-1973

C'est à cette époque que l'on connaît un sommet dans la variété des sujets abordés. La carte électorale dans ses aspects de surreprésentation rurale, d'égalité numérique, d'abolition des comtés protégés,

l'aspect sociologique du découpage, la représentativité des partis, la stabilité gouvernementale, le financement des partis, les dépenses électorales, l'identification des électeurs, la liste électorale, les sondages pré-électoraux, la publicité électorale, la contestation, bref la loi électorale elle-même ont tous été mentionnés au moins une fois.

e) La législature de 1973-1976

Il semble que seuls les enjeux reliés à la carte électorale ont retenu l'attention. Ainsi la surreprésentation rurale, l'égalité numérique et l'aspect sociologique du découpage ont marqué cette période.

f) La législature de 1976-1981

L'égalité numérique et l'aspect sociologique du découpage semblent seuls avoir été retenus durant cette période au sujet de la carte alors que la représentativité des partis et la stabilité gouvernementale ont eu priorité quant au mode de scrutin. D'autres éléments semblent avoir été pris en ligne de compte dans la décision du gouvernement quant à ce mode de scrutin. Les données ne sont pas disponibles à cause du caractère caché de cette décision.

Cette description d'événements se résume en quelques éléments. Ainsi les sujets qui ont retenu l'attention de nos deux analystes durant ces deux décennies peuvent être regroupés en dix-sept sujets différents. En adoptant des numérotations correspondant à des inclusions évidentes, on retrouve:

SUJET 1 : Découpage des circonscriptions
SUJET 1.1 : Surreprésentation rurale
SUJET 1.2 : Egalité numérique des circonscriptions
SUJET 1.3 : Protection de comtés
SUJET 1.4 : Critères socio-économiques du découpage
SUJET 1.5 : Statu quo explicite en matière de découpage
SUJET 2 : Représentativité des partis
SUJET 3 : Stabilité gouvernementale

SUJET 4 : Financement des partis
SUJET 5 : Dépenses électorales
SUJET 6 : Identification des électeurs
SUJET 7 : Liste électorale
SUJET 8 : Sondages pré-électoraux
SUJET 9 : Publicité électorale
SUJET 10 : Contestation d'élection
SUJET 11 : Loi électorale
SUJET 12 : Statu quo explicite en matière de mode de scrutin

On aurait pu présenter d'autres inclusions, ce qui aurait permis le regroupement de sujets. Cependant, il faut se garder de trop rationnaliser les enjeux; en effet obliger cet ensemble de sujets à une cohérence extérieure force les faits à se comporter d'une façon qui ne correspond plus nécessairement aux phénomènes politiques réels. Aussi s'est-on tenu, grossièrement il est vrai, à la présentation des sujets tels qu'ils nous ont été fournis. Tous ne sont évidemment pas de la même importance: une réforme du financement des partis est plus conséquente que celle de l'identification des électeurs. Ainsi peut-on résumer pour chaque législature les sujets abordés dans le tableau 3.6.

Reconstruire le perturbateur de départ comme cela a été fait pour le Bill 60 est possible seulement pour quelques législatures. Pour d'autres, cela devient tout simplement impossible à manipuler. Un calcul du nombre d'agendas possibles à partir du nombre de sujets dans un univers donné, c'est-à-dire une législature dans ce cas-ci, permet d'en juger.

Pour y arriver, il s'agit d'imaginer que chaque agenda est un cas spécifique d'un vecteur à n positions, où n correspond au nombre de sujets dans un univers donné, qui peut prendre deux valeurs soit 0 soit 1. A chaque position correspond un sujet et si la valeur est 0, le sujet n'est pas à l'agenda et si elle est 1, il y est inscrit. Par exemple, si n = 3 on aura:

((0 ou 1), (0 ou 1), (0 ou 1)) comme possibilités.

Tableau 3.6: Les sujets abordés pour chaque législature en matière de réformes électorales

LEGISLATURE	SUJETS ABORDES	NOMBRE DE SUJETS
1960-1962	1, 1.2, 1.1, 1.3, 1.4, 7	6
1962-1966	1, 1.1, 1.2, 1.3, 2	5
1966-1970	1, 1.2, 1.5, 2, 3, 4, 6, 7	8
1970-1973	1, 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	16
* 1973-1976	1.1, 1.2, 1.4	3
* 1976-1981	1.2, 1.4, 2, 3, 12	5

* Ces données sont issues de l'étude de Didier Guiffault qui ne s'est pas arrêté à des sujets tels que le financement des partis, les dépenses électorales... Seul ce qui a rapport au mode de scrutin et à la carte électorale est indiqué pour ces législatures.

La 1ère position correspond au sujet 1, etc... On développe donc la combinatoire suivante:

(1, 0, 0) ⟶ agenda des sujets: 1
(1, 0, 1) ⟶ agenda des sujets: 1, 3
(1, 1, 0) ⟶ agenda des sujets: 1, 2
(1, 1, 1) ⟶ agenda des sujets: 1, 2, 3
(0, 0, 0) ⟶ agenda des sujets: aucun
(0, 0, 1) ⟶ agenda des sujets: 3
(0, 1, 0) ⟶ agenda des sujets: 2
(0, 1, 1) ⟶ agenda des sujets: 2, 3

La formule particulière dans ce cas pour trouver le total des possibilités est

2 possibilités x 2 x 2 = 8 possibilités

La formule générale pour n sujets est donc

$$\underbrace{2 \times 2 \times 2 \times 2 \ldots .}_{\text{(n fois)}} = 2^n$$

Vérifions pour les cas déjà rencontrés: pour 4 sujets, nous avons $2^4 = 16$ possibilités; pour 5 sujets, nous avons $2^5 = 32$ possibilités. Ainsi nous avons pour chaque législature:

Tableau 3.7: La variété des agendas possibles pour chaque législature

LEGISLATURE	VARIETE DES AGENDAS POSSIBLES
1960-1962	64
1962-1966	32
1966-1970	256
1970-1973	65,536
1973-1976	8
1976-1981	32

On voit bien que pour la législature de 1970-1973, les possibilités étaient énormes et les régulateurs ont dû être très contraignants. Il est physiquement et intellectuellement impossible de manipuler une telle quantité de possibilités indépendantes. Est-ce que cela implique que notre mode d'analyse est impossible à utiliser?

Pour répondre à cette question, il faut se demander si cette énorme quantité est issue du mode d'analyse ou de la réalité. Nous croyons qu'effectivement cette complexité apparente est issue véritablement de la réalité et que non seulement l'analyste mais aussi les régulateurs ont à résoudre ce problème quantitatif. Le décideur donc n'a pu, pas plus que l'analyste, manipuler indépendamment chaque possibilité; en d'autres mots, le transducteur devait montrer de nombreuses répétitions dans chaque colonne correspondant à chaque comportement des régulateurs, empêchant ainsi l'utilisation de la loi de la variété indispensable d'Ashby qui

aurait exigé un nombre effarant de comportements possibles de la part du régulateur. L'analyse empirique des régulateurs démontrerait, c'est une hypothèse que nous ne vérifierons pas ici, le caractère agrégatif de la régulation, résumant en quelques comportements seulement la complexité *seulement apparente* de la situation.

Du reste, ces grands nombres de possibilités correspondent, pensons-nous, à la situation très réelle des systèmes sociaux, conférant à la théorie cybernétique de sélection une caractéristique sinon isomorphique du moins homomorphique.

Rappelons que dans tous les cas, il s'est produit une pré-sélection avant de parvenir à cet univers comprenant seulement dix-sept sujets. De la même façon qu'avec le Bill 60, nous ne pouvons avec les données disponibles aller plus en amont dans cette étude.

A l'aide de la classification précédente, on peut identifier le contenu de l'unique agenda retenu pour chaque législature.

Tableau 3.8: Les sujets inscrits à l'agenda gouvernemental pour chaque législature.

LEGISLATURE	SUJETS INSCRITS A 1'AGENDA GOUVERNEMENTAL
1960-1962	0
1962-1966	1.1 et 1.2
1966-1970	1.5 et (0 ou 12)
1970-1973	1,1, 1.2, 1.4 et 12
1973-1976	1.1 et 1.2
1976-1981	1.2, 1.4 et (0 ou 12)

L'item 0 identifiant qu'aucun sujet n'est retenu, il a été jugé impossible de déterminer dans deux cas, à cause des données disponibles, si le gouvernement s'est désintéressé d'une question, s'il n'a pas encore trouvé une solution ou s'il a préconisé consciemment le statu quo.

Etape 3

De la même façon que nous avons procédé pour la première étude de cas, seuls les lieux exerçant leur sélection à partir des perturbations rapportées par les deux auteurs et ceux constitués volontairement par le gouvernement, seront retenus comme lieux de sélection. Ainsi, par exemple, la Fédération Libérale du Québec est un lieu sélectionnant des agendas mais vu que les processus s'y produisant ne sont pas décrits et vu qu'ils ne sont pas issus de l'initiative gouvernementale, c'est à titre de perturbateur qu'elle sera retenue. En d'autres mots, notre modélisation considèrera ces perturbateurs comme variables indépendantes bien qu'il soit possible de les considérer, dans une modélisation basée sur d'autres données, comme variables dépendantes.

a) La législature de 1960-1962

Tout d'abord, on peut clairement considérer que le rapport de Vincent Lemieux constitue un lieu de sélection. En effet, c'est un membre du gouvernement qui commande ce rapport: le gouvernement devra d'une façon ou d'une autre réagir à celui-ci. Ce lieu, créé par un besoin gouvernemental, sélectionnera parmi un ensemble de possibilités qui nous est inconnu ici, un seul agenda.

Le mandat fixé par le gouvernement au comité Grenier constitue un autre lieu de sélection. En effet, un mandat, lorsque respecté, rétrécit souvent le champ des possibilités à un ensemble plus restreint. Effectivement d'ailleurs, le comité s'en est tenu à ces sujets.

Finalement, le gouvernement, en éliminant tout sujet de réforme durant cette législature, constituait le lieu ultime de sélection.

b) La législature de 1962-1966

Dépendamment de l'auteur, le processus s'est déroulé un peu différemment. Pour Louis Massicotte, le sous-comité Drouin, de par son mandat restreint, a remis un rapport qui, après de simples retouches, a constitué la loi 64 (58:21). Le lieu de sélection important devenait donc le mandat du sous-comité: le mandat étant respecté et la loi élaborée à même le rapport Drouin, ces étapes ont constitué un canal de communication sans sélection.

Pour Didier Guiffault cependant, le premier rapport Drouin fut totalement rejeté par le gouvernement et on détermina un deuxième mandat calqué sur le rapport Grenier, ce qui est bien différent. Le deuxième rapport, correspondait plus au premier mandat qu'au deuxième. Il fut quand même accepté par le gouvernement, ce qui est paradoxal.

Chose certaine, le deuxième rapport a constitué la base de la loi 64, exprimant par ce fait les sujets effectivement inscrits à l'agenda gouvernemental. Selon l'une ou l'autre des interprétations, le lieu de sélection est soit le mandat du comité soit le comité lui-même.

c) La législature de 1966-1970

Cas unique, le gouvernement à lui seul a résolu le problème de la sélection de l'agenda. Il constitue donc le seul lieu de sélection qu'il nous soit possible d'observer par nos données.

d) La législature de 1970-1973

Le point charnière de la sélection durant cette législature est la Commission Parlementaire et les trois agendas différents qu'elle adopta en l'espace de quelques mois. Ainsi le 23 septembre 1970, 3 sujets étaient à l'ordre du jour. A cet agenda est reliée la loi 65 qui ne retint qu'un seul de ces sujets: le gouvernement lui-même a donc constitué un lieu de sélection.

Le 19 janvier 1971, le Premier Ministre Bourassa inaugurait la reprise des travaux de la Commission en suggérant un agenda contenant cinq sujets. Il eut la vie courte; avant que ne soit prise une quelconque décision, le comité directeur redéfinissait cet ordre du jour avec cinq sujets supplémentaires. Deux sous-comités furent créés à partir de cette Commission: un sur la réforme régulière de la carte électorale et l'autre sur la réforme du mode de scrutin. Ces deux sous-comités, par leur mandat, constituent donc un lieu de sélection puissant. Dans le cas du premier comité, on ne retenait que trois des cinq sujets possibles alors que le deuxième proposait deux sujets parmi les dix.

Les décisions gouvernementales en matière de réforme de la carte ont reproduit fidèlement le rapport du C.P.R.D.E. mais n'ont rien retenu en matière de scrutin: elles constituent donc, dans ce deuxième cas, un lieu de sélection.

e) La législature de 1973-1976

De par les données disponibles, seule la Commission Drouin a constitué un lieu de sélection, le gouvernement ayant pratiquement adopté une loi approuvant le rapport de ce comité.

f) La législature de 1976-1981

Au point de vue de la carte électorale, seule la Commission Drouin a présenté, selon nos données, des demandes: on n'a pu étudier la loi effectivement adoptée. Quant au mode de scrutin, le gouvernement a bel et bien réduit les possibilités à un seul agenda ne contenant aucune préoccupation quant à ce secteur.

En résumé, les lieux de sélection présentent un caractère nettement dynamique sur cette période de plus de vingt ans.

Etape 4

On peut résumer dans un tableau les sujets constituant les entrées dans les lieux de sélection et cela pour chaque législature.

a) La législature de 1960-1962

Tableau 3.9: Les sujets abordés de 1960-1962

LIEUX DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
Rapport de V. Lemieux	1.2, 1.4
Mandat de la Commission Grenier	1, 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 7
Gouvernement Lesage	1.2, 1.4

Evidemment, ceci est une reconstitution d'après les données disponibles.

b) La législature de 1962-1966

D'abord, selon Louis Massicotte:

Tableau 3:10: Les sujets abordés de 1962-1966 selon L. Massicotte

LIEU DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
Le mandat du sous-comité Drouin	1, 1.1, 1,3, 2

Pour Didier Guiffault:

Tableau 3.11: Les sujets abordés de 1962-1966 selon D. Guiffault.

LIEUX DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
1e mandat du sous-comité	1, 1.1, 1.3, 2
2e mandat du sous-comité	1, 1.1, 1.2, 1.3, 2
3e mandat du sous-comité	1.1, 1.2

c) La législature de 1966-1970

Tableau 3.12: Les sujets abordés de 1966-1970.

LIEU DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
Gouvernement	1, 1.2, 2, 3, 4, 6, 7

d) La législature de 1970-1973

Tableau 3.13: Les sujets abordés de 1970-1973

LIEUX DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
le agenda de la Commission Parlementaire	1, 1.1, 1.3, 2, 3, 4, 6, 7, 11
Loi 65	1, 1.3, 2
2e agenda de la Commission Parlementaire	1, 1.1, 2, 3, 4, 6, 7, 11
3e agenda de la Commission Parlementaire	1, 1.1, 2, 3, 4, 6, 7, 11, 12
Loi 80 (C.P.R.D.E.)	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
C.E.M.S.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12
Rapport du C.E.M.S.	2, 3, 12
Agenda gouvernemental en mode de scrutin	2, 3, 12
Rapport du C.P.R.D.E.	1.1, 1.2, 1.4

e) La législature de 1973-1976

Tableau 3.14: Les sujets abordés de 1973-1976

LIEU DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
Commission Drouin	1.1, 1.2, 1.4

f) La législature de 1976-1981

Tableau 3.15: Les sujets abordés de 1976-1981

LIEU DE SELECTION	SUJETS DE DEPART
Gouvernement	1.2, 1.4, 2, 3, 12 et ?

Etape 5

L'étude de la génèse de réformes électorales sur deux décennies est un travail imposant. Cette étape nécessiterait la spécification de 19 transducteurs différents avec, pour chacun, les différents opérateurs réalisant les transformations. Tout cela est essentiel à une compréhension profonde des processus en cause. Cependant, le travail effectué dans l'étude du Bill 60 remplit le but que nous nous étions fixé au début, c'est-à-dire illustrer l'opérationnalisation de la stratégie pour arriver à une caractérisation. Sans compter que les données pourraient manquer rapidement pour réaliser cette étape, cela nous entraînerait hors des objectifs de cette recherche à caractère théorique.

Si la reconstruction est difficile et longue, la chute de variété s'évalue rapidement dans ces cas. Chaque lieu de sélection possédant n

sujets, les possibilités deviennent 2^n possibilités d'agendas. La mesure des contraintes s'effectue simplement en soustrayant de 2^n le nombre d'agendas retenus par législature.

L'étude interne des transducteurs peut exiger beaucoup en ressource temps mais s'avérer par contre très fructueuse.

Etape 6

Pour chaque lieu de sélection, un régulateur est identifiable. Ainsi.

a) La législature de 1960-1962

Tableau 3.16: Les régulateurs de 1960-1962

LIEU DE SELECTION	REGULATEURS
Rapport de V. Lemieux	V. Lemieux
Mandat de la Commission Grenier	Gouvernement Lesage
Gouvernement Lesage	Gouvernement Lesage

b) La législature de 1962-1966

Tableau 3.17: Les régulateurs de 1962-1966 selon L. Massicotte

LIEU DE SELECTION	REGULATEUR
Le mandat du sous-comité Drouin	Comité du remaniement de la division territoriale de l'Assemblée Législative

Tableau 3.18: Les régulateurs de 1962-1966 selon D. Guiffault

LIEU DE SELECTION	REGULATEUR
1e mandat du sous-comité	Comité parlementaire de la carte électorale
Décision gouvernementale	Gouvernement
2e mandat du sous-comité	Comité parlementaire de la réforme électorale
3e rapport du sous-comité	Comité Drouin

c) La législature de 1966-1970

Tableau 3.19: Les régulateurs de 1966-1970

LIEU DE SELECTION	REGULATEUR
Gouvernement	Gouvernement

d) La législature de 1970-1973

Tableau 3.20: Les régulateurs de 1970-1973

LIEU DE SELECTION	REGULATEUR
1e agenda de la Commission parlementaire	Commission parlementaire
Loi 65	Gouvernement
2e agenda de la Commission parlementaire	Gouvernement
3e agenda de la Commission parlementaire	Commission parlementaire
Loi 80 créant le O.P.R.D.E.	Gouvernement
Création du C.E.M.S.	Gouvernement
Rapport du C.E.M.S.	C.E.M.S.
Agenda gouvernemental en matière de mode de scrutin	Gouvernement
Rapport du C.P.R.D.E.	C.P.R.D.E.

e) La législature de 1973-1976

Tableau 3.21: Les régulateurs de 1973-1976

LIEU DE SELECTION	REGULATEUR
Commission Drouin	Commission Drouin

f) La législature de 1976-1981

Tableau 3.22: Les régulateurs de 1976-1981

LIEU DE SELECTION	REGULATEUR
Gouvernement	Gouvernement

Etape 7

Les données disponibles ne nous permettent d'observer qu'un seul régulateur par lieu de sélection.

Etape 8

Les réseaux diffèrent pour chaque législature.

a) La législature de 1960-1962

Ici, comme pour les autres législatures, seules les "boîtes" reliées à un régulateur constituent des lieux de sélection, les autres étant seulement des transmetteurs de message conservant à ce dernier sa variété.

Tableau 3.23: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1960-1962

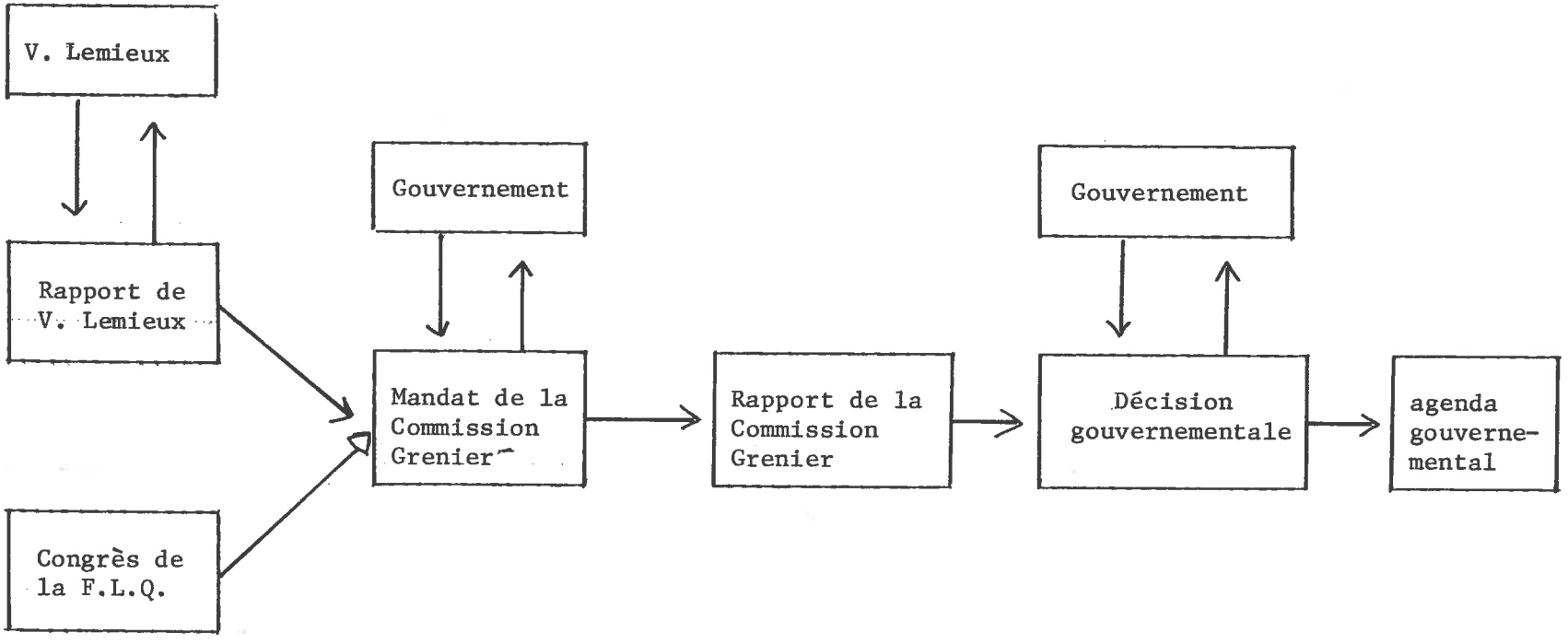

b) La législature de 1962-1966

Tableau 3.24: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1962-1966 selon L. Massicotte

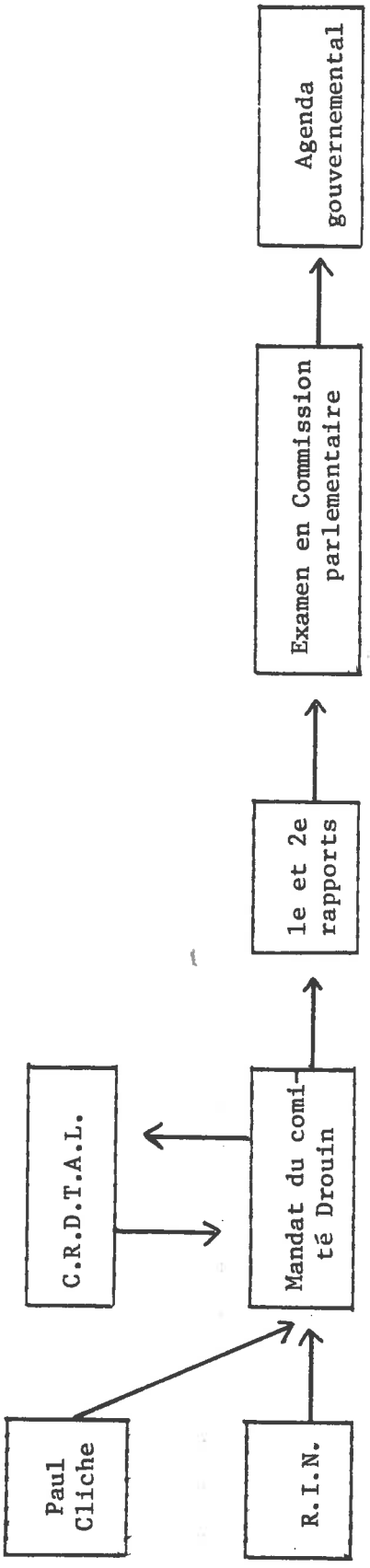

Tableau 3.25: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1962-1966 selon D. Guiffault

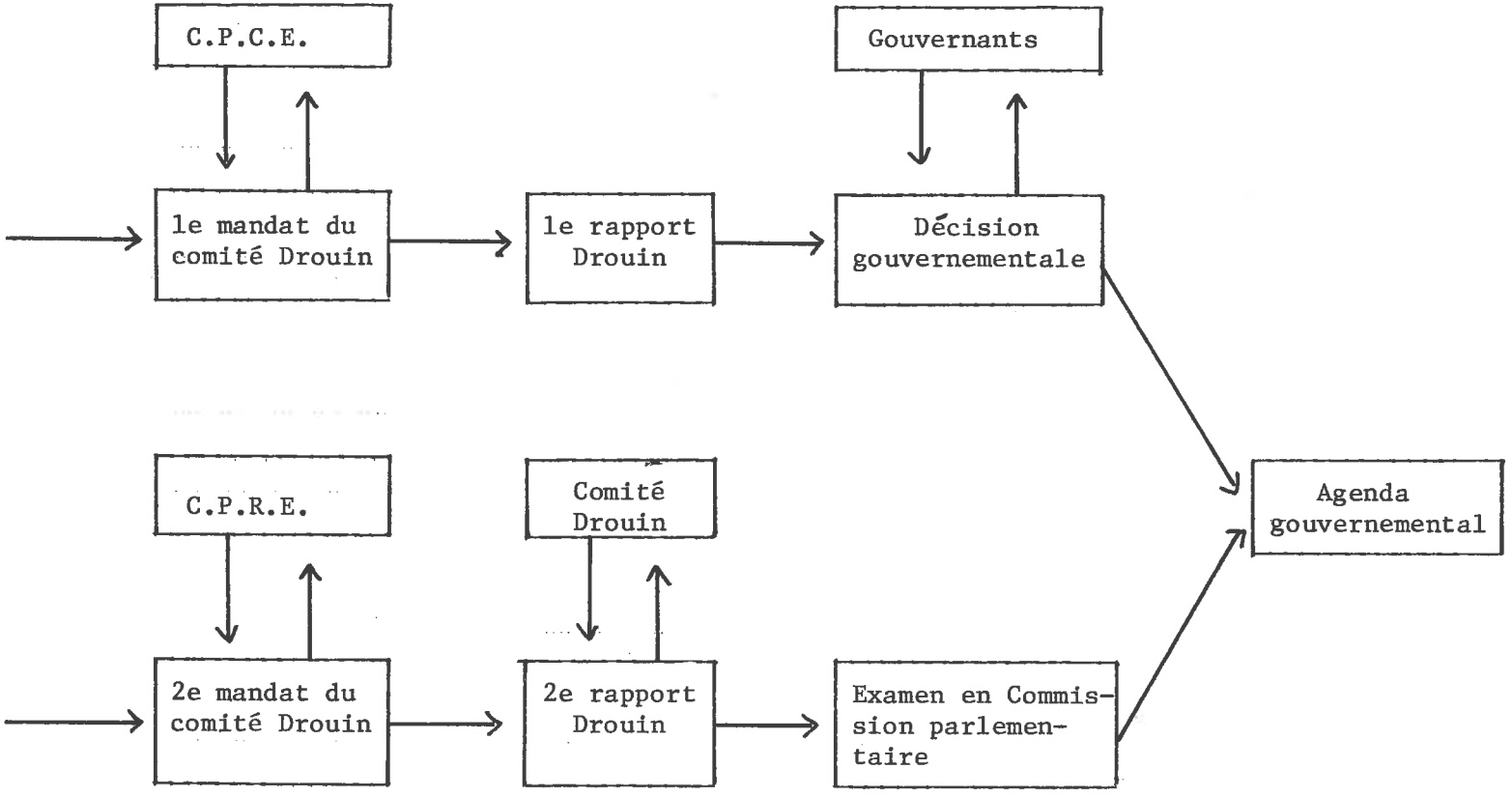

c) La législature de 1966-1970

Tableau 3:26: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1966-1970

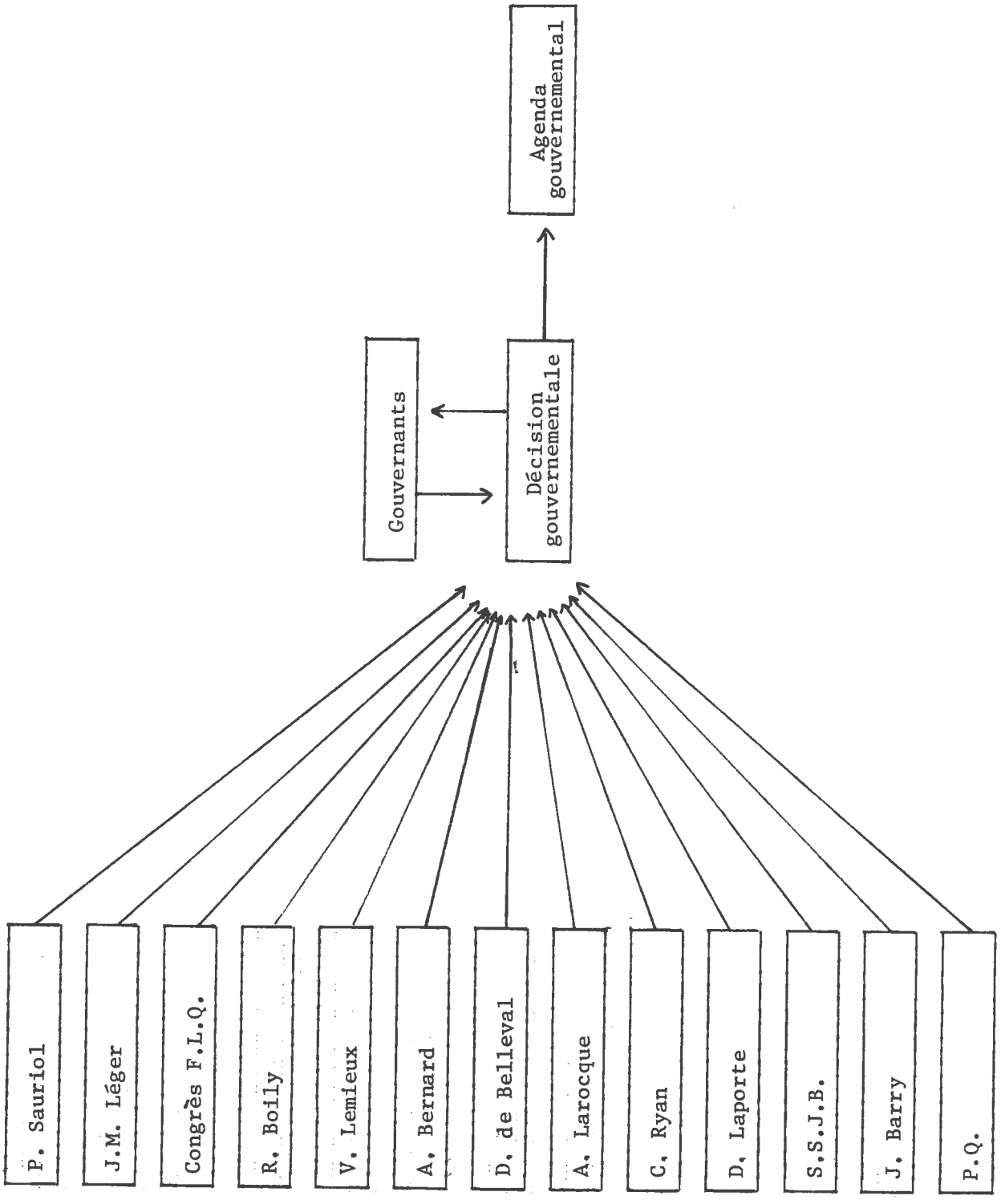

Tableau 3.27: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1970-1973

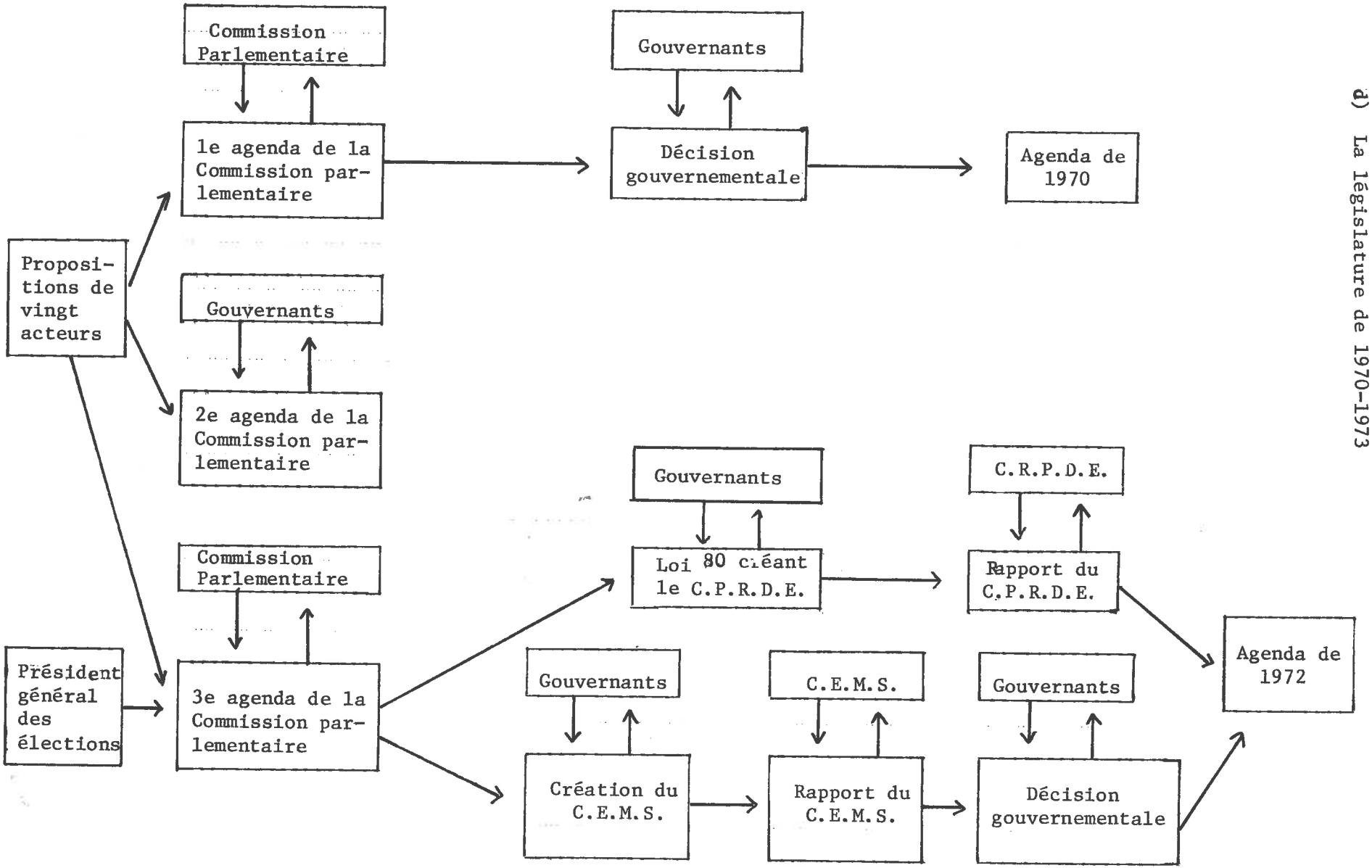

e) La législature de 1973-1976

Tableau 3:28: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1973-1976

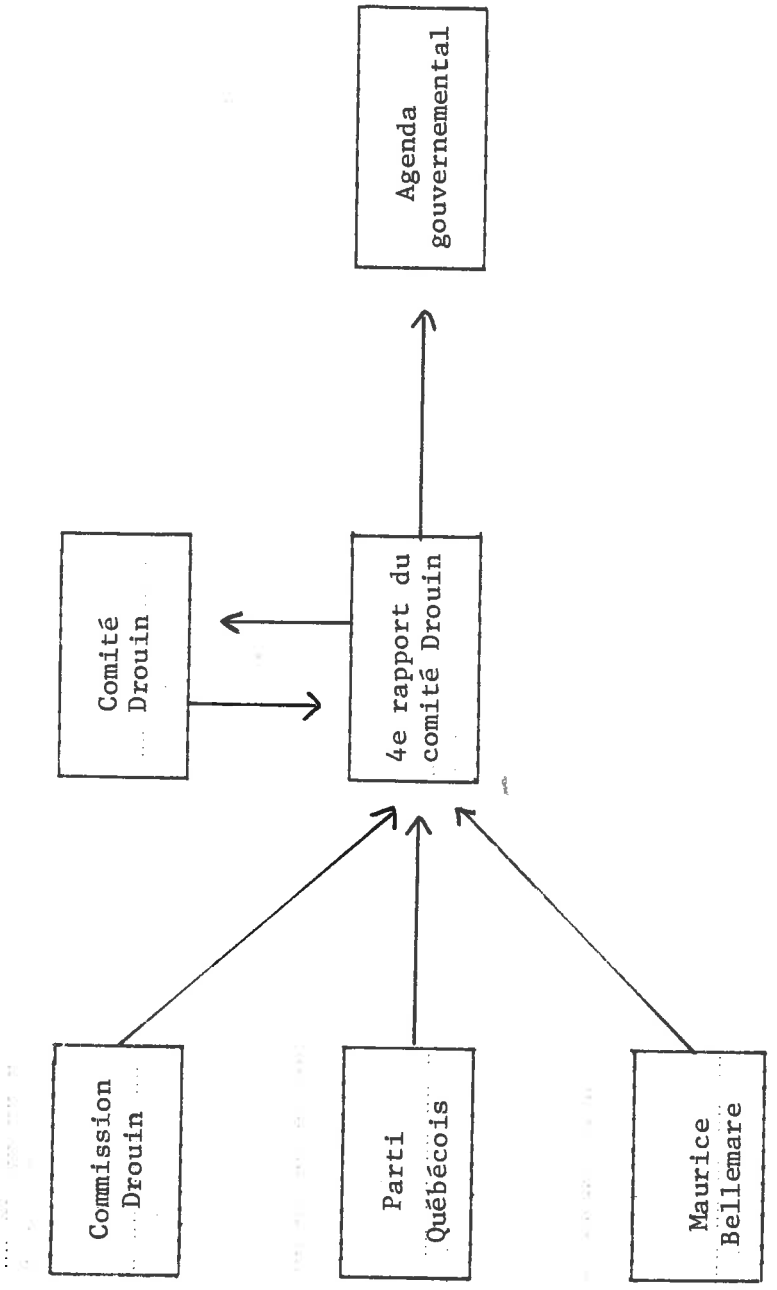

f) La législature de 1976-1981

Tableau 3.29: Le réseau de transducteurs et de régulateurs en matière de réformes électorales de 1976-1981

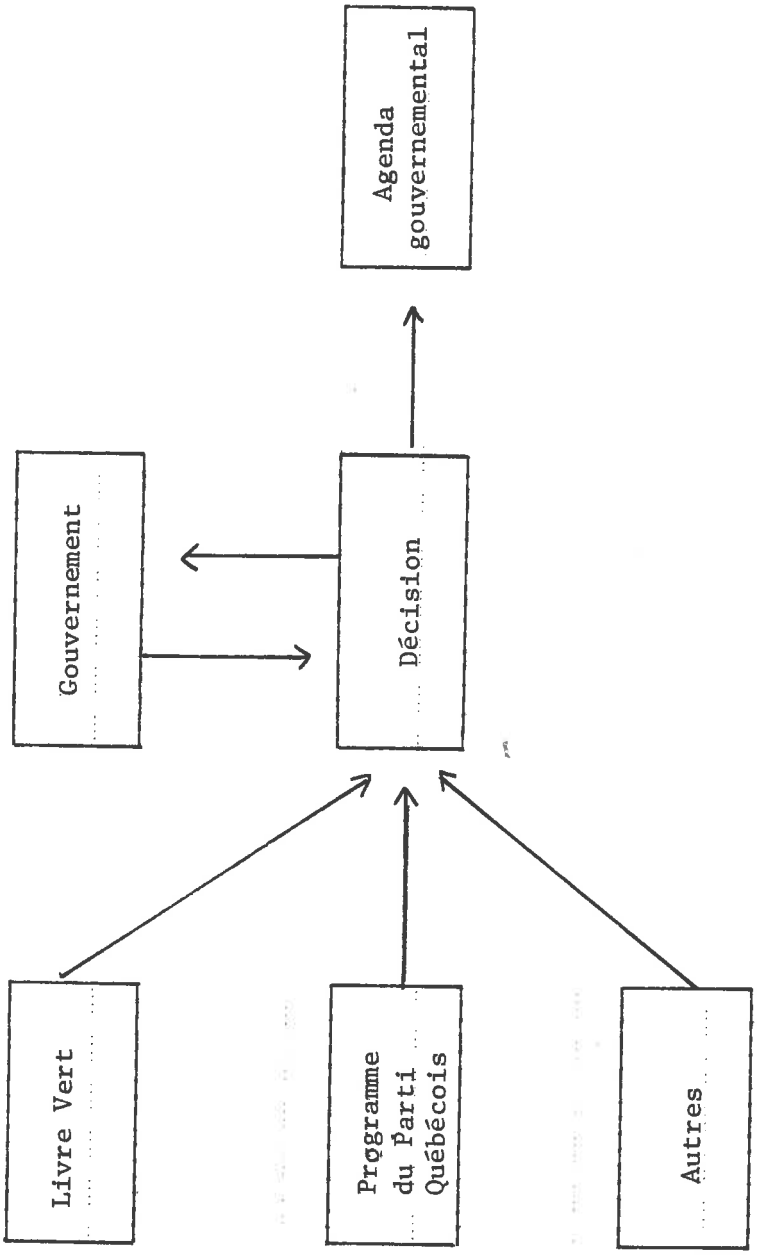

Etape 9

Les schémas illustrent bien l'existence ou la non-existence de réseaux en parallèle ou en série dans chaque cas.

Etape 10

a) La législature de 1960-1962

Si le gouvernement libéral par l'intermédiaire de Maurice Sauvé, établit solidement le cadre de la réflexion de V. Lemieux, il contrôla et le mandat de la Commission Grenier et la décision de rejet. Notons qu'il s'agit d'un contrôle sur les critères à adopter, laissant, par exemple, à la Commission Grenier une liberté grande au point que le résultat ne satisfaisait plus le contrôleur. Le contrôle n'est donc pas total et la régulation pas complètement efficace. Evidemment, le contrôle du gouvernement sur ses propres décisions est total et la régulation parfaitement efficace. Dans le cas de tels contrôles imparfaits, on peut parler de contrôleurs en compétition; dans le cas de la Commission Grenier, et le gouvernement et la Commission Grenier ont participé au contrôle.

b) La législature de 1962-1966

Peu importe l'interprétation différente de nos auteurs, c'est le gouvernement libéral qui contrôla toutes les sélections avec cependant des nuances quant à l'efficacité. Pour Didier Guiffault, en effet, le premier rapport ne convenait pas du tout au gouvernement; le sous-comité avait donc, en partie, déterminé la rationalité de sélection. Cas encore plus obscur, l'édiction de nouvelles normes par Pierre Laporte n'a fait dévier le résultat que de très peu. Le sous-comité Drouin fut peut-être alors le contrôleur le plus important.

c) La législature de 1966-1970

Cas trivial ici, le gouvernement constitua simultanément le transducteur de sélection, le régulateur et le seul contrôleur de l'agenda gouvernemental.

d) La législature de 1970-1973

La Commission Parlementaire étant composée de plusieurs partis, c'est véritablement à des contrôleurs en compétition que l'on doit le premier agenda. Le gouvernement, poussé, selon L. Massicotte, par les événements d'octobre 1970, détermina cependant le contenu final de l'agenda gouvernemental en matière de réforme électorale en 1970.

Le deuxième agenda déterminé par le Premier Ministre n'a pu satisfaire la Commission Parlementaire. Le troisième fut encore le résultat de contrôleurs en compétition formés par les représentants de quatre partis politiques. Le gouvernement contrôla, par la suite, la création des deux comités de réforme électorale mais, à l'intérieur du champ fixé, ce sont les deux comités qui ont déterminé le contenu des rapports. Si le premier rapport (C.P.R.D.E.) fut accepté comme agenda gouvernemental, le gouvernement, dans le deuxième cas contrôla complètement cette partie finale du processus de réforme de mode de scrutin.

e) La législature de 1973-1976

C'est la Commission Drouin qui détermina la rationalité de sélection de son quatrième rapport. Evidemment, le rapport aurait pu être refusé une seconde fois et le gouvernement aurait alors contrôlé cette rationalité. Cependant les données ne nous éclairent pas suffisamment sur la relation entre la Commission Drouin et le gouvernement.

f) La législature de 1976-1981

Les données n'éclairent pas la question de la réforme de la carte effectivement réalisée. La réforme du mode de scrutin se résume cependant par une décision où le gouvernement seul semble contrôler la rationalité.

Etape 11

Dans tous les cas, seul le gouvernement a pu opérer, selon nos données, plus d'un régulateur à la fois.

Etape 12

Sauf dans le cas simple de la législature de 1966-1970 où la rationalité du contrôleur semble être d'obtenir un agenda de statu quo, la plupart des autres cas nécessitent des données plus précises pour conclure de façon sûre. Le Régime Lesage présente, par exemple, un contrôle qu'on pourrait qualifier d'irrationnel si le critère était la victoire à la prochaine élection. Le critère aurait pu être aussi la peur de changements trop brusques.

Il est possible que le régime Bourassa se soit caractérisé, comme le suggère D. Guiffault, par la rationalité de la sécurité du statu quo en matière de scrutin et que le gouvernement Lévesque se soit caractérisé par la prudence; nous croyons qu'une réponse définitive à cette question passerait par l'approfondissement du fonctionnement précis des transducteurs et de la relation entre les régulateurs pour inférer la véritable rationalité de sélection. Les données ainsi que les analyses présentes nous semblent malheureusement trop précaires.

Etape 13

Une étude plus approfondie aurait peut-être pu conclure à des contrôleurs plus élevés comme, par exemple, la volonté d'un groupe de pression ou encore de toute la population. Nous sommes encore trop loin de telles conclusions.

Etape 14

La stratégie utilisée ici a permis l'identification des ensembles d'arrivée, d'une certaine partie des ensembles de départ, de transducteurs, de régulateurs et de contrôleurs. La transformation bi-univoque peut s'effectuer sans difficulté.

Etape 15

La qualité des réponses fournies à la problématique est liée d'une part, à la qualité des données de notre "base empirique" et de son

exhaustivité et, d'autre part, à la qualité de la théorie auxiliaire et de l'aptitude à opérationnaliser la stratégie correspondante. Nous avons tenté de maximiser le dernier aspect tandis que la "base empirique" était définie à l'avance. Aussi, malgré les limites de ce deuxième contact avec l'empirie, nous croyons quand même que la théorie cybernétique a pu répondre de façon satisfaisante à la problématique et aussi agréger les données brutes en éléments plus simples à assembler pour la compréhension de ces phénomènes.

Etape 16

Cette étape ne peut être réalisée dans le cadre restreint de ce chapitre.

Une appréciation des propositions

Jetons maintenant un coup d'oeil sur les propositions sous-jacentes à la théorie.

Proposition 1

Comme pour le Bill 60, le processus général de sélection a été mis en évidence.

Proposition 2

L'étape 2 montre effectivement une chute de variété dans tous les cas, pour certains ces contraintes sont énormes, pour d'autres moins importantes.

Proposition 3

L'étude nous a révélé que la stabilité est un phénomène courant dans ce secteur. Néanmoins, il ne faut pas oublier que le concept d'agenda, tel qu'il a été opérationnalisé ici, peut "stabiliser" artificiellement cet agenda. Par exemple, le caractère stable de l'agenda de la législature de 1976-1981 en matière de mode de scrutin peut être une illusion: le

gouvernement aurait pu, en effet, mettre cette réforme à son agenda et la retirer peu de temps après, suite à des réflexions plus approfondies. Modifier l'opérationnalisation du concept d'agenda pour un indicateur plus près de la réalité peut être très coûteux cependant en information.

Proposition 4

Sauf dans le cas obscur de la dernière législature, on peut croire qu'effectivement, le champ cerné par la stratégie illustre bien les phénomènes qui fourniront la matière de base au système politique.

Proposition 5

Comme pour l'étude du Bill 60, ce sont les ressources en temps et en données qui limitent l'étude de la sélection en réforme électorale. Nous croyons en effet que celle-ci n'est en aucune façon exhaustive et qu'il faudrait s'attarder aux phénomènes non-étatiques.

Proposition 6

Cette proposition se vérifie dans certains cas et pas dans d'autres. Si certaines législatures en effet voient les gouvernements instituer des instances de sélection bien en amont de leur propre décision, d'autres s'avèrent moins sophistiquées.

Proposition 7

Tous les cas ont effectivement démontré l'existence du flux représentant plus d'un agenda.

Proposition 8

Puisque l'on n'a pas étudié chacun des transducteur de façon approfondie et systématique, cette proposition n'est pas falsifiable ici.

Proposition 9

Comparativement au grand nombre de possibilités, les quelques lieux de sélection confirment l'existence de machines déterminées.

Proposition 10

Pour réduire si rapidement la variété des agendas possibles, on peut facilement imaginer que les opérateurs de sélection possédaient plus d'un comportement.

Proposition 11

Cette proposition, sans pseudo-falsification, ne peut subir d'évaluation.

Proposition 12

On n'a pu réussir une étude extensive des phénomènes de sélection. Cela n'interdit cependant pas du tout qu'on puisse y arriver lorsque les données seront disponibles. L'étude montre cependant que les contrôleurs ne sont pas toujours uniques ce qui rend évidemment non-pertinentes les explications simplistes.

Proposition 13

Effectivement, les législatures de 1960-1962, de 1962-1966 et de 1970-1973 démontrent la véracité de cette proposition.

Proposition 14

La sélection contrôlée est le cas général mais l'existence de contrôleur en compétition doit générer l'hypothèse que, par exemple, des règles du jeu conscientisées ou non, puissent véritablement déterminer la situation.

Proposition 15

Encore une fois, les deux législatures du régime Lesage et la première du régime Bourassa démontrent ce fait.

Proposition 16

On n'a pu véritablement pousser l'analyse suffisamment loin pour vérifier cette proposition.

Proposition 17

Les cas triviaux où le gouvernement était à la fois le transducteur, le régulateur et le contrôleur illustrent l'utilisation du principe de consistence.

Proposition 18

L'étude de la réforme électorale par une approche cybernétique montre que les sujets acceptés dans les différents agendas furent exprimés généralement bien avant comme sujets possibles. Nous croyons, hypothèse peu falsifiable de par le peu de données à cet égard, que ce sont les préférences des régulateurs jugées par rapport à la rationalité des contrôleurs qui ont conditionné l'aspect dynamique de ce secteur par leur propre évolution.

Proposition 19

Suite à cette modification des préférences, et donc des choix des entrées du transducteur, les anciens agendas devenaient instables pour aboutir à un nouveau point d'équilibre, le nouvel agenda.

3. UNE CARACTERISATION DE LA CEINTURE PROTECTRICE

La manipulation du corpus théorique peut révéler des caractéristiques que même une réflexion très profonde ne peut soupçonner. Dans cette section, nous tenterons évidemment de vérifier la confirmation ou non du modèle théorique mais également de le situer par rapport à des critères applicables à cette partie du programme de recherche et généralement utilisés dans la littérature.

Pour Henri Margenau, la confirmation empirique consiste à vérifier si les conséquences d'une théorie rencontrent les faits de protocole, c'est-à-dire ceux mis en évidence par l'expérience (55:31). Pour Francis D. Tuggle, 6 caractéristiques permettent de situer un modèle de façon empirique: (1) la simplicité à être compris, (2) la robustesse, la capacité du corps théorique à demeurer cohérent, (3) la facilité à être contrôlé, (4) l'adaptabilité, (5) l'exhaustivité sur les enjeux importants et (6) la facilité à communiquer (85:272). Pour Charles F. Hermann, deux critères sont particulièrement intéressants: la validité apparente, c'est-à-dire la correspondance entre l'opération du modèle et la perception des phénomènes, et la validité des hypothèses (37:221 et 223). Bernard Walliser propose quant à lui cinq qualités pragmatiques d'un modèle: (1) la robustesse, (2) la sensibilité, c'est-à-dire une précision suffisante pour que les variations des sorties en fonction des entrées soient significatives, (3) la maniabilité, c'est-à-dire une simplicité qui permet de ne pas se heurter à des contraintes théoriques ou matérielles, (4) la souplesse et (5) la transparence (86:188).

Au sujet de ces critères, Henri Margenau n'est pas assez spécifique; le critère de facilité de contrôle n'est pas pertinent pour un modèle d'analyse; la souplesse et l'adaptabilité représentent la même caractéristique. On peut ajouter également à ceux-ci le caractère de fécondité et celui de réfutabilité qui correspondent mieux à la ceinture protectrice qu'au noyau dur.

Le tableau suivant positionne la ceinture protectrice telle qu'elle est développée présentement par rapport à ces critères.

Tableau 3:30: Caractéristiques de la ceinture protectrice

Caractéristiques	oui	assez	non
Simple à comprendre		x	
Maniable	x		
Robuste	x		
Féconde		x	
Validité d'hypothèse		x	
Validité apparente	x		
Souple	x		
Sensible		x	
Communicable	x		
Réfutable	x		

Il est difficile de prétendre que le corpus théorique ainsi que la ceinture protectrice sont simples à comprendre: il y a derrière ceux-ci des prérequis que nous avons été chercher en cybernétique. Cependant, ces concepts deviennent, surtout par le travail de W.R. Ashby, compréhensibles assez rapidement.

La maniabilité posant la question de la simplicité d'utilisation, il s'agit ici de rappeler les procédures réalisées dans les études de cas. La stratégie exige des opérations qui, au point de vue exécution sont simples. Elles peuvent cependant être longues. Nous croyons que c'est la problématique qui, en fait, exige tant de travail par des questions que nous jugeons intéressantes. Evidemment, une autre problématique pourrait amener des opérations encore plus simples.

Cette ceinture est jugée robuste car même après l'introduction d'une quantité pourtant importante de données, le modèle qui tente de simuler la

réalité demeure cohérent. Mais, pour cela, il s'agit de suivre toutes les opérations de la stratégie avant de conclure sur la nature cybernétique des éléments.

La première section élabore 19 propositions à partir du noyau dur. Nous sommes conscients cependant que la théorie auxiliaire n'est pas saturée, selon l'expression de B. Walliser, et qu'un travail subséquent permettrait sans doute un plus grand développement et mettrait mieux en évidence le caractère fécond de ce programme de recherche.

Le prochain tableau dresse un bilan de la validité des propositions de la ceinture protectrice.

Tableau 3.31: Validité des propositions de la ceinture protectrice pour l'étude du Bill 60 et de la réforme électorale.

	Bill 60	Réforme électorale
Proposition 1	vraie	vraie
Proposition 2	vraie	vraie
Proposition 3	fausse	vraie
Proposition 4	vraie	vraie
Proposition 5	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 6	vraie	vraie et fausse
Proposition 7	vraie	vraie
Proposition 8	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 9	vraie	vraie
Proposition 10	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 11	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 12	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 13	non-falsifiable	vraie
Proposition 14	vraie et fausse	vraies
Proposition 15	non-falsifiable	vraie

	Bill 60	Réforme électorale
Proposition 16	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 17	non-falsifiable	non-falsifiable
Proposition 18	vraie	non-falsifiable
Proposition 19	vraie	non-falsifiable

Ainsi 7 propositions sont dans les deux cas non-falsifiables; 5 sont vraies dans les deux cas; 4 vraies dans un cas et non-falsifiable dans l'autre; 3 vraies dans certains cas et fausses dans d'autres.

Lorsque les deux cas présentent un caractère non-falsifiable, c'est parce que l'on a affaire à un postulat ou une hypothèse falsifiable à laquelle il manque des données. Quant l'une est vraie et l'autre non-falsifiable, c'est que les données manquaient pour conclure. Et lorsqu'une est fausse et l'autre vraie, il faut voir dans cette proposition un élément heuristique générant une ou des hypothèses, fausses dans un cas et vraies dans d'autres. Le fait qu'une hypothèse soit fausse, rappelons-le, peut amener autant de connaissances qu'une hypothèse vraie: d'ailleurs, c'est bien le cas ici. Rappelons aussi qu'une proposition non-falsifiable peut être aussi vraie que fausse; ce qui ne nous permet pas de conclure carrément sur la validité de celles-ci.

C'est en approfondissant l'analyse cybernétique exigée par la stratégie que l'on pourrait véritablement apprécier la validité apparente. Cela n'a pu être fait de façon aussi poussée que ce que nous voulions mais assez, rappelons les calculs de variété révélant des transducteurs énormes, pour faire apparaître l'analogie puissante entre les situations réelles de sélection et le modèle cybernétique.

La souplesse nous semble démontrée par l'application à deux cas qui

bien qu'il s'agisse de deux politiques gouvernementales approuvées par législation et où l'administration gouvernementale n'a pas joué un rôle, présentent des processus de sélection sensiblement différents.

La sensibilité demeure difficile à juger. Il est certain que si on ne l'évalue que par rapport aux éléments du corpus théorique lui-même, cette ceinture protectrice réagit effectivement de façon très sensible: ainsi en produisant une perturbation, en modifiant une rationalité, etc... on provoque des réajustements immédiats. Si l'on évalue par rapport à sa confrontation à d'autres études de cas, il est très difficile de conclure sur la capacité de l'analyse cybernétique, comme pour tout autre type d'analyse après trop peu d'expérimentation, à réagir de façon marquée.

Cette ceinture protectrice conduit, selon nous, à un produit facile à communiquer. En effet, la schématisation articulée que nous permet la théorie cybernétique synthétise en quelques éléments des quantités importantes de faits "bruts".

Les propositions telles que formulées sont, selon nous très falsifiables. Douze de celles-ci, en effet, ont été jugées dans une étude ou dans l'autre comme étant vraies ou fausses. Sur les sept propositions pour lesquelles cela n'a pu se produire, cinq sont non-falsifiables par manque de données ou de la limitation de l'étude, une est uniquement pseudo-falsifiable et une seule uniquement un postulat. Il est vrai que ce jugement est conditionné par la perception présente de l'état de ces dix-neuf propositions; d'autres propositions sous-jacentes pourront se révéler à l'usage et d'autres aspects de propositions actuelles pourront révéler de nouveaux éléments de postulats.

Sans que la ceinture protectrice de notre programme de recherche soit exempte de faiblesses nécessitant des améliorations sensibles, nous pensons que, dans son état actuel, elle permet déjà l'analyse systématique de processus généralement difficiles à cerner.

CHAPITRE IV

UNE PSEUDO-FALSIFICATION

Les étapes précédentes ayant permis de développer tout d'abord un noyau dur et ensuite une première ceinture protectrice raisonnablement efficace, le programme de recherche, que constitue la théorie cybernétique de sélection de l'agenda gouvernemental, est maintenant mûr pour une confrontation aux théories qui tentent d'expliquer à leur façon des phénomènes qui appartiennent à notre champ d'étude. L'issue de cette confrontation est déjà connue; la discussion épistémologique du début nous a amené, rappelons-le, à entreprendre une pseudo-falsification dans le seul but de générer de l'information sur la position de ce nouveau corps théorique par rapport à ceux qui existent déjà. Aucun jugement concluant ne peut être porté si l'on veut être juste envers ce programme: sa position dans l'univers théorique constitue cependant une information essentielle si on veut aussi être juste envers le lecteur.

La première section de ce chapitre visera à appréhender de façon inévitablement succincte quelques théories pouvant être qualifiées de concurrentes. La deuxième section réalisera ce deuxième combat à deux coins en tentant de comparer les contenus empiriques, d'une part, de la théorie sous observation, et, d'autre part, de notre programme de recherche. La troisième et dernière section posera un "pseudo-verdict" consistant à produire un bilan sur les informations générées.

1. QUELQUES THEORIES CONCURRENTES

Le choix des théories qu'il est possible d'observer dans le cadre qui est le nôtre ici, est une décision difficile à prendre: la première partie de cette section visera donc à réaliser cette sélection d'une façon honnête. On exposera alors brièvement les concepts tels que formulés par les chercheurs adhérant à ces quelques programmes.

1.1 Le choix des théories à observer

David Easton, dans son ouvrage portant sur l'analyse du système politique, identifie, dans le secteur de l'intrant de ce système, des mécanismes structurels et culturels qui ont pour fonctions de convertir les désirs en exigences, en sujets de controverses et finalement en actions de la part des gouvernants. Ainsi les mécanismes structurels, points bien identifiables et stables (27:82), comprendraient les partis politiques, les groupes d'intérêts, les parlementaires, les dirigeants de l'opinion, les fonctionnaires, les dirigeants d'affaires (27:83), et finalement les journaux (27:91). Quant aux mécanismes culturels, beaucoup plus diffus, il considère que les normes culturelles en général remplissent cette fonction (27:103) dont l'efficacité est révélée par le degré d'intérêt ou de participation (27:107).

Dans un inventaire quelque peu différent, Thomas Dye inclut dans cette région politique l'activité des partis politiques, le comportement des voteurs, la structure et le comportement des corps exécutifs et législatifs, les groupes d'intérêts et leurs activités de pression, les arrangements constitutionnels formels, les attitudes politiques de l'élite et de la masse, les coutumes et traditions politiques, les systèmes de partage économique, la structure et le comportement des cours de justice, le pouvoir formel et informel des gouverneurs ... (26:293).

United States Political Science Documents, organisme rassemblant la documentation récente en science politique, classifie de façon pragmatique les publications de ce secteur: les classifications utilisées permettent de croire que, par exemple, le secteur de la politisation des

enjeux, des biais du système politique, du déterminisme culturel, de la socialisation, de la culture politique, de la participation politique, des compétitions, de la politique et des procédures électorales, du comportement politique, de la théorie des besoins humains, de la psychologie politique, des théories psycho-politiques, des groupes primaires et des groupes d'intérêts, de l'étude des contraintes et des processus de groupes, des partis politiques et de leurs programmes, de l'analyse des mass-media et du contrôle éditorial sont tous des sujets d'études qui touchent et même, dans la plupart des cas, qui sont inclus totalement dans notre secteur de recherche.

La tâche de confronter notre programme à l'ensemble des réflexions théoriques qui recouvrent le même champ empirique peut donc être assez phénoménale, en tout cas beaucoup trop importante par rapport à nos ressources disponibles. Bien qu'il n'existe pas de palliatif miracle à l'exhaustivité de l'investigation nécessitée par la falsification de Imre Lakatos, nous proposons une démarche dans le choix des théories qui réalise un compromis entre cette exhaustivité et l'effort qu'il nous est possible de réaliser et qui permet d'atteindre en bonne partie tout de même, l'objectif que nous nous sommes fixé dans ce chapitre.

Il s'agit en fait, de retenir quelques théories qui ont eu la volonté d'agréger en tout ou en partie les théories plus microscopiques structurant ce secteur de la connaissance. De cette façon, on entre indirectement en contact avec ce monde théorique tout en affrontant directement des théories que l'on peut mieux considérer comme concurrentes puisqu'elles possèdent des objectifs se rapprochant plus des nôtres.

Quatre ensembles théoriques relativement cohésifs ont retenu notre attention pour le but fixé ici. Il s'agit d'abord de l'analyse décisionnelle qui s'attache aux processus entourant les décisions qu'effectuent les dirigeants de façon à rendre compte de l'exercice concret du pouvoir.

La théorie des non-décisions croit que cet exercice de pouvoir peut se révéler non seulement dans les décisions gouvernementales mais également dans d'autres lieux, les non-décisions.

Un autre secteur agrégatif est constitué des théories de déterminisme structurel où l'on tente d"expliquer divers phénomènes dont ceux qui nous intéressent par le rôle primordial des structures sociales.

Finalement, une dernière approche, la théorie de l'agenda-building, s'attache à révéler comment les décideurs protègent l'entrée dans le système politique en définissant l'agenda gouvernemental.

D'autres théories, également agrégatives, auraient pû être choisies. La tâche ne sera pas terminée après la revue de ces quatre corps théoriques. Chose certaine, cependant, de par leur grande popularité, il n'est guère possible d'éviter ces confrontations.

1.2 Un exposé succinct des théories retenues

Il peut être un peu artificiel de réunir quelques auteurs utilisant chacun leurs propres concepts sous un même ensemble. Cependant, l'idée de I. Lakatos selon laquelle des auteurs différents peuvent adhérer à un noyau commun tout en développant des théories auxiliaires différentes prend ici toute sa signification et justifie cette présentation. Encore une fois, il n'est guère possible de viser à l'exhaustivité même à l'intérieur d'un corps théorique. L'important, en fait, est d'identifier les concepts principaux du noyau dur du programme de recherche et de sa ceinture protectrice.

a) L'analyse décisionnelle

Bien que l'on puisse remonter à Max Weber (35:325) ou même à Thomas Hobbes (12:17) pour donner au concept de pouvoir une forme utilisable pour les chercheurs de sciences sociales, c'est à Harold Laswell que, selon David Ricci, l'on doit son introduction dans la discipline moderne de science politique (75:455). Sa définition, plutôt que d'être identifiée à une simple propriété, se conçoit comme une relation (48:75). Ayant défini la décision comme une politique impliquant des sanctions sévères (48:74), H.D. Laswell et A.K. Kaplan relieront ce concept et celui de pouvoir en un seul concept, plus près de nos préoccupations:

> "Le pouvoir est la participation au processus décisionnel: une personne X exerce du pouvoir sur une personne Y par rapport à des valeurs K dans la mesure où X participe au processus décisionnel qui affecte la politique K que Y veut remettre en oeuvre." (47:49)

Ces auteurs s'empressent d'ajouter qu'exercer du pouvoir n'est pas complet en soi; encore faut-il spécifier en tels et tels domaines (47:50). De plus trois variables permettent selon eux de mesurer la quantité de pouvoir: *l'importance*, c'est-à-dire le degré de participation au processus décisionnel; *l'étendue*, c'est-à-dire les valeurs dont on contrôle la formation et l'application; *le champ d'application*, c'est-à-dire les personnes sur lesquelles le pouvoir s'exerce (47:51). *Les sources* du pouvoir pourraient être la foi, la loyauté, l'intérêt, l'habitude ou l'apathie (47:50). Finalement, la menace de sanctions différencierait le pouvoir de l'influence, notion plus générale (47:50).

Ainsi, selon D. Ricci, cette conception entraîne une série d'études primaires sur le pouvoir dans les communautés locales et nationales (75:455). David Truman, à l'aide de sa théorie des groupes de pression, elle-même inspirée des travaux de A.F. Bentley (11), ouvrit la voie, suivi de Floyd Hunter dont l'indice de pouvoir était uniquement réputationnel (75:458). C. W. Mills développa plutôt un indice positionnel.

Il s'intéresse plus précisément au problème de l'exercice du pouvoir dans les décisions du gouvernement américain. Il tente d'évaluer l'aspect démocratique du système en regroupant les acteurs selon leur degré de participation aux décisions. Il y arrive en utilisant la position de ceux-ci dans la structure sociale (75:459).

Il identifie alors une structure de pouvoir caractérisée par trois niveaux où le sommet de la pyramide est constitué d'une élite, où la partie centrale contient une pluralité de groupes d'intérêts diversifiés et balancés et où finalement le dernier niveau est constitué de la masse de la société (43:43).

L'élite, dans la terminologie de Laswell et Kaplan, aurait un *pouvoir très important*, une *étendue* presque totale et un *champ d'application* qui regroupe tous les décideurs (43:44). Par suite d'origines sociales similaires, d'affiliations religieuses et éducationnelles, l'élite partagerait un code de morale, des valeurs et des intérêts matériels; aussi la *source* du pouvoir dans la société américaine serait due à une coïncidence d'intérêts chez les constituants de l'élite (43:45). Mills perçoit une grande apathie dans la strate sociale inférieure; ce serait la concentration du pouvoir (quasi identique au système soviétique) qui en fournirait l'explication (43:46).

Le système de groupes de pression ne jouerait pas le rôle que D. Truman lui avait octroyé:

> "... on peut considérer le système de freins et contrepoids" comme une autre façon d'exprimer la règle de diviser pour régner", et comme un moyen d'empêcher les aspirations populaires de s'exprimer sous une forme plus directe". (64:253).

Bref, il résume ainsi la situation actuelle du pouvoir aux Etats-Unis:

> "Des trois cercles qui composent l'élite actuelle, c'est le militaire qui a gagné le plus de pouvoir bien que le cercle des hommes d'affaires se soit lui aussi installé de façon explicite dans les cercles de décisions les plus connus du public. C'est le politicien professionnel qui a perdu le plus, à tel point que lorsque l'on examine les événements et les décisions, on est tenté de parler d'un vide politique dans lequel les riches de l'entreprise et les grands seigneurs de la guerre règnent dans une communion d'intérêts." (64:284)

Les notions d'Hunter et de Mills furent critiquées durement par Robert A. Dahl qui décelait chez les tenants de l'approche réputationnelle et positionnelle une grave erreur: celle d'équivaloir un grand pouvoir potentiel avec un pouvoir réel (21:55). Aussi tenta-t-il lui-même d'amener l'analyse décisionnelle à un niveau plus empirique. Il pose sa

problématique de façon très semblable aux chercheurs précédents: comment la prise de décision révèle l'exercice du pouvoir ou en utilisant ses propres termes "qui gouverne?"

Ses hypothèses de travail consistent d'abord en une nouvelle définition formelle du pouvoir:

> "A has power over B to the extent that he can get B to do something that B would not otherwise do." (23:80)

Il faut aussi spécifier la *source*, les *moyens* ou instruments, la *quantité* et *l'étendue*.

Puisque la quantité de pouvoir pose le plus grand problème, il propose une mesure suivant la formule:

$$M\left(A/a: w, x\right) = P\ (a, x/A, w) - P\ (a, x/A, \bar{w})$$

où

M = pouvoir
P = probabilité
A = acteur dominant
a = acteur dominé
w = action de A
x = action de a
$\bar{w}$ = non-action de A

Le pouvoir est donc une différence de probabilité entre l'action de a si A intervient et l'action de a si A n'intervient pas (23:82). Puisque c'est une quantité mesurable, il est possible de comparer le pouvoir d'un acteur A avec un acteur B à la condition qu'il s'exerce sur un acteur *comparable* à l'acteur b. Ainsi le pouvoir de A est plus grand que celui de B si et seulement si:

$$M\left(A/a : w, x\right) > M\left(B/b : y, z\right)$$

Et ainsi de suite si l'on compare plus de deux acteurs (23:85-86).

Il applique alors cette définition générale portant sur deux acteurs aux décisions politiques. Dans ce cas, il préfère parler d'efficacité:

> "L'efficacité politique réelle d'un groupe est fonction de son potentiel de contrôle et son potentiel d'unité. Donc un groupe avec un potentiel de contrôle relativement faible, mais avec un fort potentiel d'unité, peut être politiquement plus efficace qu'un groupe avec un fort potentiel de contrôle et un faible potentiel d'unité." (21:55)

Il rappelle la remarque de Laswell et Kaplan que l'on ne peut généraliser la structure du pouvoir à partir d'un champ d'influence (21:56).

Il conçoit alors ce qu'on appellera le test pluraliste. Dahl établit que toute étude de pouvoir dans une collectivité locale doit être fondée sur un *examen minutieux d'une série de décisions concrètes:*

> "En bref: l'hypothèse de l'existence d'une élite du pouvoir peut seulement être testée d'une manière stricte si:
>
> 1) le groupe constituant l'hypothétique élite du pouvoir est suffisamment défini.
>
> 2) un échantillon représentatif de cas de décisions politiques fondamentales pour lesquelles les préférences de l'élite du pouvoir sont contraires à celles de tout groupe concevable nous est présenté.
>
> 3) dans de tels cas, les préférences de l'élite du pouvoir prédominent régulièrement." (21:57).

Nelson W. Polsby, qui a suivi R. Dahl de très près, reprend les raisons de choisir un tel échantillon:

> "Stratification theory holds that power elites fail to prevail only on trivial issues. By preselecting issues generally agreed to be significant, pluralist researchers can test stratification theory without searching endlessly in issue-area after issue-area in order to discover some semblance of a power elite" (71:114-5).

Dahl propose des critique à son propre test. Il aborde entre autres le cas où une élite aurait une influence telle sur les idées, les attitudes et les opinions qu'elle serait à même de créer un faux consensus. Même dans ce cas, il croit que le seul test valable serait le sien:

> "... soit (que) le consensus est constant et monolithique, et dans ce cas, il ne peut permettre de déterminer qui dirige et qui est dirigé. Soit (qu') il ne l'est pas, mais s'il ne l'est pas, il y aura dans le processus de formation des opinions un moment où l'on verra un groupe prendre l'initiative et opposer son veto, tandis que les autres ne feront que réagir. On ne peut découvrir ces moments que par *l'analyse* d'une série de cas concrets où les décisions-clés sont prises; ..." (21:60)

Après avoir étudié trois décisions-clés dans la ville de New Haven, Dahl conclut sur l'aspect démocratique du "système" en vigueur. Il se dégagerait véritablement deux strates où l'une, la strate politique, est préoccupée largement par la chose publique et l'autre, la strate apolitique, qui n'est que peu engagée dans la pensée politique, la controverse et l'action. Si c'est la strate politique qui prend les décisions, cela ne signifie pas qu'elle "gouverne" effectivement:

> "L'influence indirecte peut être considérable mais, par comparaison, il peut être plus difficile de l'étudier et d'en mesurer le poids. L'ignorer cependant dans une étude de la distribution d'influence

> serait exclure ce qui pourrait bien être un très important procédé de contrôle dans une démocratie pluraliste." (22:207)

Cette influence indirecte se manifesterait par la participation de la strate apolitique à un fonds commun de valeurs et d'objectifs, participation assurée à cause du processus électoral et de l'émulation des partis (22:210). Quant à l'émergence des problèmes, c'est l'indépendance, la perméabilité et l'hétérogénéité des éléments de la strate politique qui garantit le passage du problème social au problème politique (22:212). Il se dit assuré de la prise en charge des problèmes sociaux par la strate politique:

> "... toutes les fois qu'une minorité substantielle d'éléments légitimes de la strate politique est résolue à porter une question sur le devant de la scène, il y a gros à parier que le reste de la strate politique ne tardera pas à marquer son intérêt." (22:210)

L'analyse décisionnelle, en devenant plus empirique, spécifiait clairement les étapes à suivre pour expliquer les phénomènes politiques en général et les phénomènes reliés à l'intrant du système politique en particulier. Ce gain de précision favorisa une discussion profonde des concepts utilisés. Comme le soulignait Paul K. Feyerabend, c'est souvent l'invention de nouveaux concepts qui permet de découvrir ce que certains considèrent comme des faiblesses de l'analyse décisionnelle. Dans ce cas-ci, ce fut le concept de "non-décision" qui créa la perturbation.

b) La théorie des non-décisions

Peter Bachrach et Morton S. Baratz tentent donc au départ de tracer les limites des perspectives pluralistes. Celles-ci, en effet, concentreraient leurs analyses non sur la source du pouvoir mais sur son exercice, ce qui aurait comme conséquence, et non pas comme prémisse, de définir le pouvoir comme la participation à la décision. On confinerait alors l'analyse aux décisions qui sont sûres pour le système et on ne

disposerait pas de critères objectifs pour distinguer entre des enjeux importants et triviaux (7 :6). Les décisions concrètes, comme les appelle Dahl, ne reflèteraient qu'une partie du pouvoir réellement exercé:

> "Of course, power is exercised when A participates in the making of decisions that affect B. Power is also exercised when A devotes his energies to creating or reinforcing social and political values and institutional practices that limit the score of the political process to public considerations of only those issues which are comparatively innocuous to A. To the extent that A succeeds in doing this, B is prevented for all practical purposes, from bringing to the fore any issues that might in their resolution be seriously detrimental to A's set of preferences." (7 :7)

Bien que la définition des concepts qui structurent leurs hypothèses ait été modifiée au fil des années, nous pouvons utiliser les définitions les plus récentes (4), définitions qui soulèvent encore des débats. Tout d'abord, un des phénomènes les plus importants dans le processus qui précède la décision serait *la mobilisation des biais*. On doit en fait la définition de ce concept à E.E. Schattschneider. Dans une critique féroce de la théorie des groupes de pression, il met en évidence (79) que le système de pression favorise certains types d'intérêts, des intérêts spécifiques, et en défavorise d'autres, par exemple, les intérêts diffus. De la source des conflits sociaux à l'agenda des gouvernements, les enjeux seraient sélectionnés par le système de pression, entre autre façon, en définissant les choix possibles et en "gérant" les conflits. Si ce n'était pas le cas, le système ne pourrait survivre aux pressions: il doit donc structurer lui-même le système de pression (79:68-71). C'est pourquoi il avance que:

> "All forms of political organizations have a bias in favor of the exploitation of some kinds of conflict and the suppression of others because *organization is the mobilization of bias*. Some issues are organized into politics while others are organized out." (79:71)

Et ceci ne s'applique pas seulement aux groupes de pression mais à toute la vie politique organisée et non-organisée:

> "the very facts that politics deals largely with procedure rather than substance (with power, institutions, concepts of organization, rights and government, none of which is an end in itself) demonstrates its strategic character. We get confused about the meaning of politics because we underestimate the importance of strategy... the function of institutions is to channel conflicts." (79:72)

Mais ce n'est pas tout. Bachrach et Baratz distinguent un autre processus:

> "We went on, there and subsequently, to distinguish carefully between those who exercise power to create shape or reinforce the mobilization of bias and the mobilization of bias itself..." (4 :902)

Donc le fait d'exercer du pouvoir de façon à agir sur la mobilisation des biais elle-même concourt à structurer la prise de décision ultérieure. Ce serait le processus de "prise de non-décisions":

> "... the practice of limiting the scope of actual decision-making to "safe" issues by manipulating the dominant community values myths and political institutions and procedures." (6 :632)

Ceux-ci redéfinissent alors le concept de pouvoir de la façon suivante:

> "... a person or group exercises power to the extent that he, she or it contributes to shaping or strengthening barriers to public airing of grievances." (4 :904)

Quant à la question de la conscience ou de l'inconscience de l'exercice du pouvoir, ils affirment que:

> "... we remain convinced that power is operative even when A *unconsciously* exercises it or when he is aware of exercising it and produces unintended effects." (4 :903)

Dans une étude empirique qu'ils ont menée sur l'enjeu de la pauvreté (5), ils élaborent un système qui synthétise bien leur modèle général:

Tableau 4.1: Le système politique selon P. Bachrach et M.S. Baratz (Figure tirée de "Power and Poverty" de Peter Bachrach et Morton Baratz (5 :54)).

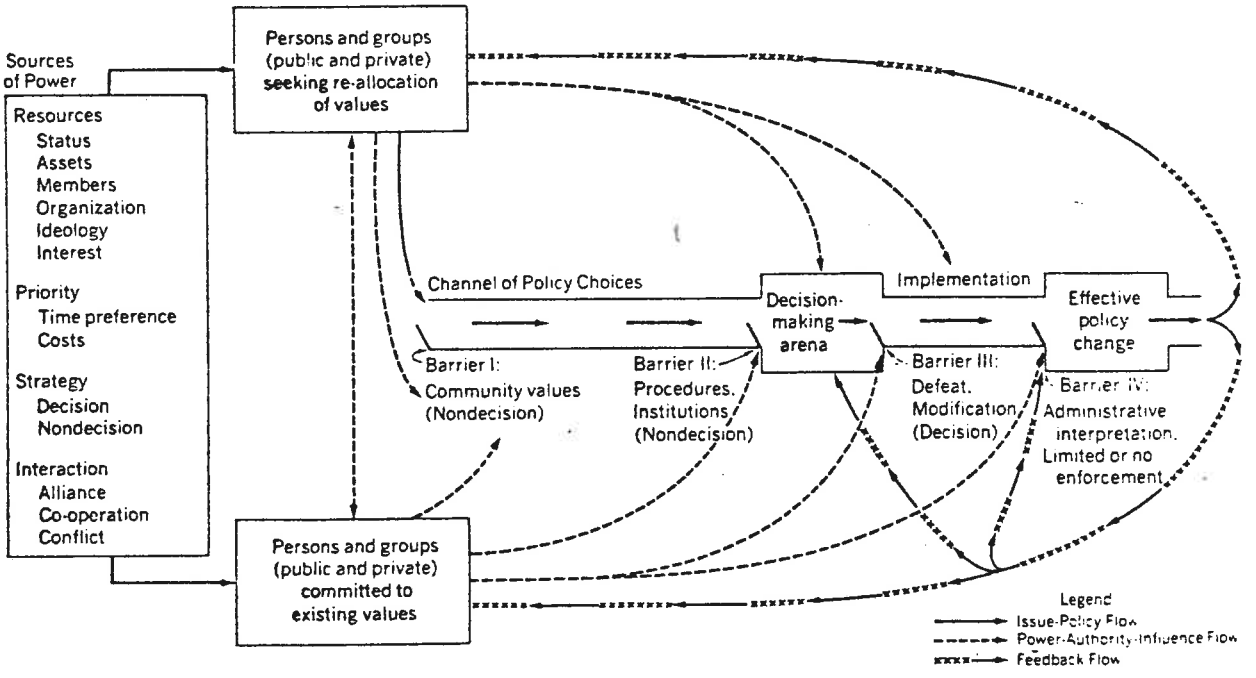

L'opérationnalisation de ces concepts en une méthodologie précise pose de véritables problèmes. En regard des critiques qu'ils ont eues, ils précisent qu'une non-décision peut avoir été faite ouvertement (par exemple, dénigrement public de la légitimité des demandes pour le changement, canalisation des demandes vers des commissions d'études, etc...) ou encore de façon cachée. Aussi le secteur de la non-décision serait du domaine de l'empirie:

> "First, non decision-making (...) is an act, performed either overtly or covertly, that is susceptible to observation and analysis. Second, the mobilization of bias is an effective instrument of power and is also observable in its nature and impact; true, it is not an "event", but its existence is demonstrable both by reference to its impact upon those who wish to transform their grievances into issues and by reference to its linkage to power wielders (nondecision-makers) who shape and support it." (4 :902)

Cependant il y aurait quelques cas où, bien que reliés au processus de non-décisions, il serait impossible de vérifier scientifiquement le processus. Ainsi le cas, où B est confronté à A, qui possède de plus grandes ressources, et où B décide de ne pas exprimer de demandes de peur de subir des sanctions, serait une non-action:

> "B's nonaction is a nonevent which is by nature, impossible of empirical verification." (6 :46)

Quant au cas de faux consensus, ils avancent qu'il est impossible, dans de telles circonstances, de déterminer empiriquement si le consensus est vrai ou s'il a été renforcé par le processus de non-décision. Ainsi:

> "For purposes of analysis, a power struggle exits, overtly or covertly, either when both sets of contestants are aware of its existence or when only the less powerful party is aware of it." (6 :49)

Bien que de portée plus large que le secteur qui nous intéresse, les travaux de P. Bachrach et M. Baratz, fournissent des concepts qui agrègent beaucoup de phénomènes reliés à la formation de l'agenda politique. D'autres chercheurs ont adhéré à ce programme de recherche.

Ainsi, Matthew A. Crenson entreprend une étude empirique de grande envergure où il modifie de façon originale le cadre méthodologique. L'extraordinaire "clarté" de l'enjeu qui l'intéresse, la pollution de l'air, permet à Crenson d'éviter de faire des hypothèses sur l'importance des enjeux, contrairement aux pluralistes et à Bachrach et Baratz:

> "The method which we shall use to examine and explain non-issues makes neither of these assumptions. It recognizes that standards of political importance vary from one community to another producing various patterns of political neglect and attentiveness, and its seeks to relate certain aspects of this variation to observed differences in the political characteristics of communities." (20:27)

C'est donc dans une perspective d'étude comparative que se situe la volonté de Crenson de démontrer l'existence d'enjeux qui auraient été écartés par les caractéristiques politiques de la communauté.

> "... the critical step in the analysis of power is therefore to find out what B *would* ordinarily do. One way to make this determination is to observe people who are similar to B and who face similar circumstances, save for the circumstances of A's presence." (20:33)

Toujours en accord avec cette définition, mais cette fois dans une interprétation différente de celle de Dahl et même de Bachrach et Baratz, Crenson envisage la possibilité que A puisse agir de façon indirecte sur B c'est-à-dire sans aucune action dirigée de la part de A:

> "A political actor who is indirectly influenced adopts his behavior to his own perception of the preferences of others, tailoring his action to his expectation of the response that it will provoke among those whom he fears or respects." (20:107)

Ce cadre lui permet d'obtenir des résultats relativement précis mais encore controversés, comme nous le verrons plus loin. Dans la comparaison qu'il entreprend entre Gary et East Chicago, deux villes dont l'air est très pollué et ceci par des usines de tailles différentes, il considère que ce que la U.S. Steel n'a pas fait à Gary a été probablement plus important pour cet enjeu que ce qu'elle a fait (20:77). Il avance que, pour ce qui est de la pollution de l'air dans cinquante et une villes américaines, le processus de non-décision concourant à écarter les enjeux est plus important que le processus de décision:

> "... the only way to prevent air pollution legislation from being enacted is to prevent issue from coming up in the first place... it appears that the most critical stage is not so much the passage through decision-making process (...) but the journey through the prior process of non-decisionmaking in which a community sifts out subjects that will not be given political attention and so will never become by political issues." (20:90)

Aussi considère-t-il que R. Dahl a négligé le fait que l'influence indirecte peut avoir exactement l'effet opposé à ce qu'il avait évalué, c'est-à-dire inhiber l'introduction de nouveaux enjeux dans l'arène politique (20:108). A l'aide de l'étude des supports aux partis politiques sous forme de coûts et bénéfices, il explique pourquoi les partis réagissent très différemment si la pollution atteint un haut niveau plutôt qu'un bas niveau. Ainsi met-il en évidence les biais du système des partis (20:141). Ceux-ci ont une conséquence très importante: même les journaux, les Chambres de Commerce et les organisations du travail sont influencés dans le choix des enjeux par celui des partis:

> "The politician after all, has traditionnally been regarded as expert in the evaluation of political possibilities, and it is understandable that people should rely on his judgment when questions of political success and failure are involved." (20:148)

Bref, l'organisation de la vie politique au grand complet révèle des biais qui peuvent être très importants (20:155). Les conséquences sur la vie démocratique sont immédiates: il n'y aurait aucune raison de présumer que le processus de non-décisions (qui inclut l'influence indirecte et la mobilisation des biais) serait plus démocratique que le processus de décision (20:109). En fait, un système politique pourrait très bien être pluraliste dans ses "décisions" et être très unifié (élitiste) dans ses non-décisions (20:178-179). Quant à lui, ses investigations suggèrent que l'influence perçue peut être moins démocratiquement distribuée que l'influence exercée de façon "observable" (20:182).

Le concept de non-décisions fait donc son chemin lui aussi jusqu'au niveau empirique. Raymond E. Wolfinger, adhérant plutôt à l'analyse décisionnelle telle que R. Dahl l'a développée, tente de préciser les concepts, vagues selon lui, des "néo-élitistes". Il résume la théorie de la non-décision à trois formes de comportement d'acteurs politiques: la renonciation, l'abstention et la non-participation. La forme la plus simple de non-décision serait la renonciation:

> "A political actor - already a participant in policy-making - refrains from making a proposal or rejects an alternative among the many which he might consider because he thinks that it will be unacceptable to some person or group." (89:1066)

Selon lui, l'influence indirecte de Dahl correspondrait tout à fait à la renonciation; cependant le fait d'accepter cette forme de comportement n'implique pas la croyance en une élite du pouvoir (89:1070).

La deuxième forme, contrairement à la première, tient compte explicitement des propres "valeurs" de l'acteur:

> "it (la renonciation) is akin to "abstention", which is a conscious decision not to become involved, not to spend resources in a given political transaction." (89:1070)

Et finalement, la non-participation est la forme de décision:

> "in which people are unaware of their interest and therefore do not demand that those interests be served. This unconscious non-decisionmaking is said to be due to values and procedures that set limits on the community agenda of issues." (89:1072)

Wolfinger concède l'existence de ces non-décisions. Il ajoute même que, si les "néo-élitistes" avaient une vision marxisante de la non-décision, il n'y a rien de "gauchiste" dans cette notion fondamentale de science politique (89:1076). Il propose qu'il faudrait être plus attentif aux mécanismes de socialisation par lesquels les jeunes développent leurs valeurs politiques, leurs perceptions des processus politiques, leurs attentes de succès ou d'échecs dans l'action politique (89:1077). Bref il ne nie en rien le fait que l'agenda politique est contraint par la socialisation politique, l'idéologie, les procédures et les institutions (89:1079). Ceci ne veut pas dire que l'on peut attribuer le pouvoir politique à des acteurs précis (89:1079).

Même le faux consensus est accepté (Dahl aussi avait envisagé cette hypothèse):

> "Almost any social scientist would agree that the blacks have been maninulated because almost any social scientist's views of rational behavior, irrespective of their specific character, would attribute certain goals to southern Negroes. The difficulty comes when one moves beyond indisputable cases like this one." (89:1077)

Si, jusqu'ici, il participe à l'amélioration du cadre théorique, il ne suit plus les théoriciens de la non-décision dans l'élaboration du cadre méthodologique. Il considère ainsi que dans la détermination

d'un supposé faux consensus, l'échec d'un groupe peut être tout aussi bien un exemple de non-participation que l'évidence que la théorie était fausse: aussi il serait très difficile de prouver ces cas (89:1078). En fait, ce qui ferait de la non-décision un secteur de recherche empirique impossible serait dû aux exigences impraticables suivantes:

> "(1) measuring politician's anticipations of responses to alternative courses of action; (2) defining abstention in such a way as to distinguish it from apathy or unwillingness to participate; (3) assessing the impact on participation and on the distribution of governmental benefits of alternative values, procedures and institutions; (4) identifying those responsible for contemporary values, procedures and institutions." (89:1079)

Au niveau de l'exigence intrant, Wolfinger y répond totalement. Il réussit cependant à développer la théorie de la non-décision en processus différents de Bachrach et Baratz et jusqu'à un certain point la clarifier même si, paradoxalement, il en est un vif détracteur.

Dans un important article destiné en partie à répondre à Wolfinger, Frederick W. Frey focalise toute son attention sur le cadre méthodologique. Il effectue la revue la plus complète de la recherchabilité des non-enjeux. Tout d'abord, la première difficulté à laquelle se heurte l'analyste du pouvoir consiste à choisir les enjeux à étudier. Selon Frey, plusieurs approches coexistent actuellement:

1- l'étude du pouvoir *sans spécifier* un enjeu particulier,

2- l'étude d'un enjeu particulier *sans justifier* la sélection,

3- l'étude d'un enjeu *en justifiant* la sélection:

   a) *selon la représentativité* de l'enjeu par rapport à la structure du pouvoir de la collectivité locale.

   b) *selon l'importance* de l'enjeu:

i) *par rapport aux acteurs* eux-mêmes: une approche "subjective",

ii) *par rapport au chercheur:* une approche "objective". (32:1082-1084)

Quant à lui, les deux premières approches ne sont guères intéressantes. Il cite Polsby, pour ce qui est de la représentativité:

> "there seem to be no satisfactory criteria which would identify a universe of all decision (issues) in the community so that a sample of "typical" or "representative" decisions could be in principle be drawn." (32:1083)

L'importance que les acteurs accordent à un enjeu serait une façon peu rigoureuse de sélectionner: en effet, comment pourrait-on déterminer et pondérer de façon convaincante les différences interpersonnelles dans l'intensité des sentiments des acteurs (32:1084). Les tenants de la dernière approche seraient entre autres, Polsby, McFarland et Bachrach et Baratz. Polsby suggère en effet quatre critères pour le classement selon l'importance:

> "(1) how many people are affected by the outcomes, (2) how many different kinds of community resources are distributed by the outcomes, (3) how much in amount of resources is distributed by the outcomes and, (4) how drastically present community resource distribution is altered by the outcomes." (32:1084)

Selon Frey, cette démarche "objective" pondère les personnes impliquées de façon identique, ignore les distinctions qualitatives des ressources et fait du statu quo la référence privilégiée de l'évaluation du changement (32:1084-1085). Les critères ne dépendent aucunement de la perception des acteurs: McFarland, tel que cité par Frey, suggère à la suite de Polsby quatre critères qui en tiennent compte:

> "(1) the number of people actually engaged in the political issue; (2) the amount of money, time and other resources engaged in this issue; (3) other measures of the intensity of conflict particularly violence or not violence; (4) whether or not the issue involves possible changes in the procedural rules of the game." (32:1085)

Bien qu'apportant des dimensions utiles, Frey considère que le chercheur incorpore ses propres valeurs en, par exemple, pondérant lui-même la valeur associée à ces ressources, en assurant un seuil de tolérance en rapport avec le niveau de violence... Ainsi:

> "In short, the *perceptions* and *evaluations* of the actors can by no means be automatically inferred from the activities described." (32:1085)

Quant au critère de Bachrach et Baratz, selon lequel un enjeu est important selon qu'il défie plus ou moins grandement les valeurs prédominantes et les règles du jeu établies, il serait encore plus équivoque que ceux de Polsby et McFarland (32:1085).

Frey propose alors une perspective différente. Il rappelle d'abord que ceux qui analysent les extrants du système politique (les politiques publiques) sont confrontés au même type de problèmes de sélection. Il considère qu'*il existe autant de structures de pouvoir que d'enjeux clairement distingués*; aussi l'on ne peut généraliser à partir de l'étude d'un enjeu, la structure de pouvoir de la collectivité locale entière (32:1086).

> "One of the outstanding tasks for power analysis is to discover better ways of measuring and expressing their relationship - measures of the degrees of structural isomorphism and positional stability across the various issue - based power structures of a unit." (32:1087)

Considérant que le terme "enjeu supprimé" est supérieur à "non-enjeu", Frey tente une définition des termes de base:

> "An issue can then be correspondingly defined as a matter for or involving a decision... an issue-area consists of an interrelated set of issues... In general, then we have three related concepts in common use: decision, issue, issue-area." (32:1088)

Il importe selon lui de distinguer enjeu et conflit; il présente des cas où des enjeux peuvent être supprimés par exercice du pouvoir sans qu'il y ait conflit:

> "(1) the influencer induces the influencee to pursue one rather than another of several attractive and mutually exclusive alternatives; 2) the influencer's power is the result of the influencee's identification with the influencer, and his concomitant desire to be and to appear to be influenced by him; 3) the influencer has socialized the originally indifferent influencee to want to behave as the influencer wishes him to behave." (32:1089)

C'est ainsi que lorsque la concentration du pouvoir est atteinte à un très haut degré, la probabilité que se révèle des conflits dans les décisions publiques est remarquablement réduite (32:1090). Il préfère ainsi parler d'analyse d'activités plutôt qu'analyse d'enjeux:

> "An activity focus performs the same heuristic and organisational functions as an issue focus; it is more complicated, but it is less likely to become restricted to conflictual phenomenal". (32:1090)

Il croit ainsi que l'activité de chaque jour, comme les réactions envers les femmes et les milliers de politiques mineures qui structurent le crédit financier, peut être aussi critique pour une communauté que les plus grandes controverses "momentanées" (32:1091).

Pour Frey, ce qui n'est pas accepté par les décideurs n'est pas nécessairement un non-enjeu ou une non-décision: il faut qu'il y ait eu un exercice de pouvoir par quelques acteurs du système.

> "This mechanism must be some form of the exercise of power-conscious or unconscious - by other actors in the system. One may speak loosely of rules of the game, dominant values, biasing beliefs, and the like; but these must be disseminated through some specifiable influence process if one is to argue convincingly for a non-issue or suppression of influence attempts." (32:1092-1093)

Wolfinger ayant isolé trois variables indépendantes permettant de typifier les cas de comportements politiques, le degré de restriction d'influence, le degré de conscience de ses intérêts et le mécanisme de prévention, Frey en déduit 6 classes:

(1) . conscient de ses intérêts
. restreint partiellement
. anticipation de sanctions négatives

(2) . conscient de ses intérêts
. complète restriction
. anticipation de sanctions négatives

(3) . conscient de ses intérêts
. restreint partiellement
. confusion sur où, quand et comment exercer l'influence

(4) . conscient de ses intérêts
. restriction complète
. autres raisons que réactions anticipées de sanctions

(5) . inconscient de ses intérêts
. restriction partielle

(6) . inconscient de ses intérêts
. restriction complète

Dans ces comportements, il faut porter une attention particulière aux conceptions de la légitimité, aux préférences apprises parmi des comportements d'influence, l'attente d'échecs, et les perceptions confuses à propos des processus et des structures de pouvoir (32:1094).

Il considère que la remarque de Wolfinger à propos de l'impossibilité de prouver la théorie s'applique non seulement aux non-décisions mais *à toute la science cumulative* qui agglomère les nouvelles théories à

une base qui peut toujours être prouvée fausse (32:1096). Une des stratégies que doivent employer les chercheurs en non-décisions est la comparaison informative plutôt que décisive (les difficultés inhérentes à la comparaison abaissant la portée scientifique de la preuve). Ainsi l'on peut suspecter de non-enjeux lorsque:

> "1) glaring inequalities occur in the distribution of things avowedly valued by actors in the system and 2) these inequalities do not seem to occasion ameliorative influence attempts by those getting less of those values." (32:1097)

Les cas manifestes (femmes, noirs, indiens, pollution) pourraient, après étude, fournir des informations essentielles sur les mécanismes de pouvoir (32:1096). Il rappelle des techniques mentionnées, entre autre, par Dahl, Merelman, Bachrach et Baratz, telles l'attribution par les participants des mécanismes de pouvoir, l'analyse de décisions "reconstruites" et l'observation directe (32:1097). Certains mécanismes seront reconnus par "l'influenceur" et "l'influencé", d'autres seulement par l'influencé ou l'influenceur et d'autres par aucun. Ces derniers (cas du faux consensus) posent un plus grand problème:

> "these are likely to be relationships so thoroughly woven into the culture that all participants take them for granted. The last are obviously quite difficult to uncover through the best hope lies in a cross-cultural perspective." (32:1097)

Il suggère de limiter l'étude aux cas où l'on peut identifier des acteurs responsables et de délaisser les processus largement autonomes qui ne seraient pas de non-enjeux (32:1098). Il énonce également que s'il existe des enjeux supprimés, il existe des enjeux "stimulés" (32:1099).

A mi-chemin entre la théorie des non-décisions et celles du déterminisme structurel, que nous verrons plus loin, Steven Lukes injecte, dans le débat entre pluralistes et "non-décisionnels", un nouvel élément qui permet selon lui de situer très bien la position de ces deux clans, et de développer une nouvelle approche.

Ce serait le concept d'intérêt qui différencierait les approches: en général, parler d'intérêts amène toujours des aspects normatifs dans leur évaluation. La conception libérale prend les hommes comme ils sont et définit les intérêts comme ce qu'ils préfèrent ou désirent, tout cela exprimé par leur participation politique. La conception réformiste définit les intérêts de la même façon, mais reconnaît qu'ils sont exprimés de façon inégale, à cause de la pondération du système. La conception radicale considère que les désirs des hommes sont le produit du système qui travaille contre leurs intérêts; aussi faut-il voir si ceux-ci avaient le choix (52:34). Puisque de toute façon, toute conception du pouvoir réside sur une définition normative de l'intérêt, il s'agit d'identifier chez les chercheurs du pouvoir leurs prémisses.

Ainsi, les pluralistes ont une conception libérale de l'intérêt:

> "Thus I conclude that the first, one dimensional view of power involves a focus on *behaviour* in the making of *decisions* on *issues* over which there is an observable *conflict* of (subjective) *interests*, seen as express policy preferences, revealed by political participation." (52:15)

Bachrach et Baratz et jusqu'à un certain point Crenson (bien que, selon Lukes, ce dernier aille au-delà dans quelques cas), auraient une conception réformiste de l'intérêt:

> "So I conclude that the two dimensional view of power involves a *qualified critique* of the *behavioural focus* of the first view (...) and it allows for consideration of the ways in which *decisions* are prevented from being taken on *potential issues* over which there is an observable *conflict* of (subjective) *interests* seen as embodied in express policy preferences and subpolitical grievance." (52:20)

Lukes élabore une troisième vue du pouvoir à partir d'une conception radicale de l'intérêt:

> "In summary, the three-dimensional view of power involves a *thorough going critique* of the *behavioural focus* of the first two view as too individualistic and allows for consideration of the many ways in which *potential issues* are kept out of politics, whether through the operation of social forces and institutional practices or through individuals' decisions. This, moreover, can occur in the absence of actual, observable conflict, which may have been successfully averted - though there remains here an implicit reference to potential conflict. This potential, however, may never in fact be actualised. What one may have here is a *latent conflict*, which consists in a contradiction between the interests of those exercising power and the *real interests* of those they exclude." (52:24-25)

Il évalue également les difficultés reliées à l'élaboration d'un cadre méthodologique. La "recherchabilité" des cas où un tel type de pouvoir aurait pu s'exercer est relativement aux "contrefaits" (relevant counterfactuals) et à l'identification des mécanismes de pouvoir. Au sujet des contrefaits, des suggestions sont équivalentes à celles de Frey (voir plus haut). Quant aux mécanismes de pouvoir, il discerne de façon originale les problèmes d'empirie. Nous avons affaire plus souvent à *l'inaction qu'à l'action;* ainsi la suppression d'un enjeu peut être attribuée à une inaction, ce qui serait un double non-événement (52:50). Cependant les conséquences de l'inaction sont spécifiables, selon Lukes, aussi facilement, ou aussi difficilement, que celles d'une action: il rappelle l'étude de Crenson à ce sujet (52:50). Nous avons également affaire à *l'inconscience plus qu'à la conscience;* il distingue trois cas d'inconscience. L'on peut être inconscient des "véritables" motifs de nos actions, comme dans les cas freudiens courants: les difficultés ici résident dans les interprétations différentes de l'observateur et de l'acteur, mais celles-ci sont bien connues et discutées et ne sont pas inhérentes à l'analyse du pouvoir (52:51). L'on peut ignorer comment les autres interprètent nos actions; l'identification ne pose pas de problèmes particuliers. L'on peut finalement être inconscient des conséquences de nos actions: si l'identification ne pose pas plus de problèmes, il est plus malaisé d'en impliquer la responsabilité (52:51). Nous avons également affaire à des *phénomènes de groupes* (systémiques ou organisationnels selon Schattschneider) *plus qu'à des phénomènes individuels* (52:22).

Cette démarche amène Lukes à relier pouvoir et responsabilité.

> "The point, in other words, of locating power is to fix responsability for consequences held to flow from the action, or inaction, of certain specifiable agents." (52:56)

Aussi Lukes, à la différence de Frey, s'intéresse à presque tout ce qui peut façonner les demandes du système politique.

> "... it incorporates into the analysis of power relations the question of the control over the agenda of politics and of the ways in which potential issues are kept out of the political process." (52:21)

dans la mesure où l'on peut imputer la responsabilité.

Bref, l'intrant du système politique serait le résultat non seulement des forces sociales en conflit mais également des forces s'exerçant au niveau psychologique: le pouvoir peut s'exercer sur la société et les individus par des phénomènes conscients mais également façonner les désirs des citoyens qui constituent le matériel premier du système politique et cela de façon bien souvent inconsciente.

L'évolution de cette théorie a été marquée par la suite d'études empiriques dont certaines sont basées totalement sur les auteurs précédents. Mentionnons à ce titre l'étude de J. Gelb et M. Palley sur les femmes et la politique des groupes d'intérêts (33) ainsi que celle de Alice Sardell sur les centres de santé américains (78) qui utilisent prioritairement le concept de mobilisation des biais et quelque peu aussi le concept de processus de non-décisions.

Adhérant au programme de P. Bachrach et M. Baratz, on peut citer les études sur les déterminants des politiques d'avortement dans les pays développés de Marilyn J. Field (31), sur le même sujet mais plus spécifique au cas d'Israël de Yael Yisai (90) ou encore sur les enjeux

dans les communautés politiques locales soviétiques de Daniel N. Nelson (67) et enfin celle de Hugh A. Bone et Robert C. Benedict portant sur la législation directe dans l'Etat de Washington (14). L'étude de Douglas C. Bennett et de Kenneth E. Sharpe sur la définition de l'agenda politique du Mexique aux prises avec les corporations transnationales d'automobiles (10) quant à elle illustre bien les idées plus "radicales" de Steven Lukes.

Certains ont modifié ou utilisé différemment ces concepts. Clarence N. Stone par exemple définit quatre types de pouvoir d'après les caractéristiques d'intentionnel ou situationnel, direct ou indirect (53:180). Il découvre alors un quatrième type de relation de pouvoir, selon lui nouveau:

1o	intentionnel et direct:	décisionnel
2o	situationnel et direct:	réaction anticipée
3o	intentionnel et indirect:	non-décisionnel
4o	situationnel et indirect:	systémique

Bien qu'il ne cite pas E.E. Schattschneider, on peut rapprocher ce concept de celui de la mobilisation des biais telle que celui-ci l'avait développée. L'originalité qu'on peut lui concéder par rapport à P. Bachrach et M. Baratz, consiste à établir une distinction entre la non-décision qui contrôle intentionnellement la mobilisation des biais et le pouvoir systémique qui est un contrôle situationnel donc non-intentionnel ce qui se rapproche fort de la pensée de Schattschneider et des phénomènes autonomes de F. Frey.

Karen Siune et Ole Borre ont développé un autre aspect de la définition de l'agenda politique. Etudiant le cas spécifique des élections danoises, ils s'intéressent aux relations causales entre, d'une part, l'agenda des voteurs au temps t_1, d'autre part, l'agenda des politiciens au temps t_2 et finalement l'agenda des voteurs au temps t_3 (80:66). Ils ont étudié alors les corrélations existant entre ces trois éléments sur neuf enjeux différents:

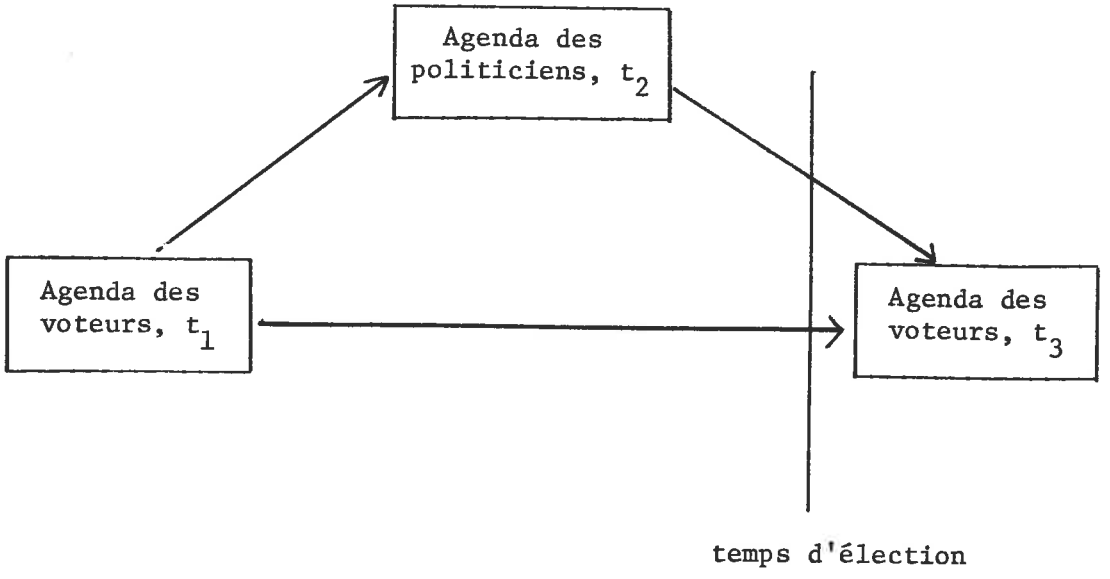

Cette forme d'analyse permet donc de révéler des bouclages potentiels entre la définition des agendas de chacun.

Il faut noter également les répercussions de cette théorie sur les théoriciens du pouvoir politique illustrées par les articles de John R.S. Wilson (88), de Terence Ball (9), de William E. Connolly (18), Lawrence B. Joseph (41) et particulièrement la controverse de Felix E. Oppenheim et de Terence Ball (68, 8, 69).

David Ricci s'est posé la question à savoir si la science politique était poppérienne, c'est-à-dire si la communauté scientifique acceptait les nouveaux schèmes d'après les normes de qualité scientifique, ou si elle était kuhnienne, c'est-à-dire si cette communauté utilise des normes beaucoup plus subjectives (76). Il considéra alors qu'une étude de cas était nécessaire et choisit justement le secteur que nous venons de couvrir, c'est-à-dire l'analyse décisionnelle et non décisionnelle (75). Il conclut que ces chercheurs ont eu une philosophie plutôt positiviste en croyant que les faits prouvaient bien qu'ils avaient raison et que, à cause de cela, les controverses ont dégénéré en véritable combat kuknien (75:471). Il considère que des années furent perdues dans des débats où les positions furent défendues de façon peu scientifique (75:474). Il

retient de cela qu'il faut être un peu moins ambitieux dans ce qu'on croit que la science peut apporter (75:475).

Nous laisserons aux prochaines sections le soin de préciser notre position sur cet aspect. Il peut être intéressant de voir maintenant comment un secteur, absolument indépendant de ce qui précède, a appréhendé les phénomènes politiques et plus particulièrement les processus reliés à l'intrant du système politique.

c) Le déterminisme structurel

Steven Lukes, dans une de ses remarques au sujet de la recherchabilité des mécanismes de pouvoir, indique l'existence de phénomènes systémiques imputables plus à des collectivités qu'à des individus. La problématique des marxistes a été d'identifier les structures de la société. Ainsi, à la différence des analystes de la décision, qui ont conçu leur méthode en définissant les relations de pouvoir et en découvrant finalement des "mobilisations de biais" que personne ne contrôlait à court terme, les marxistes eux ont d'abord perçu dans la société de grands ensembles où les individus ont peu d'influence comparé au déterminisme des premiers. Dans un article où il réplique à Ralph Miliband (63), Nicos Poulantzas (73) rappelle la base du marxisme dans l'observation de la réalité sociale:

> "... in the difficulties that Miliband has in comprehending social classes and the State as *objective structures*, and their relations as an *objective system of regular connections*, a structure and a system whose agents, "men", are in the words of Marx, "bearers" of it - träger. Miliband constantly gives the impression that for him social classes or "groups" are in some way reducible to inter-personnal relations..." (73:295)

En mettant l'accent sur le déterminisme structurel, Marx, Engels, Lénine et Gramsci (74:101) n'ont pas senti le besoin de développer le concept de pouvoir dans le sens des analystes des décisions (12:5; 73:291). En effet, le pouvoir est un phénomène de second ordre qui ne s'exerce que

si les structures ne sont pas suffisamment déterminantes; si le déterminisme structurel est total, il n'y a alors aucune place pour le pouvoir (52:55).

Dans ce type d'analyse, le concept d'intérêt renvoie, selon la typologie de Lukes à la forme radicale; les intérêts sont définis "objectivement" par l'observateur qui rapporte aux différentes classes sociales où se situent leurs avantages, concept qui ne renvoie en aucune façon aux motivations de comportements humains (76:115). Ainsi,

> "... l'emploi du terme "objectif" peut en fait être considéré comme superflu, et on ne le retient ici que pour bien marquer le fait que le concept des intérêts peut et doit être dépouillé de toute connotation psychologique." (76:117)

Une phase subséquente de l'analyse des déterminismes structurels consiste à étudier les effets de l'organisation sociétale sur les intérêts de classes. Autre que les classes sociales, il existerait deux entités qui jouent un rôle fondamental à ce niveau: les Appareils d'Etat et les Appareils Idéologiques d'Etat. La relation entre la classe dominante et les Appareils d'Etat serait bien précise:

> "L'Appareil d'Etat, qui définit l'Etat comme force d'exécution et d'intervention, "au service des classes dominantes", dans la lutte de classe menée par la bourgeoisie et ses alliés contre le prolétariat, est bel et bien l'Etat et définit bel et bien sa fonction fondamentale." (1 :108)

Mais il n'y a pas que l'Etat "répressif"; la domination de la classe dirigeante s'exerce également par le biais des Appareils Idéologiques d'Etat qui, comme le nom l'indique, tentent de propager l'idéologie dominante. Ces appareils sont les institutions religieuses, scolaires, culturelles, familiales, syndicales, les partis politiques et les organes d'information (1 :112-113). Les intellectuels, qui dirigent ces appareils, ont des liens avec les classes dirigeantes:

> "Le rapport entre les intellectuels et le monde de la production n'est pas immédiat, comme cela se produit pour les groupes sociaux fondamentaux, mais il est "médiat" à des degrés divers, par l'intermédiaire de toute la trame sociale du complexe des superstructures, dont précisément les intellectuels sont les fonctionnaires." (65:107)

Les Appareils d'Etat assureraient, lorsque le besoin s'en fait sentir, la coercition nécessaire au bon fonctionnement des Appareils Idéologiques d'Etat (65:107). L'action des Appareils Idéologiques d'Etat consisterait plus précisément à fabriquer de toutes pièces un "intérêt commun" (un faux consensus):

> "En effet, chaque nouvelle classe qui prend la place de celle qui dominait avec elle est obligée, ne fût-ce que pour parvenir à ses fins, de représenter son intérêt comme l'intérêt commun de tous les membres de la société ou pour exprimer les choses sur le plan des idées: cette classe est obligée de donner à ses pensées la forme de l'universalité, de les présenter comme les seules raisonnables, les seules universellement raisonnables." (57:103)

Pour cela, les classes dominantes justifient leur "pouvoir":

> "... elles essaient aussi de lui trouver une base légale et morale en le représentant comme la conséquence logique et nécessaire de doctrines et de croyances qui sont généralement reconnues et acceptées." (57:104)

De cette revue très rapide de ces déterminismes structurels, se dégage plusieurs conséquences dont nous retiendrons celles qui se rapprochent de notre problématique. Tout d'abord, une définition du pouvoir:

> "... on désigne par pouvoir la capacité d'une classe sociale de réaliser ses intérêts objectifs spécifiques." (76:107)

Ce pouvoir qui, dans sa dimension relationnelle a été étudié précédemment, comporte aussi une dimension substantive (le déterminisme structurel):

> "La force du concept substantif est qu'il se fonde sur le fait inéluctable que les modes de comportements humains en étant socialisés, ne reposent plus sur des relations interpersonnelles mais seront insérés dans un modèle objectif et déterminé... un contrôle s'effectue à travers un système d'où les processus d'interaction entre individus ont disparu." (56:21)

De plus, pour répondre aux argumentations "pluralistes", la participation directe de "l'élite" n'est pas nécessaire:

> "... if the *function* of the State in a determinate social formation and the *interests* of the dominant class in this formation *coincide*, it is by reason of the system itself: the direct participation of members of the ruling class in the State apparatus is not the *cause* but the *effect*, and moreover a chance and contigent one, of this objective coïncidence." (75:298)

Finalement, Poulantzas, à l'instar de Lukes, conclut à l'inconscience souvent importante de ses intérêts "objectifs":

> "Il ne fait cependant pas de doute que dans ce terrain des intérêts, la fonction de l'idéologie peut donner lieu à de nombreuses formes d'illusions." (76:117)

Ces hypothèses de travail étant très macrosociologiques, il serait nécessaire de posséder un très important cadre méthodologique pour vérifier l'exactitude de ces hypothèses. De plus, par définition, un cadre méthodologique doit être extrêmement clair pour éliminer toutes ambiguïtés possibles. Or, il est très difficile de repérer une telle volonté méthodologique dans les auteurs intéressés par ce type de problématique. Bien qu'on puisse avancer que seule une étude très poussée de la pensée marxiste et néo-marxiste puisse permettre une véritable compréhension du

protocole scientifique associé, il nous semble que ce cadre méthodologique ne peut être que difficilement précis. Aussi toute référence à la réalité pour confirmer ces hypothèses semble toujours suspecte.

Nous croyons que nous disposons de suffisamment d'information sur cet ensemble conceptuel pour, au moins, le confronter à notre programme de recherche.

Nous proposons maintenant l'appréciation d'une autre approche qui, de par une problématique se rapprochant de très près de la nôtre, ne peut qu'être pertinente et révélatrice.

d) L'analyse des politiques et de l'agenda-building

Devant la complexité de plus en plus grande de phénomènes politiques qu'il devenait possible d'étudier, certains chercheurs ont adopté, selon Thomas Dye, une stratégie qui polarisait l'étude sur un phénomène de base, les politiques publiques, et où l'étude des processus et comportements associés aux gouvernements, comme la base psychologique des comportements individuels et de groupes, les déterminants des activités de participation politique, les fonctions des partis politiques et des groupes d'intérêts, l'activité des arènes législative, exécutive et judiciaire, est réalisée de façon à expliquer le contenu spécifique des politiques publiques (26:2).

L'analyse des politiques publiques

Le premier concept de ce cadre théorique consiste à définir une politique publique. Ce serait, selon Thomas R. Dye , ce que les gouvernements choisissent de faire ou de ne pas faire (26:1). James E. Anderson soutient plutôt qu'il y a une différence entre ce que les gouvernements décident de faire et ce qu'ils font; de plus la définition de Dye inclurait des actions, par exemple des rendez-vous politiques, qui ne sont pas à proprement parler des éléments de politiques (2 :2). Il propose alors la définition suivante:

> "A purposive course of action, followed by an actor or set of actors in dealing with a problem or matter of concern." (2 :3)

Une politique publique devrait être développée par les corps ou officiers gouvernementaux (2 :3); une caractéristique spécifique aux politiques publiques serait qu'elles sont formulées par les "autorités" du système politique au sens de David Easton (2 :3). Pour bien montrer que, même si certains auteurs semblent arriver à un consensus quant à leur objet d'étude, il existe une grande variété de définitions avec des implications de recherches légèrement différentes, on peut rappeler une dernière définition, celle de Heinz Eulau et Kenneth Prewitt, qui a pour caractéristique une plus grande transparence épistémologique:

> "Policy is a strictly theoretical construct inferred from the patterns of relevant choice behavior. Policy is distinguished from policy goals, policy intentions, and policy choices. Policy is defined as a "standing decision" characterized by behavioral consistency and repetitiveness on the part of both those who make it and those who abide by it." (40:5)

Le "flux de base" étant circonscrit, il était alors possible de redéfinir les processus politiques en un processus "fonctionnel" destiné à élaborer des politiques; la parenté d'une telle perspective est attribuée à Harold Lasswell celui-là même qui est à la base de l'approche décisionnelle (2 :22). Ainsi, selon Anderson:

> "... the policy process will be viewed as a sequential pattern of action involving a number of functional categories of activity that can be analytically distinguished, although in various instances this distinction may be difficult to make empirically." (2 :26)

Selon cet auteur, puisque le processus (que nous verrons plus loin) suit chronologiquement la séquence des activités réellement effectuées, il représente mieux le flux d'action des événements politiques; ceci représente une approche dynamique et dévelopementale plutôt qu'une vision

sectorielle et statique. De plus au lieu de simplement classifer les phénomènes, il les retient selon des fonctions bien circonscrites; et surtout, cette approche ne serait en rien liée à des biais culturels et pourrait donc être utilisée dans des pays étrangers contrairement aux approches institutionnelle, rationnelle, etc... (2 :27).

Deux auteurs sont particulièrement cités quant au développement du processus global de définition de politiques et chacun a produit un cheminement légèrement différent; il s'agit de Charles O. Jones et de James E. Anderson. Voyons rapidement ce qu'ils nous proposent. Tout d'abord C. Jones rassemble en quelques classes, une grande quantité de processus:

Perception Définition Agrégation Organisation Représentation	Du problème au gouvernement
Formulation Légitimation Appropriation	L'action dans le gouvernement
Organisation Interprétation Application	Du gouvernement au problème
Spécification Mesure Analyse	Du programme au gouvernement
Résolution	La résolution du problème ou modification

(40:12)

A cela, il apporte quelques éclaircissements à propos de certains termes courants:

"*Events:* Human and natural acts perceived to have consequences on social life.

Problems: Human needs, however identified, for which relief is sought.

Public Problems: Human needs, however identified, that cannot be met privately.

Issues: Controversial public problems.

Issue-areas: Bundles of controversial public problems." (40:15)

Quant à J. Anderson, voici les étapes qu'il perçoit et les questions à se poser pour bien les cerner:

1- *Formation du problème:* Qu'est-ce qu'un problème public? Comment parvient-il à l'agenda politique?

2- *Formulation du problème:* Quelles sont les possibilités qui s'offrent à la façon de manier le problème?

3- *Adoption d'une politique:* Comment adopte-t-on une alternative? Quels sont les critères? Qui a la responsabilité du choix?

4- *Réalisation d'un programme:* Qu'est-ce qui est fait, si on fait quelque chose: quel est l'impact sur le contenu de la politique?

5- *Evaluation de la politique:* Comment mesure-t-on les résultats de l'intervention? Qui évalue? Quelles sont les conséquences? Y a-t-il des demandes pour modification? (2 :26)

Anderson ajoute quelques définitions qui permettent de préciser le contenu de ce qui est "traité" par le gouvernement:

"*Policy demands* are those demands and claims made upon public officials by other actors, private or official, in the political system for action or inaction on some perceived problems." (2 :4)

> "*Policy decisions* are decisions made by public officials that authorize or give direction and content of public policy actions." (2 :5)
>
> "*Policy statements* are the formal expressions or articulation of public policy." (2 :5)
>
> "*Policy outputs* are the tangible manifestations of public policies, the things actually done in pursuance of public decisions and statements." (2 :5)
>
> "*Policy outcomes* are the consequences for society, intended or unintented, that flow from action or inaction by government." (2 :6)

L'analyse des politiques publiques constitue donc, par rapport à notre objet d'étude, un cadre théorique qui conçoit les phénomènes inhérents au système politique, au sens de David Easton, comme une machine processant un flux dont l'entrée peut être classifiée comme étant l'ensemble des demandes préoccupant les décideurs et la sortie comme étant les politiques publiques préconisées par ces mêmes décideurs. Nous n'investiguerons pas plus loin l'analyse des politiques publiques car la problématique de l'intrant ne constitue pas le centre de leur préoccupation. Le courant de pensée suivant, tout en se rattachant directement à l'analyse des politiques publiques, s'est quant à lui orienté carrément dans cette voie.

L'analyse de l'agenda-building

C. Jones et J. Anderson étaient bien conscients qu'ils ne détenaient pas à ce moment tous les outils nécessaires pour construire et appliquer cette "grande théorie" de la formation des politiques. Ils avaient plutôt une approche dite de "théory-building": chaque fois qu'apparaît une amélioration de la méthodologie, elle est intégrée dans la stratégie de recherche et, de plus, cette stratégie elle-même permet de tracer les voies pertinentes de développement scientifique (2 :25-27). Aussi quelques auteurs ont focalisé leurs efforts dans la compréhension des premières étapes du processus de formation de politiques dans le but évident de pouvoir, à la fin de leur analyse, coupler leurs résultats avec ceux des étapes subséquentes.

C'est en étudiant précisément cette première étape que les analystes des politiques ont été amenés à modifier quelque peu la terminologie. Edwards III et Sharkansky démontrent bien dans un volume récent l'impact de cette terminologie sur l'analyse des politiques:

> "But before they even reach the stage of clarifying and ranking goals, decisionmakers must identify the problem that will be the target of policy and discover its cause or causes. They must also place the issue on the policy agenda for governmental consideration. Although this last step is not part of their rational analysis, it is an essential stage in decisionmaking, for without it the process cannot proceed." (28:87)

Dans cette perspective, c'est l'établissement de l'agenda politique qui devient la première étape du processus et qui déterminera quel sera le contenu scientifique, du moins en partie, des politiques. Ainsi, c'est à ce courant que l'on doit rattacher la définition de G. Edwards III et de I. Sharkansky concernant l'agenda politique, définition que nous avons utilisée lors du choix de la problématique:

> "*By policy agenda* we mean the items *receiving active and serious consideration by important policymakers.*" (28:100)

J. Anderson propose plutôt celle-ci:

> "Of the thousands and thousands of demands made upon government, only a small portion receive serious attention from public policy-makers. Those demands that policy-makers either do choose or feel compiled to act upon constitute the policy agenda." (2:59)

Roger Cobb, tout d'abord avec Charles Elder et ensuite avec J.K. Ross et M.H. Ross, a développé de façon importante cette notion; ici on s'intéresse au processus qui permet de façonner l'agenda politique:

> "The process by which demands on various groups in the population are translated into items vying for the serious attention of public officials can appropriately be called agenda-building." (16:126)

Leur but est de proposer un modèle qui rend compte des variations dans la façon dont les enjeux sont inscrits sur l'agenda et son taux de succès (16:126). Jones décrit plus précisément la première étape de son processus (du problème au gouvernement): la *perception* consiste à enregistrer un événement, c'est-à-dire prendre conscience que quelque chose est arrivé, alors:

> "... *perception will refer to the event. Definition refers to problems.* Something happens, someone perceives it in a particular way and defines it as a problem." (40:27)

Pour parvenir à l'agenda, les problèmes doivent être *agrégés* mais aussi passer à travers un stade *d'organisation* de façon à "contrôler" les conséquences dans le sens d'attirer l'attention des gouvernements (20:28). Seule la représentation (des problèmes) permet le passage à l'inscription sur l'agenda; aussi:

> "... if representation is a linkage between the problem and action, it is critical to consider which perceptions, definitions and aggregations get represented. If events can result in various problems (depending as they do upon definition), and some public have more access than others to decision-making, then obviously policy output is affected accordingly." (20:30)

Ce qui nous ramène à des problématiques déjà vues plus haut. On peut inférer, d'après leur texte, un modèle que Edwards et Sharkansky utilise. D'abord la culture, la source de problèmes, la perception des problèmes et enfin les décisions à propos de l'agenda caractérisent les processus en amont des décisions. Pour résumer rapidement, ils rappellent que:

> "The political culture of citizens and policy makers, including their beliefs, values and attitudes, toward behavior and conditions in the world, affects what they see as problems." (17:88)

Les sources de nouveaux problèmes peuvent être des catastrophes naturelles, des événements humains imprévus, des changements technologiques qui provoquent, par exemple, des modifications dans la distribution des ressources, des changements démographiques, la distribution de fonds gouvernementaux, l'innovation de la technologie militaire, etc... (28:101). On rappelle que si un simple citoyen peut placer un item sur l'agenda (28:105), un politicien le peut également (28:104). La perception des problèmes par les politiciens et les citoyens est en fait plus importante que les faits eux-mêmes (28:102). A ce niveau, les mass media, en initiant parfois la discussion d'un problème, et les groupes de pression, en éveillant des supports latents, jouent aussi un grand rôle (28:102-105). De nombreux éléments viennent influer sur *la décision* qui concourt à établir l'agenda politique:

- les anciens items souvent très nombreux qui ne peuvent pas être écartés (ex.: sécurité sociale...)
- les nouveaux items qui émergent à cause de l'expiration des anciens programmes,
- les items que les politiciens placent pour servir leurs propres intérêts,
- l'attention du public en général et celui des groupes de pression (28:100-105).

Sans oublier les nombreuses décisions subtiles (n'apparaissant pas au grand jour) favorisées par la multitude des points de "veto" de nos systèmes politiques (28:108-109).

Quant à R. Cobb, il conçoit un processus que l'on peut résumer en quatre étapes: l'initiation, la spécification, l'expansion et l'entrée. *L'initiation* est l'articulation des griefs en termes très généraux par des groupes extra-gouvernementaux (16:128), ou bien une nouvelle politique annoncée par un politicien qui place son grief instantanément sur l'agenda (16:132-135). La *spécification* est l'étape où l'on passe d'un grief général à une demande spécifique (16:125), ou encore l'étape où les politiciens

apportent à la population l'information lui expliquant ce qu'ils attendent d'elle (16:133). *L'expansion* est l'étape où les groupes extérieurs aux gouvernements tentent de créer suffisamment de pression pour attirer l'attention des décideurs (16:128), ou encore celle où les leaders politiques tentent de convaincre de nouveaux groupes de la légitimité de leurs propositions (16:133). Finalement, *l'entrée* représente le mouvement de l'agenda publique (les problèmes généraux de la société) à l'agenda formel (celui du gouvernement) où les décideurs prendront l'enjeu en sérieuse considération (16:129), ou encore l'étape où les groupes assureront au gouvernement leur appui aux revendications du gouvernement (16:134).

Notons que lors de leur première présentation du concept d'agenda-building, R. Cobb et C. Elder parlaient d'agendas institutionnels et systémiques plutôt que d'agendas formels et publiques (17:14). Il est remarquable d'observer le peu de place que les quatre étapes de R. Cobb et al. font aux processus non-décisionnels, concepts pourtant reconnus importants dès le début de leurs présentations (17:8; 16:126). En effet, bien qu'elles n'excluent en aucune façon une analyse dans ces termes, il est nécessaire de bien connaître la théorie non-décisionnelle pour l'intégrer dans ce cadre: aussi les difficultés méthodologiques sont-elles les mêmes.

De plus, on pourrait ajouter que la conceptualisation des concepts de définition d'agenda se retrouve finalement beaucoup plus précisément dans le secteur de recherche des non-décisions puisque la référence est essentielle. A ce sujet, Susan B. Hansen rappelle que la tradition et les processus de socialisation sont des phénomènes clés dans la sélection de l'agenda et que R. Cobb et C. Elder n'y prêtent guère attention (36:7).

Dans les études empiriques qui utilisent ces concepts, on peut citer par exemple l'étude de J.E. Piereson à propos de l'alignement sur les enjeux dans le système américain (70), les deux études de William Solesbury sur l'agenda en environnement (81, 82), également l'étude de Christopher Leman sur les développements de politiques en matière de sécurité sociale au Canada et aux Etats-Unis (49) et enfin celle de Barbara J. Neilson sur la violence envers les enfants (66).

Voilà donc présentés sommairement les quatre programmes de recherche véritablement concurrents vis-à-vis nos prétentions. Il est temps maintenant de provoquer une confrontation.

2. UN DEUXIEME COMBAT A DEUX COINS

Pour mettre clairement en contact les théories rivales entre elles, il importe d'abord de distinguer, au moins d'une façon grossière, les champs empiriques de chacune d'entre elles, ce dont se chargera la première partie de cette section. Seulement après cela, il sera possible en deuxième partie de confronter sur un même champ le contenu empirique de celles-ci.

2.1 La distinction de champs empiriques

Les concepts de spécificité, d'holisticité et d'extensivité, tels qu'utilisés par V. Lemieux pour cerner le champs de sa théorie (51) et repris pour caractériser notre problématique, constituent des outils pertinents pour réaliser une telle distinction. En effet, ayant souhaité que notre programme de recherche soit spécifiquement politique, extensif et semi-holistique et, bien que le contact empirique fut trop incomplet pour bien en juger, prétendant qu'effectivement le programme se caractérise de la sorte, il convient, par souci de justice envers cette élaboration théorique restreinte, de confronter les théories rivales uniquement sur le champ cerné par la problématique. Ainsi, on ignorera, d'une part, la puissance de ces théories à résoudre d'autres problèmes et, d'autre part, les possibilités que notre propre théorie puisse être fructueuse dans d'autres secteurs.

De par la caractérisation de notre programme, il est donc nécessaire d'exercer deux contraintes sur ces théories; on doit exclure les concepts non-spécifiquement politiques et ceux qui touchent uniquement à la région semi-holistique exclue par la problématique, c'est-à-dire le champ en aval de l'agenda politique. Ayant une prétention extensive, il n'est pas question évidemment d'exercer des contraintes sous ce rapport. Nous conserverons, dans la suite, les mêmes subdivisions que précédemment.

a) L'analyse décisionnelle

H. Laswell et A. Kaplan, en introduisant concrètement l'étude du pouvoir dans l'analyse décisionnelle, conféraient ainsi à cette approche un caractère spécifiquement politique: les auteurs qui ont suivi ont conservé cet apport qui, développé par R. Dahl, est devenu une pièce maîtresse de la science politique.

Cette approche est holistique puisqu'elle tente d'interpréter le phénomène global de la gouverne des sociétés. Elle est, possiblement aussi, extensive parce qu'elle est théoriquement applicable à tous les ensembles exerçant une quelconque gouverne: cependant, il faut bien voir que si elle permet l'extensivité, l'ensemble des exemples communs, qui constitue ce paradigme, semble favoriser son utilisation dans des phénomènes étatiques.

Pour constituer le terrain de confrontation, il est donc nécessaire d'évincer les concepts touchant à l'amont de l'agenda politique. Il s'agit simplement pour cela de ne retenir comme décisions à analyser que celles qui servent à définir l'agenda politique. L'autre contrainte, celle de la spécificité, est inutile ici.

b) La théorie des non-décisions

Initiée par P. Bachrach et M. Baratz, cette théorie a tenté d'observer toutes les ramifications de la notion de pouvoir dans des lieux étatiques bien sûr mais également et même carrément hors de l'Etat. Nous considérons donc qu'elle est spécifique et extensive. Quant à l'holisticité, c'est probablement par convergence mutuelle des problématiques de l'analyse décisionnelle et non-décisionnelle, suite à ces controverses, que cette dernière peut également être qualifiée de théorie holistique.

Caractérisée au point de vue spécifique et holistique pareillement à l'analyse décisionnelle, on doit exercer les mêmes contraintes: ainsi, seules les non-décisions ayant eu cours en amont de l'agenda politique sont retenues, le concept lui-même étant utilisable sur toute la région holistique.

c) Le déterminisme structurel

C'est dans la relation entre l'homme et les moyens de production que débutent généralement les études dites marxistes: cela leur confère donc immédiatement un statut spécifiquement économique. Cependant, en s'en tenant à l'impact de la structure sociale, générée par cette relation, sur les acteurs et leurs décisions, ce qui a été fait lors de la présentation, on peut alors qualifier ce déterminisme structurel de spécifiquement politique, si l'on élargit la notion de politique non seulement aux relations d'acteurs à acteurs mais également d'objets à acteurs, dans cet ordre précis. Cette approche, de par son origine, est fondamentalement holistique et extensive.

Aussi, encore une fois, faut-il se limiter aux phénomènes en amont de l'agenda gouvernemental. Notons que le concept "d'intérêt objectif" se classe sans équivoque dans cette région, ainsi que le concept substantif du pouvoir, soit le déterminisme des structures.

d) L'analyse des politiques publiques et de l'agenda-building

Evaluées par rapport à la spécificité politique, ces approches du type mère-fille ont un statut ambigu: la notion de pouvoir est implicite au point qu'il peut être facile de balayer toute notion dans ce sens comme Pierre Birnbaum a reproché à David Easton de l'avoir fait en ne laissant aucune place au conflit dans son "système politique" (13:135).

L'analyse de l'agenda-building, en polarisant toute l'attention sur la définition de l'agenda gouvernemental, se caractérise par une semi-holisticité telle que les régions de cette approche et de la nôtre coïncident parfaitement.

Nous croyons finalement qu'elle permet l'extensivité mais qu'elle tend à favoriser l'analyse du point de vue du décideur étatique et des conflits aisément identifiables.

Si ces approches s'avèraient véritablement détachées des concepts de pouvoir, il ne faudait pas conclure qu'il faut sélectionner une partie des concepts: au contraire, c'est par manque de précision, croyons-nous, qu'elle semble peu spécifique. Ainsi, par exemple, l'adjonction du concept des non-décisions permettrait facilement une telle spécificité. Aussi, on ne peut exercer de contraintes sous ce rapport.

Quant au reste, le champ empirique est considéré comme répondant à nos normes.

Nous croyons donc que les critères utilisés ici permettent de circonscrire le champ empirique de notre secteur de recherche. Un dernier élément subside cependant: la restriction volontaire de n'étudier que les phénomènes de régulation et de contrôle sans tenter d'expliquer la génèse de ceux-ci, limite encore plus ce champ de confrontations. Cet aspect génétique des "structures de sélection" fait donc également partie du champ incommensurable des théories rivales.

2.2 La confrontation des contenus empiriques

Une façon d'être exhaustif consiste à reprendre chacun des concepts exposés plus haut et d'y faire correspondre un concept issu de notre corpus théorique. Une autre façon d'être exhaustif mais aussi de montrer, d'une part, le degré d'intégration d'une théorie rivale par la nôtre et, d'autre part, d'assurer une homogénéité de présentation, consiste à présenter d'abord les concepts rivaux dans un cadre cybernétique et ensuite d'effectuer un bilan des concepts non-commensurables pour cette méthode. C'est ce que nous entreprenons pour chacune des approches retenues, laissant à la dernière section de ce chapitre le soin de rendre un verdict sur cette confrontation.

a) L'analyse décisionnelle

Trois auteurs ici ont suffisamment précisé leurs concepts pour faire l'objet d'une confrontation indépendante. Tout d'abord, H.D. Laswell, associé à A. Kaplan, développe une notion de pouvoir révélant, quant à nous, des éléments cybernétiques bien définis: le tableau 4.2 structure en un seul système de sélection cette conception.

Tableau 4.2: Le système de sélection d'après H.D. Laswell et A. Kaplan

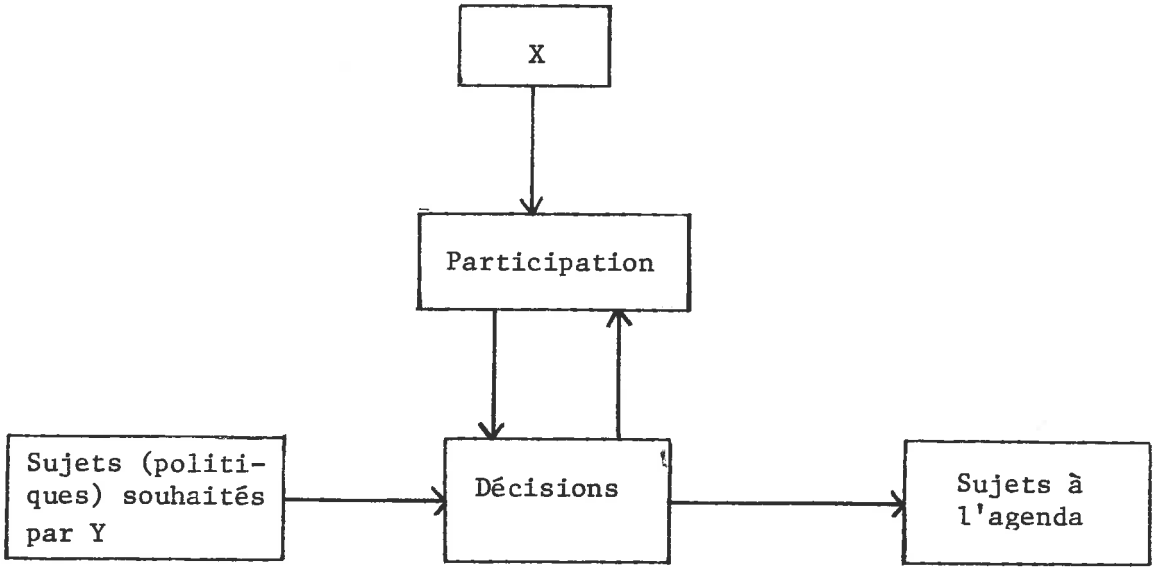

Nous avons délibérément tronqué le processus à l'agenda gouvernemental comme cela a été établi lors de la distinction des champs empiriques. La notion d'importance du pouvoir réfère, selon nous, au rôle plus ou moins dominant que joue un acteur X dans le contrôle cybernétique: ainsi, s'il est seul à participer, il devient le seul contrôleur, alors que s'il a deux acteurs, on a affaire à des contrôleurs en compétition. L'étendue réfère au spectre des sujets de l'univers du départ alors que le champ d'application circonscrit les individus ayant présenté des sujets dans l'univers de départ.

Seule, en fait, la notion de source de pouvoir ne peut être intégrée par le modèle cybernétique de sélection et, tel que mentionné plus haut, ces aspects de génèse appartenant au champ incommensurable de l'approche de Laswell. On peut également synthétiser les notions de C.W. Mills par le tableau suivant:

Tableau 4.3: Le système de sélection d'après C.W. Mills

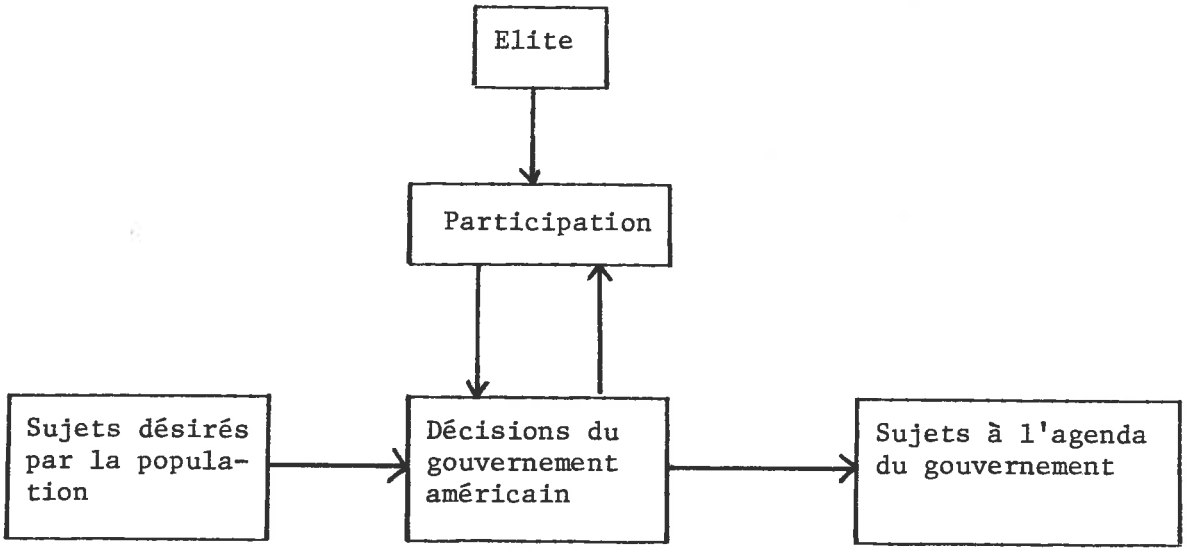

Ainsi l'étude de la participation aux décisions lui révèle que seule l'élite militaro-économico-politique contrôle la sélection de l'agenda. Seule ici la source du pouvoir constituée de la coïncidence d'intérêts des éléments de l'élite n'est pas appréhendable ici.

R. Dahl structure quant à lui deux systèmes cybernétiques: l'un très général, résumé par le tableau 4.4, et l'autre destiné à l'étude de processus étatiques, résumé lui par le tableau 4.5.

Tableau 4.4: Un système de sélection général d'après R. Dahl

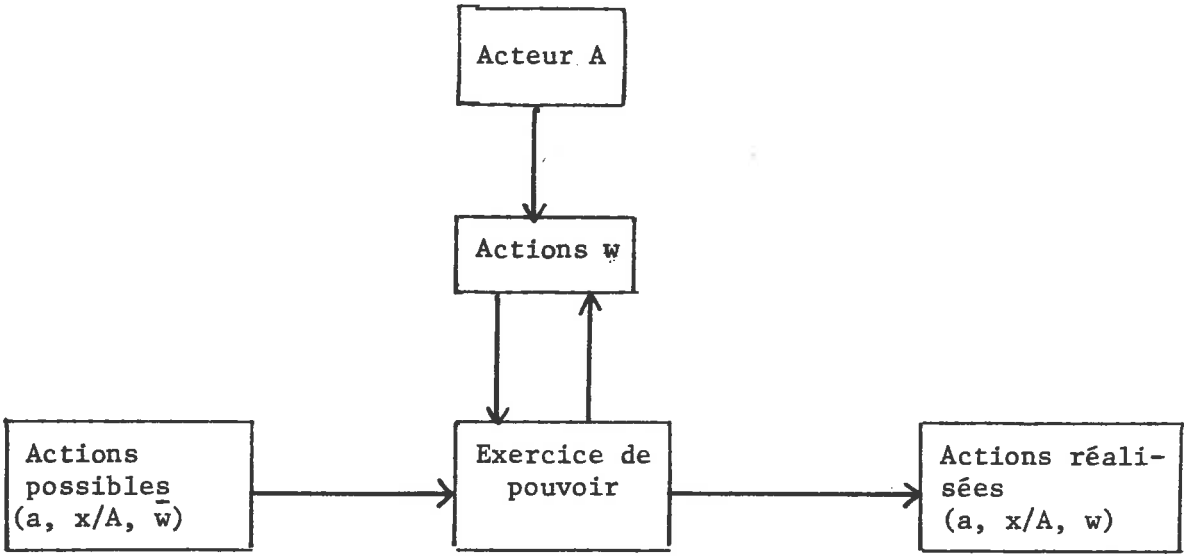

Tableau 4.5: Un système de sélection destiné à l'étude empirique d'après R. Dahl

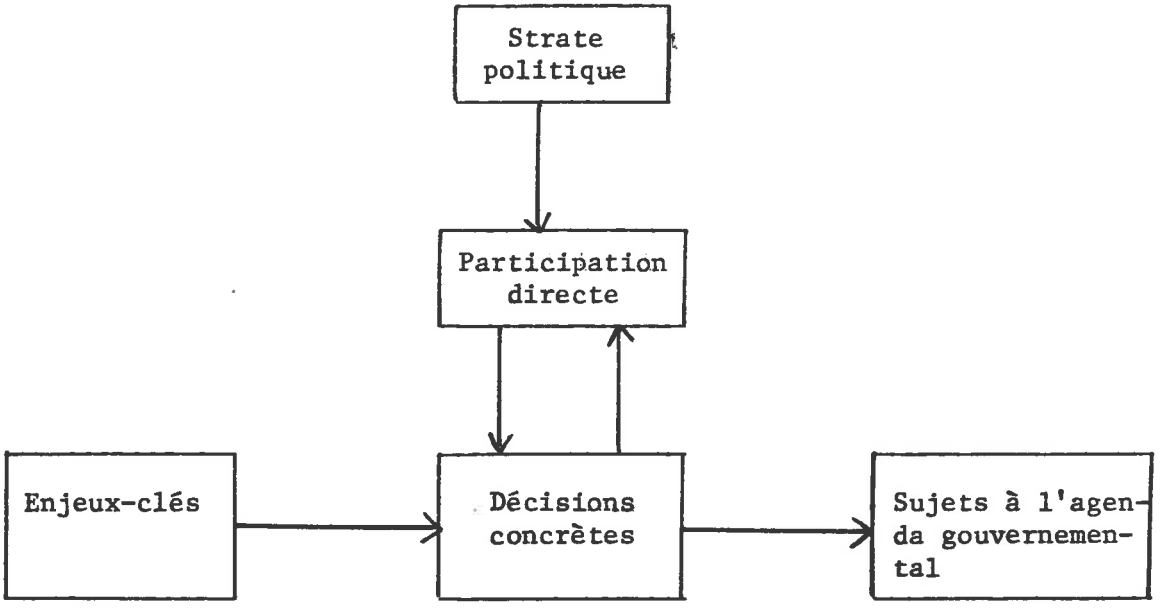

Il propose en plus un système de contrôle plus subtil où c'est la strate apolitique qui, par influence indirecte, détermine les décisions concrètes:

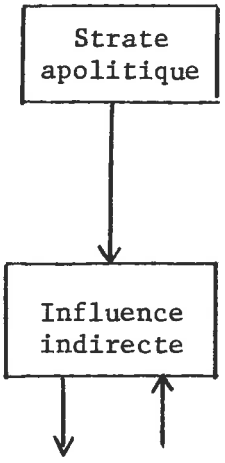

La mesure de l'exercice du pouvoir s'effectue pour lui par une différence de probabilité tandis que pour nous elle s'effectue par différence de variété. Nous croyons cela préférable car les possibilités d'actions ne sont pas des phénomènes aléatoires mais plutôt un ensemble d'éléments contraints et cela tant qu'ils ne sont pas effectivement réalisés. Les moyens de pouvoir quant à eux réfèrent aux comportements adoptés par le régulateur. Seule, encore une fois, la source du pouvoir n'est pas appréhendable.

La limite aval du processus étant fixée aux enjeux-clés, R. Dahl détermine en même temps les frontières de son analyse politique quant à nous trop restrictives. En effet, son cadre méthodologique ne s'intéresse qu'à un ensemble très limité de possibilités d'agendas lui-même contraint par des mécanismes de sélection appréhendables, à notre avis, par notre modèle. Bref, les théoriciens de l'analyse décisionnelle ont développé des concepts totalement intégrables par la théorie cybernétique de sélection d'agendas, si on exclut évidemment les processus génésiques du système de sélection. Ce sont, d'après nous, les notions des frontières traditionnelles de la science politique qui ont contraint chez les chercheurs comme Laswell et Dahl à définir des champs empiriques peu extensifs.

b) La théorie des non-décisions

On voit bien, lorsque l'on tente de cerner les notions développées par ces auteurs, que le regroupement sous le vocable non-décisions camoufle en fait un secteur non-finalisé de chercheurs tentant d'étendre le champ enpirique à des phénomènes hors des institutions étatiques. Aussi présenterons-nous cinq reconstructions différentes de système de sélection.

P. Bachrach et M. Baratz, tout en admettant un système de sélection tel que décrit par R. Dahl, perçoivent des phénomènes sélectifs en amont de l'ensemble des enjeux-clés d'une société, que l'on peut résumer dans le tableau suivant:

Tableau 4.6: Un système de sélection d'après P. Bachrach et M. Baratz

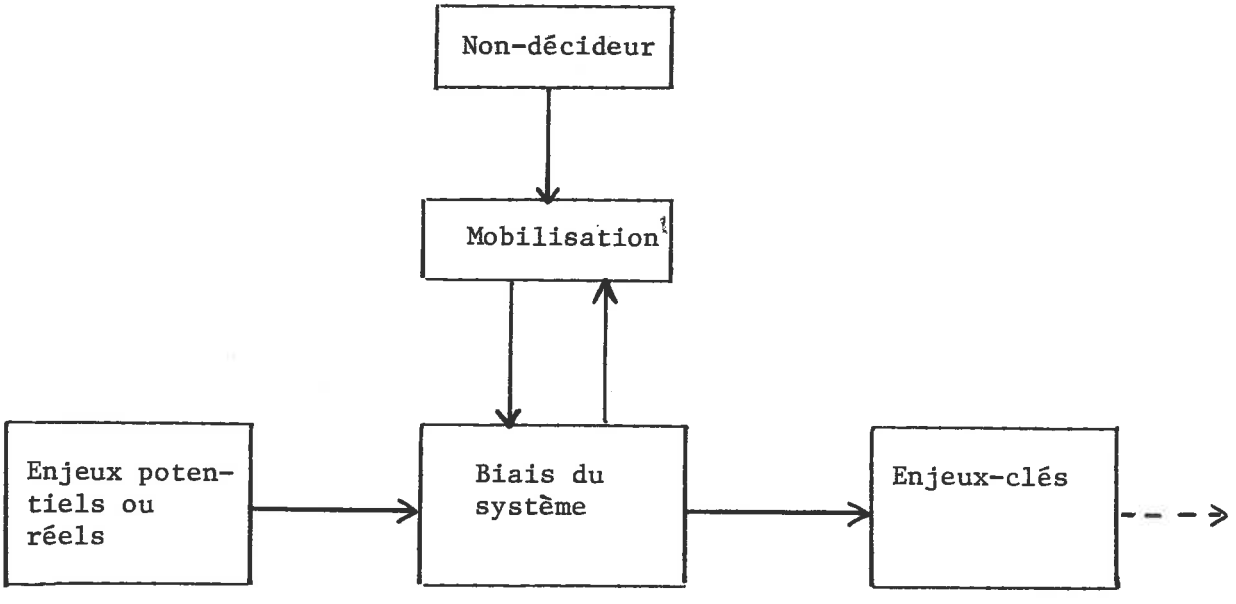

Ainsi l'exercice de pouvoir est aussi révélé par le contrôleur d'un non-décideur sur la mobilisation des biais. L'étude détaillée du transducteur révélerait selon nous des phénomènes véritablement observables, tel que le croient ces deux auteurs. La limitation à des phénomènes

de pouvoir où au moins un acteur, perturbateur ou contrôleur, en soit conscient constitue, dans notre programme un élément ad hoc. En effet, puisque analysable et observable, de tels phénomènes font partie intégrante de notre problématique.

M. Crenson détaille un élément de cette mobilisation des biais: l'influence indirecte. On peut également structurer ses notions dans un schéma cybernétique.

Tableau 4.7: Un système de sélection d'après M. Crenson

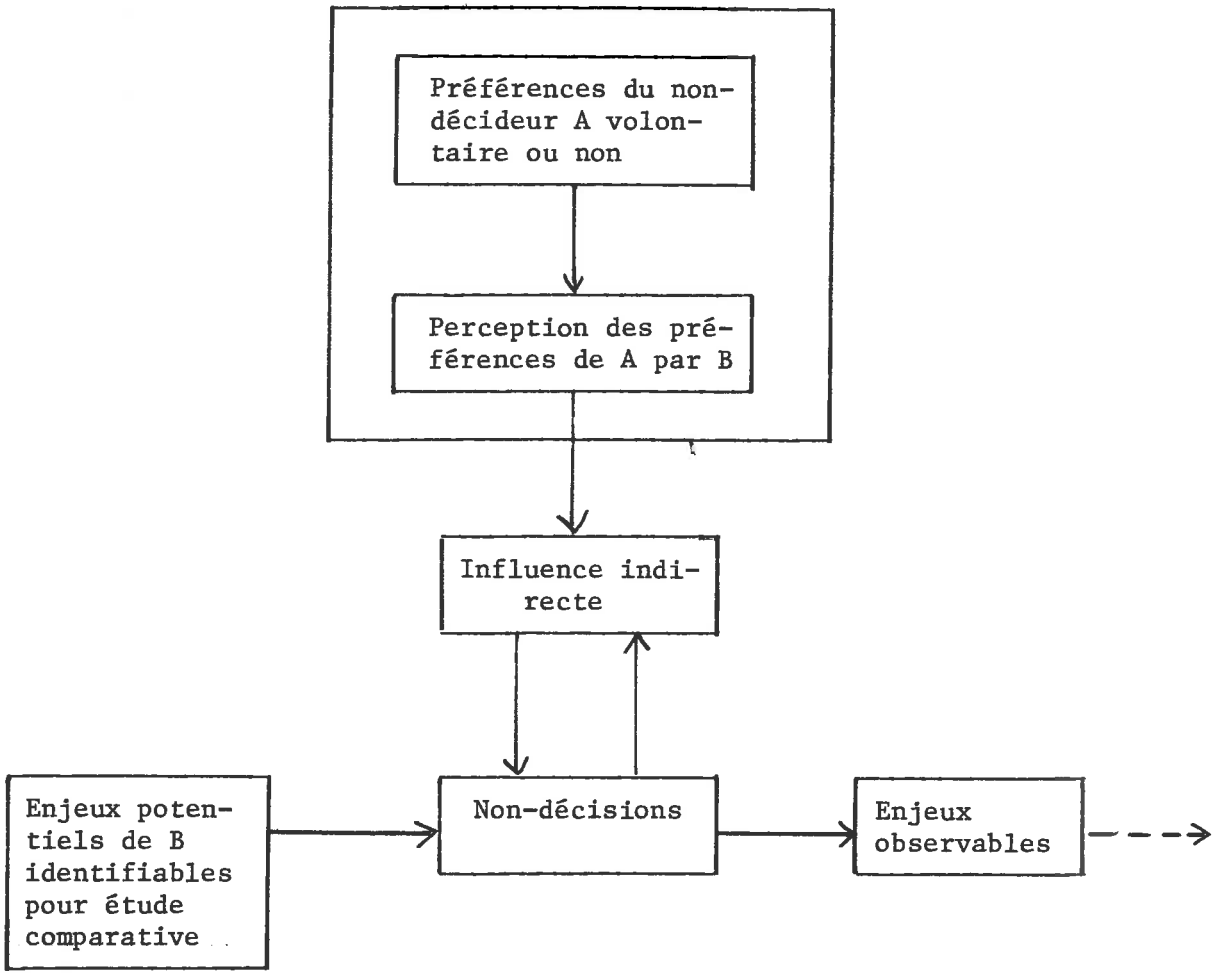

R. Wolfinger également développe des notions qui sont, quant à nous, fondamentalement cybernétiques.

Tableau 4.8: Un système de sélection d'après R. Wolfinger

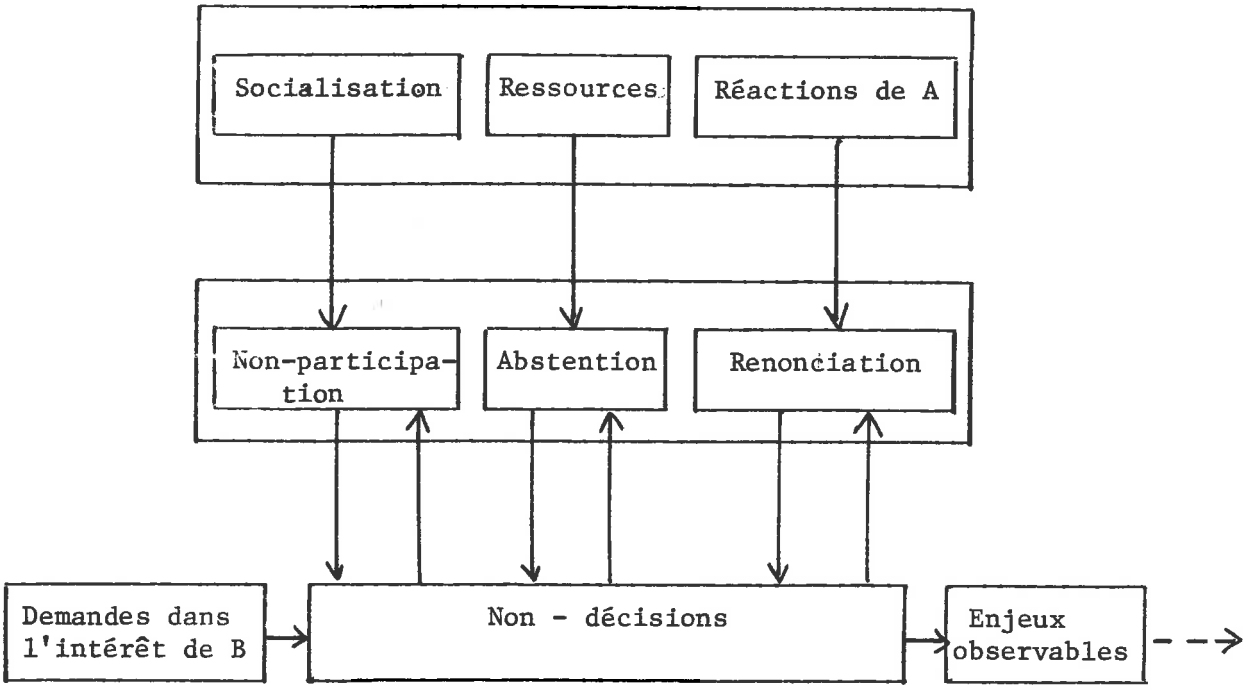

Les trois formes de non-décisions deviennent donc trois régulateurs opérés par autant de contrôleurs différents, dont aucun n'est constitué d'acteurs agissant volontairement.

F. Frey produit aussi un système de sélection sensiblement différent des autres.

Tableau 4.9: Un système de sélection d'après F. Frey

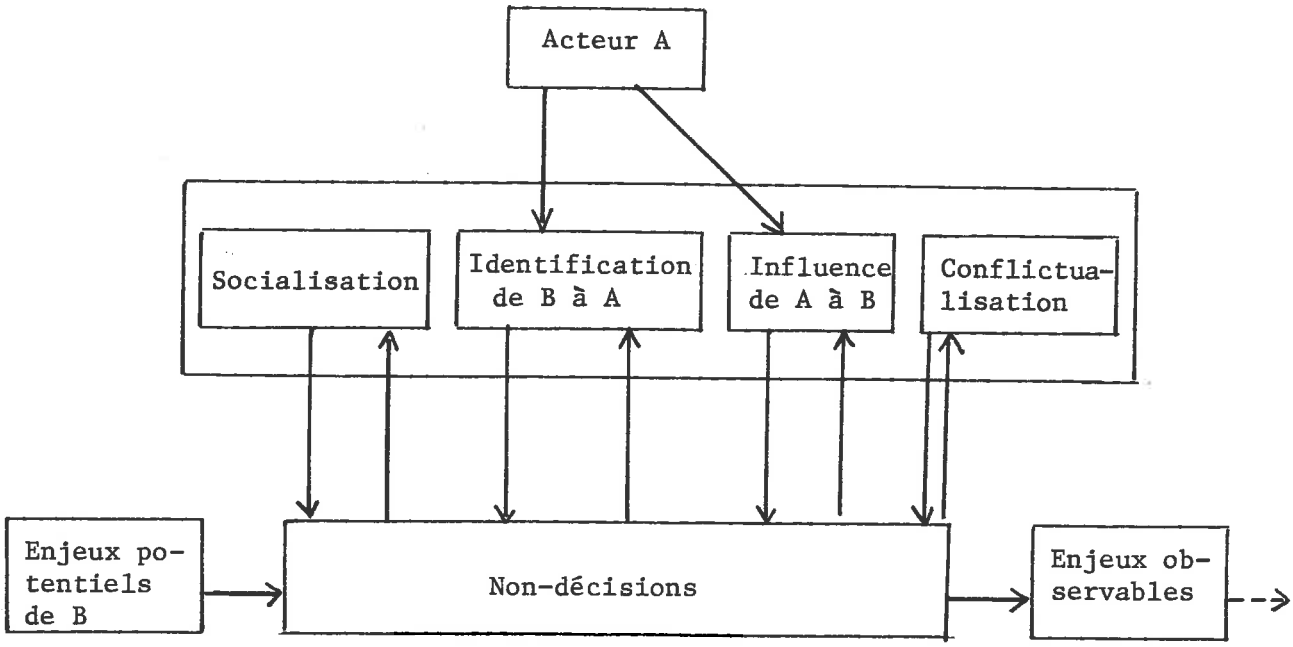

En ne retenant que les phénomènes où l'on peut identifier des acteurs contrôlants, il néglige, selon nous, des comportements des régulateurs, c'est-à-dire un aspect cybernétique fondamental de la sélection de l'agenda gouvernemental.

C'est dans la définition de l'ensemble de départ que S. Lukes se distingue particulièrement.

Tableau 4.10: Un système de sélection d'après S. Lukes

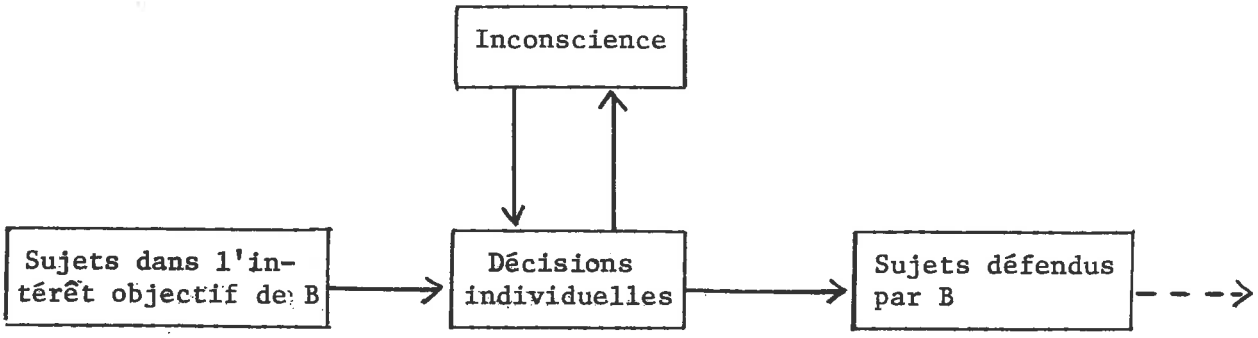

L'ensemble de départ est ainsi défini par un analyste identifiant chez B un intérêt objectif. Le régulateur ne peut pas vraiment comporter de contrôleur à cause de la participation d'un trop grand nombre de phénomènes, généralement qualifiables de systémiques plutôt que d'individuels.

Les débats survenus dans ce secteur de l'analyse décisionnelle et non-décisionnelle ont leur origine, selon nous, dans la détermination des univers de départ et aucunement sur la logique que nous qualifions de cybernétique. Ce sont donc des questions referant à l'observabilité de ces univers, critère dont la définition évolue nécessairement dans le temps. A ce sujet évidemment, notre théorie ne présente pas de solution miracle: l'étude fouillée des transducteurs réalisant chacune des sélections constitue d'après nous une méthode permettant une analyse exhaustive qui oblige à prendre clairement des décisions épistémologiques cruciales comme celle de l'observabilité.

c) Le déterminisme structurel

Les chercheurs qui ont développé les thèmes du déterminisme structurel, croient qu'effectivement le pouvoir, tel que décrit par les schémas précédents, peut s'exercer de cette façon. Cependant, cela n'arrive que lorsque les structures ne sont pas totalement déterminantes, ce qui serait très rare. L'action des structures est appréhendable par la théorie cybernétique.

Tableau 4.11: Le système de sélection d'après les théories de déterminisme structurel

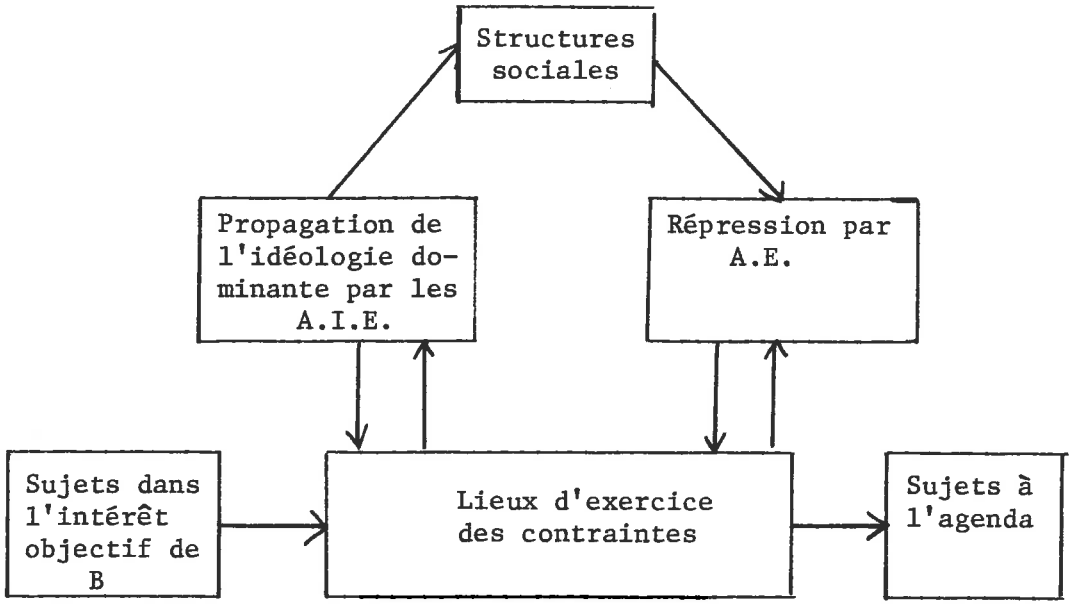

Avec un univers de départ semblable à S. Lukes, on perçoit des régulateurs et contrôleurs bien différents de ceux des approches précédentes. Encore une fois, la logique cybernétique de sélection est facilement identifiable. Seules les conclusions sur l'identification précise des rôles cybernétiques ne sont pas présentes a priori dans notre approche car elles ne doivent survenir qu'à la fin de l'opérationnalisation de la stratégie de recherche sur un cas empirique.

d) L'analyse des politiques et de l'agenda-building

Issues de la même perception en processus conduisant à la définition des politiques publiques, on peut identifier ici quatre schématisations sensiblement différentes des processus de sélection d'agenda gouvernemental. Nous présentons donc, dans l'ordre, un diagramme cybernétique illustrant les notions de C. Jones, J. Anderson, G. Edwards III et I. Sharkansky et finalement R. Cobb *et al.*

Tableau 4.12: Le système de sélection d'après C.O. Jones

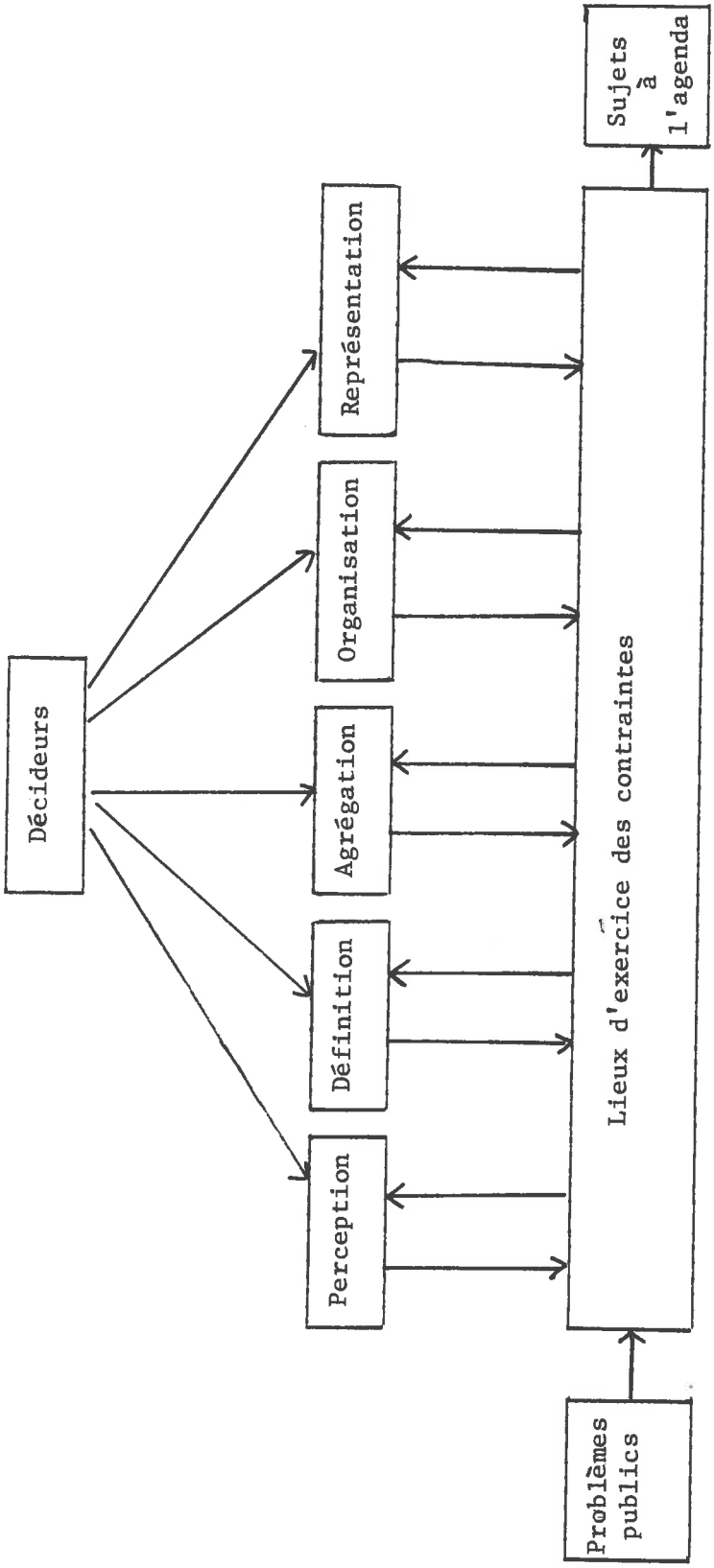

Tableau 4.13: Le système de sélection d'après J. E. Anderson

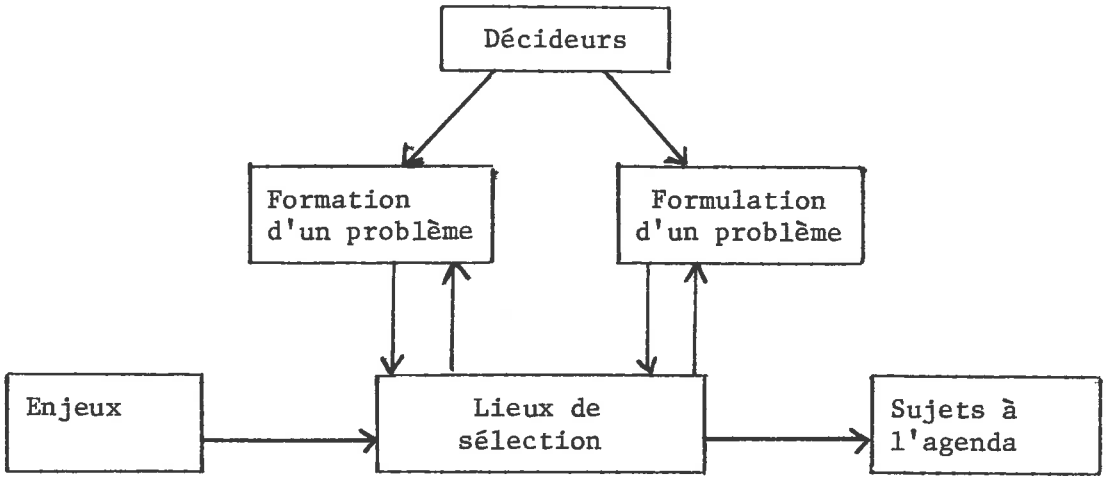

Tableau 4.14: Le système de sélection d'après G. Edwards III et I. Sharkansky

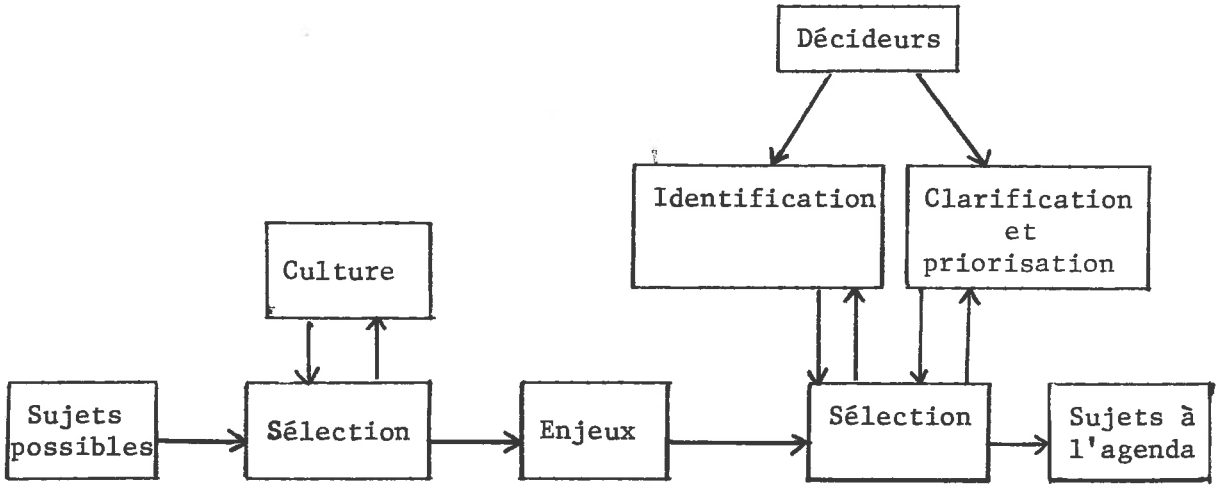

Tableau 4.15: Le système de sélection d'après R. Cobb, Ross et Ross

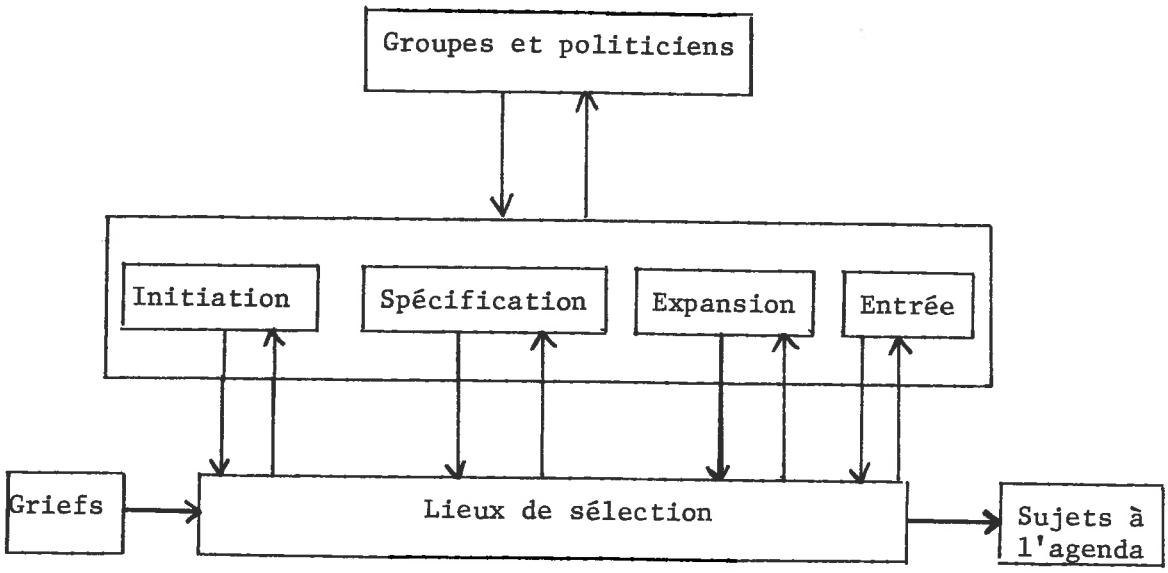

Ainsi pour C. Jones, le lieu de sélection est totalement étatique vu que seuls les décideurs contrôlent ce processus; l'ensemble de départ est d'ailleurs très près de ceux-ci car seuls les problèmes pouvant être qualifiés de publics sont retenus. J. Anderson en conçoit un assez semblable à celui de Jones où deux étapes concourent à réguler le flux des enjeux. G. Edwards III et I. Sharkansky ajoutent à cela un processus plus autonome, la régulation par la culture. Finalement R. Cobb *et al* identifient quatre régulateurs où le contrôleur se voit constituer par les groupes de pression et les politiciens.

Ces chercheurs, en décomposant les phénomènes se produisant immédiatement en amont de l'agenda politique, éclairent sur le type de régulation généralement exécutée. Ils polarisent l'attention sur ceux qui déterminent au moins en dernière analyse le contenu réel de l'agenda gouvernemental. Ces phénomènes sont encore une fois, à notre avis, fondamentalement cybernétiques.

Cependant la restriction à des univers de départ si près de l'intrant concourt, selon nous, à ignorer des phénomènes de sélection très importants. Sans s'y méfier, il est très facile, à l'aide de concepts, de revenir au processus tronqué qu'avaient, à l'époque, déterminé les analystes de la décision. Aussi, bien qu'intéressés à la même problématique que nous, leur conceptualisation ne favorise en rien l'extensivité de leur champ empirique.

Voilà donc intégrées, en partie du moins, les théories concurrentes par notre programme de recherche. La prochaine section tentera de rendre un verdict, si cela est possible, sur le progrès des connaissances que celui-ci réalise ou non.

3. UN VERDICT SUR LE PROGRES DES CONNAISSANCES

Par une procédure exigeant une confrontation de théories concurrentes dans le but, d'une part, de vérifier si la nouvelle théorie explique le *succès* de l'ancienne et, d'autre part, de mesurer l'excès de contenu empirique ainsi réalisé, Imre Lakatos souhaitait rejeter les théories au contenu empirique moins grand. Cependant, il ajoutait du même coup que le fait d'accoler des hypothèses ad hoc dans le but d'augmenter ce contenu était une manoeuvre indiquant une dégénérescence du programme de recherche (45:117). Paul K. Feyerabend rendait compte que si la nouvelle théorie représente un gain empirique, c'est souvent aux dépens de l'excès de contenu empirique de l'ancienne théorie par rapport au champ empirique commun.

Ainsi notre programme de recherche ne peut falsifier au moins trois des quatre théories concurrentes retenues car le champ empirique de celles-ci s'étend sur des secteurs que notre propre théorie ne cherche pas à avancer.

Au chapitre du gain de contenu empirique réalisé par notre théorie sur ses concurrentes, rappelons que la stratégie de recherche empirique permet la génération d'hypothèses sur la sélection de façon moins restreinte. Ainsi les transducteurs, régulateurs et contrôleurs n'ont pas besoin d'être spécifiés à l'avance: l'étude de la sélection précise de chaque agenda

identifie seulement *a posteriori* les transformations réellement effectuées. Ceci devrait entraîner la "découverte de faits nouveaux" qui détermine d'après I. Lakatos un excès de contenu empirique. Malheureusement, le peu de contacts empiriques déjà effectués ne nous permet que de prévoir ces faits nouveaux sans pouvoir les corroborer par des révélations d'études concrètes.

Là-dessus, les remarques de P. Feyerabend et de I. Lakatos sont pertinentes: la découverte de toutes les ramifications d'un programme de recherche n'est pas un processus automatique, exigeant en fait un travail s'échelonnant souvent sur des décennies.

C'est sur le champ empirique commun que nous croyons que ce corpus théorique est le plus facilement évaluable. Cependant même si nous avons utilisé précédemment quelques vingt-et-une caractéristiques, nous n'utiliserons que deux critères pour mesurer le progrès de connaissance: le caractère "d'adhoccite" ou encore la consistence et le caractère d'organisation des connaissances. Nous croyons que seule une connaissance très approfondie des théories concurrentes, connaissance qui passe nécessairement par une utilisation empirique approfondie, peut conduire à la caractérisation honnête de celles-ci. Dans le type de confrontation que l'on a exécutée à la section précédente, nous pensons en effet que l'on a pu obtenir une information suffisante que pour ces deux critères.

Ainsi, dans les limites de notre problématique, la théorie cybernétique de sélection d'agenda permet une intégration assez impressionnante, croyons-nous, des concepts développés dans les théories concurrentes retenues. A partir d'approches caractérisées pourtant dans certains cas, par des controverses puissantes et dans d'autres cas, par une isolation conceptuelle assez complète, cette théorie cybernétique réalise une organisation de certaines connaissances, en réunissant sous un même ensemble conceptuel ce que nous croyons être l'essentiel des notions abordées.

Cette organisation, de plus, n'est pas obtenue a n'importe quel prix. L'élaboration de notre programme a permis de garder à un minimum le nombre

d'hypothèses *ad hoc* conférant donc à ce modèle organisateur une consistence maximum. Il est donc possible avec un nombre réduit de concepts d'analyser les phénomènes qui, toujours dans le cadre restreint de notre problématique, ont semblé primordiaux.

Nous croyons que l'information que nous avons générée sur notre programme de recherche est une tâche absolument essentielle dans un contexte où chaque chercheur doit effectuer des choix sur des théories scientifiques même si la philosophie des connaissances est trop peu solide pour fournir des critères stables. Il n'est ni juste ni honnête cependant de croire que, d'une part, le programme de recherche a révélé ainsi toutes ses qualités et potentialités et que, d'autre part, ces confrontations empiriques et théoriques ont permis de déceler toutes les anomalies et les limites qu'il contient.

Ainsi croyons-nous que les étapes où il a fallu développer une ceinture protectrice et où on a tenté de falsifier notre théorie par des contacts empiriques et des confrontations théoriques doivent se poursuivre tant qu'il y aura des gens prêts à endosser le noyau dur du programme de recherche. Aussi devons-nous nous contenter comme verdict d'une pseudo-falsification destinée à éclairer les choix de ceux-ci et refuser l'acte, somme toute, prétentieux de la falsification.

CONCLUSION

Deux préoccupations distinctes nous ont amenés dès le début de ce travail à prendre des décisions déterminantes dans la suite. Ainsi la volonté de travailler dans un secteur pertinent a conduit d'abord au choix d'une orientation théorique qui s'est voulue holistique, spécifique et extensive et ensuite à la définition d'une problématique restreinte à des proportions plus réalistes qui, elle, se voulait semi-holistique mais toujours spécifique et extensive. Cela délimita dans un premier temps le champ empirique sous examen. D'autre part, un souci de rigueur dans les réflexions abstraites qu'exigeait une problématique aussi vaste a conduit à une discussion épistémologique préparant le terrain au choix d'une méthode scientifique se voulant aussi critique que prescriptive. Aussi n'a-t-il fallu que la réunion de la problématique et de la méthode choisie pour structurer précisément les opérations à exécuter dans cette recherche: celles-ci, au nombre de trois, ont consisté premièrement à la création d'un noyau dur de programme de recherche, deuxièmement à l'élaboration d'une ceinture protectrice par contact empirique et enfin à une confrontation de tout ce programme à des propositions concurrentes en ce qu'elles recoupaient plus ou moins bien le champ empirique circonscrit.

Tour à tour, ces opérations révélèrent des informations permettant au chercheur, toujours en quête de cadre théorique générant l'explication, de situer d'une part le noyau dur du programme de recherche dans un univers critériologique plutôt philosophique, d'autre part la ceinture protectrice dans un autre univers critériologique, celui-là nettement plus pragmatique, et, enfin, le programme entier dans l'univers des théories concurrentes.

Ainsi la décision de rattacher la création du noyau dur à un programme de recherche plus vaste, comme celui de la théorie cybernétique, a-t-elle conduit à une nouvelle limitation du champ empirique: les aspects expliquant la génèse des structures de régulation et de contrôle de la sélection d'agendas furent en effet écartés de l'examen. Cet acte réducteur, toujours triste à poser pour qui veut expliquer le plus possible, permit cependant la conception d'une heuristique négative se caractérisant selon nous, par une consistance, une cohérence, une parcimonie et une causalité indéniables, et par une homomorphie et une irréfutabilité respectables.

Par ailleurs, la mise en place d'une véritable stratégie de recherche, conduisant à une appréciation directe des propositions de la théorie auxiliaire engendra un contact avec une base qui, certes, a subi auparavant une interprétation sensible et donc nécessairement une certaine distortion par rapport à la réalité empirique mais néanmoins qui autorisa honnêtement une appréciation de la maniabilité, de la robustesse, de la validité apparente, de la souplesse, de la communicativité et de la réfutabilité également indéniables et de la simplicité de compréhension, de la fécondité, de la validité quant aux hypothèses et de la sensibilité satisfaisantes de la ceinture protectrice.

Enfin la confrontation du contenu empirique de tout le programme de recherche, tel qu'il existe actuellement, aux contenus respectifs de quelques théories qui, après avoir subi une sélection impossible à éviter dans le cadre restreint de ce travail, se posait en véritable rivale sur un champ empirique en partie commun mais aussi en partie incommensurable, amena l'énonciation d'un verdict qui met en relief la consistance et l'aspect organisateur des connaissances du programme et par le fait même une pseudo-

falsification des concurrents mais également le refus de conclure à la falsification tel que nous l'a prescrit notre discussion épistémologique.

On peut se demander à ce stade si les informations ainsi générées fournissent tout ce dont a besoin le chercheur pour effectuer un choix parmi les théories concurrentes. Dans la perspective où l'on considère la falsification de théories comme une opération finalement réductrice de la véritable complexité inhérente à la confrontation, et dans la mesure où l'on juge que les options épistémologiques prescriptives actuelles n'en rendent pas suffisamment compte, il n'est pas possible de suggérer les éléments de décision manquants. C'est donc là que la rigueur nous oblige à un arrêt, peut-être temporaire.

Cette information permet de dire, néanmoins, que la ceinture protectrice présente un caractère semi-holistique, que le programme de recherche complet, par l'intégration organisatrice qu'il réussit à partir des théories concurrentes considérées sans équivoque comme étant spécifiquement politiques, se caractérise lui aussi comme étant au moins autant spécifique que ses rivales et que l'extensivité du programme exige encore plus de contacts empiriques pour subir un jugement définitif. La pertinence de l'ensemble, déjà restreint par la problématique et par le choix de l'approche cybernétique n'est donc qu'à demi-confirmée par toutes ces opérations.

Ce jugement sur la pertinence du programme de recherche et sur sa position dans l'univers des théories concurrentes, par son état moins décisif que celui qu'aurait pu produire d'autres approches épistémologiques peut-être plus naïves, nous semble de bon ton dans une conclusion où, à la suite de notre discussion au premier chapitre, il est sage d'être plus critique que prescriptif. Qu'il nous soit permis tout de même d'ajouter que ce programme de recherche a, pour nous, constitué entre la pertinence et la rigueur, un compromis honorable.